

**Mémoire de fin d'études : "L'évolution de l'espace cuisine dans le logement social de 1950 à nos jours en France".**

**Auteur :** Lefeuvre, Alix

**Promoteur(s) :** Folville, Xavier

**Faculté :** Faculté d'Architecture

**Diplôme :** Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

**Année académique :** 2017-2018

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/5504>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---



---

UNIVERSITE DE LIEGE – FACULTE D'ARCHITECTURE

# L'ÉVOLUTION DE L'ESPACE CUISINE DANS LE LOGEMENT SOCIAL DE 1950 À NOS JOURS EN FRANCE

(Etude de cas des logements collectifs)

Travail de fin d'études présenté par Alix LEFEUVRE en vue de l'obtention du grade de  
Master en Architecture

Sous la direction de : Xavier FOLVILLE

Année académique 2017-2018

Axe(s) de recherche : Patrimoine, Culture, Transmission



# **L'ÉVOLUTION DE L'ESPACE CUISINE DANS LE LOGEMENT SOCIAL DE 1950 A NOS JOURS EN FRANCE**

|                                                                                                       |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>REMERCIEMENTS .....</b>                                                                            | <b>3</b>   |
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                              | <b>4</b>   |
| <b>PARTIE 1 : LE LOGEMENT SOCIAL ET LA CUISINE .....</b>                                              | <b>6</b>   |
| CHAPITRE I : LE LOGEMENT SOCIAL, VUE GENERALE .....                                                   | 7          |
| CHAPITRE II : LA CUISINE : UN OBJET PERMANENT, CACHÉ OU PAS ? .....                                   | 36         |
| CHAPITRE III : CUISINE ET HISTOIRE : L'EVOLUTION DES NORMES, APPLICATION DANS LE LOGEMENT SOCIAL..... | 56         |
| Conclusion : Les HLM et la cuisine, une histoire riche en débat .....                                 | 66         |
| <b>PARTIE 2 : LA CUISINE DANS LE LOGEMENT SOCIAL .....</b>                                            | <b>67</b>  |
| CHAPITRE IV : CHOIX DES ETUDES DE CAS .....                                                           | 68         |
| CHAPITRE V : L'ESPACE CUISINE A TRAVERS DES PROJETS DE LOGEMENTS SOCIAUX.....                         | 101        |
| Conclusion : La cuisine, une permanence remarquable .....                                             | 136        |
| <b>CONCLUSION.....</b>                                                                                | <b>138</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>                                                                            | <b>140</b> |
| <b>TABLE DES MATIERES .....</b>                                                                       | <b>149</b> |
| <b>ANNEXES.....</b>                                                                                   | <b>151</b> |

## REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier en ces quelques mots les personnes m'ayant aidé, pour le temps qu'ils ont passé à m'apporter les connaissances nécessaires, les documents recherchés et le soutien moral, à accomplir ce travail.

Mes remerciements vont à mon promoteur Xavier Folville, avec qui nous avons établis le cadre de recherche et ses nombreux conseils pour mener à terme l'étude.

Je tiens à remercier les organismes sociaux qui ont pris le temps de m'écouter dans ma requête et qui y ont participé en me fournissant les documents nécessaires à la comparaison des opérations : Valophis habitat, Aquitanis, Gironde habitat, ICF Habitat et Clairsienne.

Merci à Delphine Jacquier, directrice des opérations de renouvellement urbain dans la direction de l'action territoriale chez Valophis, qui m'a donné les premières pierres grâce à son carnet de cellule regroupant de nombreux éléments du patrimoine de l'organisme.

Merci à Jean Luc Lajous, directeur du patrimoine de Gironde Habitat, qui n'a pas hésité à me recevoir pour un entretien.

Enfin, mes remerciements vont à la chaleur de tout le cercle familial et particulièrement à ma tante Marie, urbaniste à Paris, qui m'a mise sur le chemin de Valophis et son patrimoine, mon grand-père Jean, ancien enseignant à Science Po Bordeaux, mon père Eric, architecte à bordeaux et Théo mon ami de cœur.

## INTRODUCTION

« Plus qu'un simple espace de préparation des repas, la cuisine est devenue une véritable pièce couteau suisse, s'adaptant aux besoins et envies de toute la famille. » (Hadjian, 2014)

Dans cette histoire, la cuisine joue le rôle principal. Centrée sur la préparation culinaire, cette pièce est un foyer réchauffant l'habitation, un lieu de vie aux multiples appropriations formelles ou informelles.

Lieu de vie, constitue-t-elle pour autant une pièce véritable ? L'appréciation est subjective. Espace technique, l'organisation de la cuisine obéit objectivement à une composition hiératique due à un assemblage de réseau de câblages et de tuyauteries qui fixe la pièce spatialement.

La question est complexe. Etendue à n'importe quel type d'habitation (individuelle, collective, urbaine, rurale, riche ou modeste, etc.) elle est pratiquement infinie. De manière à conduire une analyse objective et précise, l'étude a été circonscrite à un contexte déterminé : celui du logement social. Soutenue généreusement par une charpente législative, recouvert d'une politique publique, activement renseigné par des valeurs précises, régulièrement mises à jour, il offre l'intérêt d'un champ délimité, un cadre de référence.

Il reste cependant de trop grande ampleur. C'est à ce titre que la recherche développée dans ce mémoire s'est structurée en s'orientant vers une de ses composantes spécifiques : le logement collectif. En effet le patrimoine bâti du parc locatif social est composé de bâtiments collectifs ou d'habitations individuelles. Les maisons construites en simplex ou en duplex n'additionnent pas les contraintes d'un immeuble. Dans ce dernier les gaines des appartements doivent se superposer, la cohabitation avec les voisins est plus soutenue avec le partage des circulations et de locaux communs, plusieurs types d'appartement, signifiant plusieurs types de ménages, composent la résidence ce qui donne une diversité de locataires.

La cuisine est un espace contraint en soi. C'est la pièce la plus technique du logement. Plus sa taille est réduite, à fortiori dans ce contexte, mieux elle doit être organisée.

Par ailleurs, régulé par des textes législatifs, des normes, des cahiers des charges, des exigences performanciennes labellisées, un cadre économique et

dimensionnel, le logement collectif social est lui-même particulièrement contraint. Pour autant il est clair qu'il doit faire face à une demande sans cesse renouvelée et s'adapter en l'anticipant parfois, à l'évolution d'une société. Quelle est la part de la cuisine dans cette évolution représente-t-elle spatialement le reflet de la société dans laquelle elle a été agencée ?

L'étude se déroulera en France depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, véritable coup d'envoi de la production du logement social, à aujourd'hui. Pour comprendre son évolution la première partie de ce travail définira le contexte dans lequel la cuisine sera étudiée : le parc locatif social. L'aspect général de l'évolution de la cuisine dans les plans, les mœurs et les comportements poursuivra.

Enfin le cadre régulateur et les dispositions amenées dans au sein de la cuisine par son contexte concluront cette première histoire. La deuxième partie constituera l'étude de plans dans le logement social qui se sont construits durant les soixante dernières années pour comprendre comment la cuisine évolue dans un cadre lui-même en mouvement.

## PARTIE 1 : Le logement social et la cuisine

## **CHAPITRE I : LE LOGEMENT SOCIAL, VUE GENERALE**

Pourquoi le logement social ? Le cadre de ce mémoire s'inscrit dans une réflexion précise sur un des thèmes majeurs concernant, un cadre régi par de nombreuses normes, ce qui fonde l'essence du logement social. Elles définissent le contexte dans lequel est construit le bâtiment et par qui (à travers l'État, les bailleurs sociaux, les promoteurs, les architectes) et donc leur mission. Ceux qui peuvent y accéder doivent entrer dans un plafond de revenu déterminé. Les logements obéissent à des règles de confort, d'acoustique, de thermique, d'accessibilité, etc. Le cadre peut paraître rigide et pourtant à travers le logement social on peut voir le contexte social, économique politique qui détermine la société dans laquelle il s'inscrit.

### **A. Histoire générale**

#### **1. Les grandes réformes du logement social**

Le logement social traverse l'histoire de la France depuis plus de 150ans. Depuis ces débuts jusqu'à aujourd'hui son évolution permet de mieux comprendre qui cela vise (anthropologie), comment, dans quel contexte (histoire et sociologie) et encore par traduction matérielle (architecture). Les lois, décrets, normes lui donnent un cadre de développement spécifique pour convenir aux besoins de tous de manière plus ou moins égalitaire. Il y aurait différentes périodes dans lesquelles le logement social a évolué et qui permettent de mieux comprendre ce qu'aujourd'hui il représente :

- *« les 50 [années] créatrices : 1860-1910, l'invention du produit et du système de production ; les 40 attentistes : 1910-1950, malgré des réalisations emblématiques, un retard considérable s'accumule ;*
- *les 20 mobilisatrices : 1950-1970, l'usine à HLM tourne à plein régime ;*
- *les 10 régénératrices : 1970-1980, le logement social redécouvre l'architecture*
- *les 30 règlementaristes : 1980-2010, [...], RT 2005, acoustique, PMR, HQE, lois SRU, [...], etc. » (Platzer, 2014, p.38)*

Aujourd'hui le logement social avance encore avec la future loi ELAN toujours en discussion qui amène des avis controversés.

Dans ce bref historique retraçant les lois qui ont traversées ces époques, une rupture se crée entre ce qui s'est passé avant la Seconde Guerre Mondiale et après.

#### a. Avant la Seconde Guerre Mondiale

Cela commence par la préoccupation des industriels pour les ouvriers. Ce système se voulant socialiste par la pensée du bien-être du peuple s'avère être un système finalement capitaliste car l'ouvrier étant dans un meilleur cadre de vie sera plus heureux et donc travaillera mieux. Les cités ouvrières sont mises en place.

La Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) est créée le 30 novembre 1894 par la loi Siegfried : cette loi va permettre d'avoir une aide financière (dite aide à la pierre) pour encourager les constructions des HBM : Habitations à Bon Marché. Ce sera la base des lois sur logement social.

Une grande enquête en 1906 met en évidence les conditions de précarité dans lesquelles les gens vivent : surpeuplement, taudis, insalubrité (pas de lumière naturelle, pas d'entrée d'air, aucun confort (pas d'eau courante, sanitaires, etc) tout ceci permettant la prolifération des maladies, de l'insécurité et de l'indignation. Dans un esprit social mais avec une forte empreinte politique, le logement social doit se développer. La loi Stauss est adoptée et elle permet à la CDC de prêter directement de l'argent aux investisseurs des HBM. Vers 1910, la notion de droit au logement apparaît. En 1912 la loi Bonnevey permet de créer les offices publics des HBM qui implique alors l'État dans la dynamique du logement. Une autre définition du logement social va naître avec les « logements locatifs intermédiaires ». Ce terme montre que le logement social ne s'adresse pas qu'aux plus démunis mais qu'il y a plusieurs paliers de revenus chez les locataires. Nous le verrons par après mais cela va influencer sur les types de financements et également l'architecture. A travers différentes constructions qui servent alors d'exemple, le logement social prend forme de manière juridique/administrative mais également en terme d'architecture. Des règles, normes investissent le logement pour le rendre salubre.

En parallèle se développent des fondations et œuvres philanthropiques comme la fondation Lebaudy ou Rothschild. Elles aussi cherchent à rendre le logement salubre à travers des immeubles exemplaires représentant leurs recherches.

A l'aube de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, près de 40 000 logements sociaux ont été bâtis mais l'arrivée de la guerre va mettre un temps d'arrêt aux constructions.

Après la Grande Guerre, et la période de stagnation de la construction, la loi Loucheur de 1928 essaie de faire bouger les choses. Elle prévoit la construction de 200 000 HBM sur 5 années. Cependant la crise de 1929 touchant la France quelques années après, les efforts souhaités sont difficilement atteints. « *En 1939, la France aura réalisé 300 000 HBM dont la moitié en accession à la petite*

*propriété. On peut considérer que 900 000 personnes, soit 2% des Français, ont alors bénéficié des dispositions relatives aux HBM. » (Kamoun, non daté, site USH).*

A travers cette époque et les différentes lois qui régissent le logement social, des grandes idées en ressortent et seront plus développées après la Seconde Guerre Mondiale. Le thème de l'urbanisme, qui dans les projets de cités jardins intègre des systèmes hiérarchiques de voiries, des apports en terme d'espace publics, que ce soit dans les espaces verts ou dans les équipements sera repris à travers les grands ensembles régis par la charte d'Athènes de Le Corbusier. Le thème de l'industrialisation de l'architecture, qui développe des systèmes de fabrication et préfabrication sera en expansion pour construire plus vite à des coûts moins élevés.

#### b. Après la Seconde Guerre Mondiale

Dans le contexte d'après guerre, la France retrouve un pays en partie détruit par les bombes avec de fortes séquelles psychologiques dues aux bilans de pertes humaines, de son patrimoine et de son économie à reconstruire.

La période de la Reconstruction est alors lancée. Il s'agit de re-loger ceux qui n'ont plus de foyer et dans cette optique leur apporter un confort qu'ils n'avaient pas avant. La situation étant déjà lourde : *« 45% des logements sont surpeuplés et 10% de la population vit dans des locaux totalement insalubres. Le confort est plus que rudimentaire : 90% de la population n'a ni baignoire ni douche, 80% pas de WC intérieurs et 48% pas d'eau courante »* (Kamoun, non daté, site USH). Il faut des logements salubres et équipés rapidement pour, en plus, endiguer l'apparition de taudis dans les décombres et la prolifération d'épidémies à travers ceux-là. En 1945, 100 000 logements temporaires sont conçus : les cités de transit. Ces logements d'urgence conçus avec des normes réduites pour placer le plus grand nombre de logements dans de plus petits espaces, sont des habitats précaires qui ont finalement durés plus longtemps qu'ils ne l'auraient dus. *« La France va compter environs 130 000 logements d'urgence en 1947, moins du quart des besoins nécessaires [...] »* (Chauvin et Gency, 2014, p.19)

En 1950, Claudius Petit, ministre de la Reconstruction, transforme le terme HBM, Habitations à Bon Marché, en HLM, Habitations à Loyer Modéré. Ce changement nominal fait également évoluer la politique des logements. Le souhait est de permettre de construire plus vite en augmentant les prêts à travers l'aide à la pierre (subventions pour les constructeurs de logements locatifs aidés) et d'autres subventions. Les volontés de constructions établies passent par un souhait de mise en place d'un certain nombre de normes et de dimensionnements des logements. Des normes d'habitabilité du logement sont définies : accès à l'eau courante, avoir



un système de chauffage et posséder des sanitaires (cuisine, WC, salle d'eau), dans les HBM il n'y avait forcément de salle d'eau par exemple. Il y a le passage entre la politique de logement de la Reconstruction à la politique du logement de la construction de masse. Ceci se profile lorsqu'en 1953, le plan Courant établit le souhait de construction de 240 000 logements par an tout en « *généralis[ant] un système de normes (surfaces des pièces et des logements, hauteur sous plafond, équipements des logements, etc ) valable aussi bien pour les logements construits en collectif que pour les logements individuels groupés* » (Flamand, 1989, p.198). Le programme LOGECO, bâtiments avec date de péremption, fait partie de ce plan Courant et prouve son utilité : « *jusqu'en 1963, année où on cessera de construire des 'LOGECOS', un million de logements seront offerts à autant de familles. Effort sans précédent qui débloque enfin la situation, et qui va contribuer à apaiser les tensions sociales. Mais à quel prix ? Pour tenir dans les prix-plafond de construction, on va abaisser les normes de surfaces de logements : 34m<sup>2</sup> pour un deux-pièces, 45m<sup>2</sup> pour un trois-pièces (en 1948, les normes étaient de 57m<sup>2</sup>), 53m<sup>2</sup> pour un quatre-pièces, 63m<sup>2</sup> pour un cinq-pièces, 77m<sup>2</sup> pour un six-pièces : les normes étaient de 101m<sup>2</sup> en 1948.* » (Flamand, 1989, p.201).

Les efforts de construction sont en cours mais malheureusement les plus démunis restent mal-logés et dans des conditions toujours d'insalubrité. L'appel de l'Abbé Pierre du 1<sup>er</sup> février 1954 essaie de mobiliser les esprits pour faire prendre conscience que finalement cette frénésie de construction n'améliore pas les conditions de vie des plus démunis. En 1958, le terme de ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité apparaît et fait sortir de terre de nombreuses cités de Grands Ensemble qui permettront de loger de plus en plus de personnes : « *En moins de 15 ans, 220 ZUP offrant 2,2 millions de logements seront réalisées* » (Kamoun, non daté, site USH).

Cette grande production de logement fait réduire les taux d'insalubrité et généralise l'accès à un confort minimal qui ne cessera de croître avec les Trente Glorieuses. La politique de construction des ZUP ayant fait son effet de modernité au début laisse apparaître des faiblesses de conception qui relègueront ces grandes cités en arrière plan et seront assimilées à une image du logement social des plus pauvres et des cités de transit (qui accueilleront les populations rapatriées des colonies françaises). Dans ce contexte déclinant avec une image péjorative s'accroissant la circulaire Guichard est adoptée en 1973. Elle interdit la production de masse du logement et donc les formes d'urbanisme de ZUP qui donne une architecture rigide, non adaptée à l'échelle humaine et qui opère une forme de ségrégation.

La loi du 30 juin 1975 concerne l'accessibilité au logement pour tous. Jusqu'ici le droit au logement concernait les accessibilités économiques pour tous : chaque personne selon son revenu à le droit à un toit et un confort minimum. Cette loi s'attache à la volonté de rendre accessible le logement aux personnes ayant un handicap. Elle prend en compte les handicaps moteurs, c'est à dire le plus contraignant en terme de dispositions dans le plan par rapport aux dimensionnements. Cependant cette loi prend difficilement place dans la mesure où les moyens d'arriver à une accessibilité totale pour les transports, lieux publics, logements ne sont pas énoncés clairement et sont alors relégués en second plan.

La réforme Barre de 1977 marque un tournant dans le logement social par le changement des aides apportées par l'État. De l'aide à la pierre à l'aide à la personne (APL), signifiant que l'aide ne sera plus apportée à la construction seulement mais aussi à la personne qui va y habiter. *« Au terme de cette période, on peut considérer que le logement social aura accompagné la modernisation de la société française ; il en aura été un des moteurs, de même qu'il se trouve affecté, dans son mode d'organisation et de fonctionnement des mêmes travers que les autres grands secteurs économiques : étatisation excessive des choix opérés, centralisme et technocratie des décisions. Si les HLM ont contribué de fait à la pacification des rapports sociaux, c'est autant parce qu'elles ont permis de loger les couches sociales les plus fragilisées devant la logique du marché du logement, que parce qu'elles ont offert aux larges couches sociales nouvelles, suscitées par la croissance économique, la possibilité d'accéder aux normes de niveau de vie et de consommation moyenne. La stabilisation dans le logement des familles populaires, organisée dans et par les HLM, a facilité la stabilisation du monde du travail, justifiant à posteriori les attendus des initiateurs de la politique de logement social et, à terme, la stabilisation politique de la société française. »* (Flamand, 1989, p.311)

La France subit alors, comme de nombreux pays du monde, la crise de chocs pétroliers successifs (1973 et 1979). Elle marquera la fin des Trente Glorieuses et le début d'une ère plus austère. Cette crise sans précédent participe au déclin de la construction qui ne reviendra jamais à la même production quantitative. Les lois qui suivent le premier choc pétrolier montrent une volonté de l'État de prendre du retrait vis à vis du logement social pour se concentrer sur la crise. Avec un contexte de plus en plus difficile la production fonctionne au ralenti, les grands-ensembles vieillissent mal et les centres villes restent insalubres. Différents choix sont pris, certains ensembles des années 60-70 sont détruits, cela marque une volonté de passer à autre chose mais aussi d'assumer un échec dans la politique de cette époque. Les centres villes commencent à être réinvestis par des travaux qui vont

drainer de plus en plus l'insalubrité. Les logements sociaux sont construits dans des projets plus petits.

L'effort d'égalité pour l'accès au logement n'est pas encore atteint et dans ce but la loi Quillot de 1982 met des limites entre les droits et les devoirs du propriétaire et du locataire. Cette loi reconnaît le droit au logement comme fondamental. Par la suite en 1990, la loi Besson souhaite modifier les conditions d'accès aux logements sociaux parce que ceux qui étant le plus dans le besoin n'ont toujours pas de logements décentes.

La Loi d'Orientation pour la Ville (LOV) en 1991 : donne un droit à la ville, elle fonde les prémices de la loi SRU, les communes de plus de 200 000 habitants doivent avoir au moins 20% de logements sociaux sur leur territoire. Cette loi ne délivrant pas d'amendes trop contraignantes lorsqu'elle n'est pas respectée, les communes les plus riches se permettent de payer plutôt l'amende.

En 2000, la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) « *réaffirme le rôle du logement social et des organismes HLM dans la mise en œuvre du droit au logement et de la mixité, et fixe un seuil à atteindre de 20% de logements sociaux* » (Platzer, 2014, p.25). Cette application concerne les communes « de plus de 3 500 habitants (ou 1 500 en Ile-de-France), comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants » (Platzer, 2014, p.27). Les communes n'appliquant pas ce taux sont alors sanctionnées par des amendes financières. En 2013 le taux est relevé à 25%

Dans l'optique de pallier à la crise du logement et de redéfinir des quartiers parfois délaissés, la loi Borloo de 2003, loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, investit la politique du logement social. « *Pour la période 2004-2008, il prévoit une offre nouvelle de 200 000 logements locatifs sociaux, soit par la remise sur le marché de logements vacants, soit par la production de nouveaux logements sociaux dans les zones urbaines sensibles ou dans les agglomérations dont elles font partie. Il comprend également [...] la réhabilitation de 200 000 logements locatifs sociaux et, en cas de nécessité liée à la vétusté, à l'inadaptation à la demande ou à la mise en œuvre du projet urbain, la démolition de 200 000 logements.* » (Legifrance, 2004, Loi n° 2003-710, Art.6)

En terme de configuration des logements sociaux, au delà des lois concernant les normes écologiques et durables (pour la thermique, l'acoustique, l'énergie du bâtiment lors de sa construction et lors de son occupation,...), la loi sur l'accessibilité est adoptée en 2005. Elle concerne l'accessibilité universelle, c'est à dire tous les bâtiments publics, les voiries, les transports et surtout tous les logements neufs doivent être accessibles. Cette loi permet l'égalité pour tous d'avoir accès aux endroits de la vie quotidienne.

Aujourd'hui la loi Elan (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) est actuellement en discussion mais compte réformer de nombreux sujets sur les logements sociaux. Elle souhaite changer ce que la loi de 2005 avait mis en place c'est à dire que seulement 10% des logements neufs devront être accessibles et les autres 'évolutifs', *« c'est une loi qui retourne en arrière par rapport à 2005, elle enlève des acquis qui ont été durs à obtenir pour les personnes ayant un handicap [...] car pour les logements évolutifs rien est encore précisé donc on attend de connaître les dispositions que cela va impliquer »* (Dumas, entretien, 2018). Cette loi veut également rassembler les bailleurs sociaux, les organismes ayant peu de patrimoine (moins de 15 000 logements) devront se regrouper avec d'autres. Mais elle a aussi un impact important sur la place de l'architecte dans les logements sociaux.

## **2. Les régulateurs du logement social**

### **a. L'État, sa réglementation et son financement**

Après 1945 c'est *« l'État qui dirige la Reconstruction [...] d'une part pour orienter les financements et de l'autre pour orienter les formes de la Reconstruction, [...] c'est à la fois un enjeu politique et financier, et architectural. Pour mener à bien cette tâche ample et difficile, le gouvernement provisoire de la république crée [...] le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) »* (VOLDMAN, 2007-2008, conférence). L'État a une sorte de monopole pour diriger les travaux de l'après guerre, à travers l'économie et la forme architecturale qu'il donnera à la Reconstruction en validant les projets ou non par des commissions ministérielles.

Le plan Courant de 1953 impose une loi aux entreprises de participer aux efforts de financement pour le logement social. Il s'agit des '1% logement'. Les entreprises ayant alors plus de 10 salariés doivent donner 1% de la masse salariale totale pour participer à la construction. Cette loi est aujourd'hui encore de mise et est un apport financier indispensable pour les opérations passées, actuelles et futures. *« Aussi la loi de 1953 inscrit-elle l'obligation des entreprises à participer à hauteur de 1% de leur masse salariale à l'effort de construction, sans restreindre les formes de leur action. »* (Fijalkow, 2016, p.72)

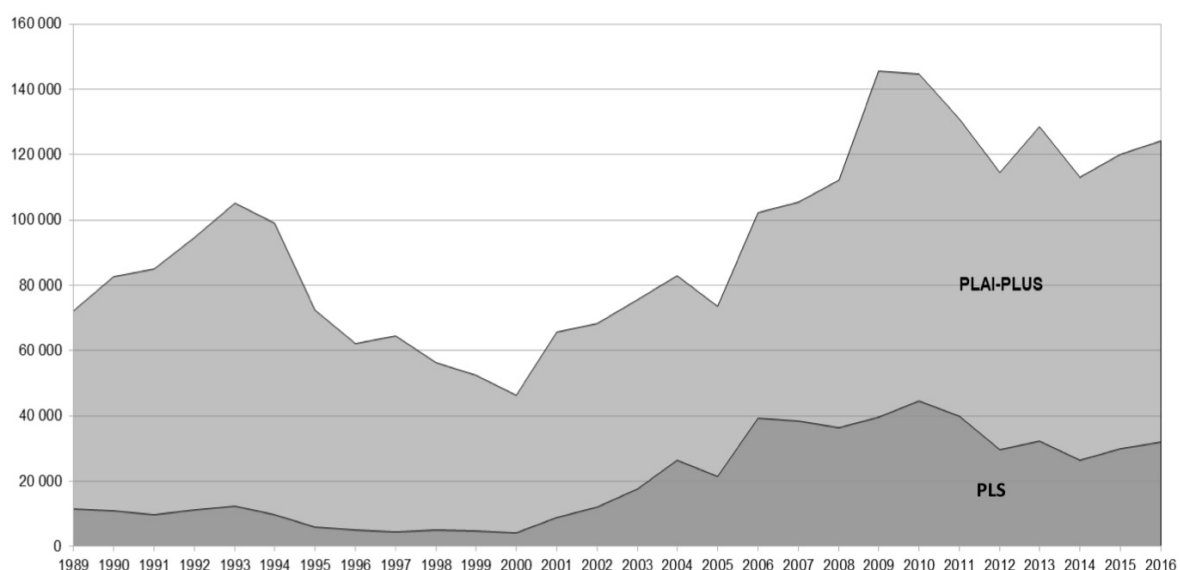
Les financements distribués à travers des organismes subventionnels sont définis en trois catégories selon les constructions très sociales, sociales ou intermédiaires. Ces 3 types sont définis par les revenus des locataires à qui les logements seront distribués. Plus le logement sera 'social' plus il sera aidé par les prêts. C'est à dire que moins le loyer du logement est cher, plus l'aide financière pour le bâtiment est importante. Entre 1950 et 1977, les prêts accordés donnent lieu à une conception

ségrégative du logement. Plus les locataires que le bâtiment concerna sont démunis, plus les conceptions, mises en œuvre et budget seront faibles. Cela fait sortir de terre des bâtiments de modeste qualité, avec des surfaces réduites qui se ressentent dans sa durée dans le temps, ils vieillissent mal et de nombreux problèmes en ressortent. Les prêts pour les logements sont associés à des programmes de construction. Pour les logements très sociaux se trouvent les PSR (programmes sociaux de relogement), les PLR (programme à loyer réduit), les LPN (logement de première nécessité), les LOPOFA (logements populaires et familiaux), les IST (immeubles sociaux de transition), les LOGECO (logement économique et familiaux); pour les logements sociaux se trouvent les HLM (habitation à loyer modéré), les HLM-O (habitation à loyer modéré ordinaire); pour les logements intermédiaire se trouvent les ILN (immeubles à loyer normal), les ILM (immeubles à loyer moyen).

L'État change son intervention dans la participation financière à travers le passage de l'aide à la pierre à l'aide à la personne. Cette mutation, directement issue de la réforme Barre de 1977, opère une transition dans les logements qui désormais seront pensés de la même façon (peu importe à qui ils vont être attribués) et ce sera l'aide à la personne y habitant qui compensera les coûts : « *cette réduction implique mécaniquement une augmentation des loyers car les subventions sont remplacées par des prêts qu'il faut rembourser. L'augmentation des loyers est corrigée par la distribution d'aides personnelles aux plus vulnérables* » (Platzer, 2014, p.62). Le souhait est d'avoir des bâtiments avec les mêmes normes de surfaces et de finitions mais l'APL compensera les loyers. Les prêts correspondant sont les PLA-TS (Prêt pour le logement aidé très social) et le PLA (prêt pour le logement aidé). Les logements intermédiaires restent encore un peu différents avec des surfaces un peu plus généreuses et des finitions plus onéreuses. Le prêt qui s'y rapporte est le PLI (prêt pour le logement intermédiaire).

Une circulaire de 1999 réforme les aides à la construction dans un souci de mixité. Par la suite viendra la loi SRU obligeant les communes à avoir un patrimoine bâti de logements sociaux supérieurs à 20%. L'État est dans un soucis de créer des dynamiques pour éviter les erreurs du passé qui stigmatisent encore les résidences très sociales. Pour cela, les opérations de construction devront maintenant mélanger les logements ayant des prêts différents. Dans un même immeuble il y a des PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) pour les logements très sociaux, des PLUS (prêt locatif à usage social) pour les logements sociaux, et pas toujours mais quelques fois des PLS (prêt locatif social) pour les logements intermédiaires.

**Tableau 1 : Nombre de logements sociaux construit par an selon les prêts**



Les logements les plus construits sont ceux financés par les PLA-I et les PLUS. Ces deux prêts sont souvent associés par le fait qu'ils sont dans les mêmes constructions, notion de mixité. En revanche les PLS sont encore à part et cela correspond à une différence non pas extérieure au bâtiment mais dans l'intérieur des surfaces un peu plus généreuses, des finitions un peu plus coûteuses, encore.

Aujourd'hui la place de l'État dans le logement social est moins présente quelle ne le fut au sortir de la Seconde Guerre Mondiale. Elle laisse l'application aux bailleurs sociaux et aux promoteurs. Cependant elle influe sur le logement à travers des outils financiers et réglementaires : « *Dans le domaine du logement, il se décompose en trois champs principaux : celui du vaste corps des normes techniques et qualitatives sur la construction et l'habitabilité, celui des règles fondatrices du logement social (plafonds de ressources et de loyers, gestion de la demande et des attributions, droit au maintien dans les lieux...) et celui des rapports locatifs dans le secteur privé (durée et renouvellement des baux, évolution des loyers, droits et obligation des contractants...)* » (Driant, 2015)

#### b. L'organisme HLM, sa gestion et son patrimoine

Les organismes HLM (Habitation à Loyer Modéré) succèdent aux organismes HBM (Habitation à Bon Marché) au cours de l'année 1950. Ce nouveau sigle est la réponse que souhaite apporter l'État dans la politique du logement dans le cadre de la Reconstruction et de la construction de masse pour loger les plus démunis le plus vite possible et le mieux possible. Il est « *significatif du rôle qui est maintenant dévolu au logement social aidé par l'État, à savoir loger toutes les couches sociales ou presque* » (Flamand, 1989, p.198).

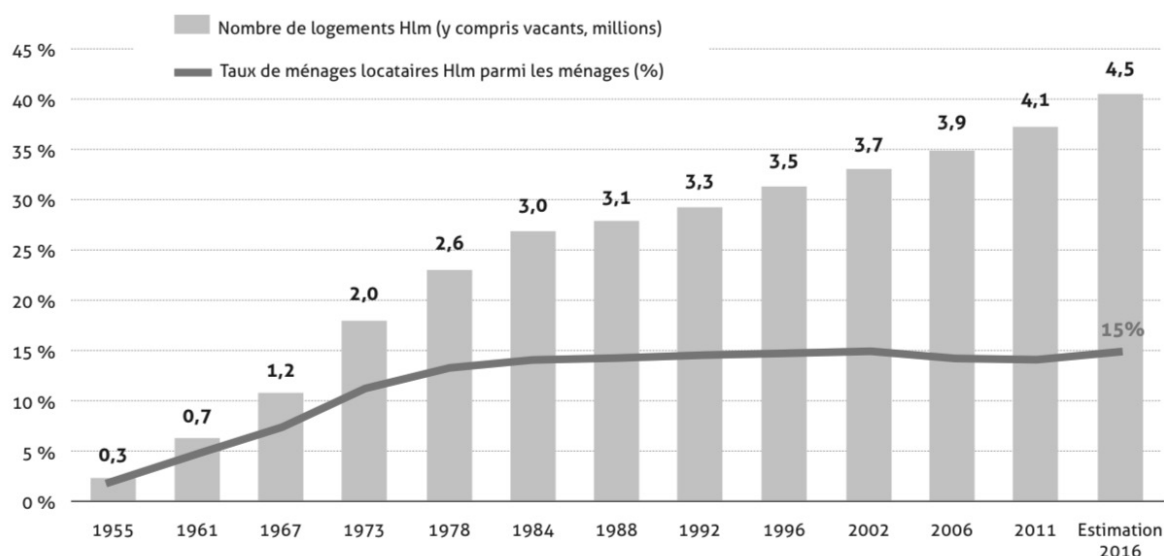
Le rôle des organismes HLM n'a pas changé, ils gèrent le patrimoine des logements sociaux (ce qui a changé ce sont les manières de le faire). Autrement dit, ils attribuent les logements aux familles, ils font construire ou achètent les résidences de logements sociaux, les entretiennent par des travaux de maintenance ou par des travaux de réhabilitation. Ces bailleurs sociaux, autre terme d'organismes HLM peuvent être publics, privés ou sous forme de coopératives. Leur but n'est pas de faire du bénéfice sur les locations mais de se maintenir financièrement pour les dépenses internes, pour investir dans les logements qui seront destinés à la location et les entretenir.

**Tableau 2 : Le parc locatif social au 1er janvier 2017**

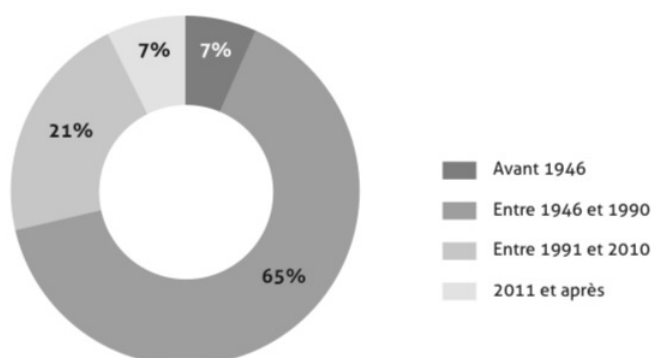
| Mode d'occupation                                        |         | Nombre de logements au 01/01/2017 |
|----------------------------------------------------------|---------|-----------------------------------|
| Offerts à la location                                    | loués   | 4 555 600                         |
|                                                          | vacants | 142 200                           |
| Vides                                                    |         | 957 000                           |
| Pris en charge par une association                       |         | 95 700                            |
| Occupé (non loués) avec ou sans contrepartie financière  |         | 84 500                            |
| <b>Ensemble du parc social</b>                           |         | <b>4 914 500</b>                  |
| Parc non conventionné des SEM (Société d'économie mixte) |         | 84 800                            |
| <b>Ensemble du parc locatif des bailleurs sociaux</b>    |         | <b>4 999 300</b>                  |

Le parc immobilier des bailleurs sociaux concerne aujourd'hui 15% des logements sur le territoire français, soit 4 999 300 logements sociaux (Ministère de la transition écologique et solidaire, 2017).

**Tableau 3 : Nombre de logements HLM selon années de construction et taux de ménages locataires des HLM**



**Tableau 4 : Années de construction des logements HLM**



Le nombre de logements sociaux pendant la période de la Reconstruction et les Trente Glorieuses qui correspondent à la production de masse des logements. Le taux de ménages concernés par les logements sociaux a augmenté lui aussi à ce moment là puisque, sans patrimoine bâti ou très peu, le nombre de locataires y correspondait. Aujourd'hui ce

taux stagne aux alentours le 15% mais comme la population continue de croître et les logements continuent d'être construits le rapport s'équilibre. La majorité du parc HLM disponible aujourd'hui a été construite entre 1946 et 1990. Ceci illustre les différentes politiques mises en place pour le logement social. Mais cela indique aussi que le patrimoine HLM est vieillissant, c'est à dire que presque  $\frac{3}{4}$  du patrimoine a plus de 30 ans. Or, il y a 30 ans les normes de confort, d'énergie, de durabilité, d'accessibilité n'étaient pas les mêmes. C'est pourquoi aujourd'hui on assiste à des réhabilitations mais aussi des démolitions pour les bâtiments qui ne répondraient plus à aucun des critères et qui coûteraient alors plus cher à réinvestir qu'à démolir. Cependant comme on le voit dans le tableau 2, le patrimoine de logements sociaux continue d'augmenter. Cela signifie qu'aujourd'hui on doit apporter des efforts sur les mises en conformité de l'existant et sur la construction de logements neufs.

Il y a environ 800 bailleurs sociaux en France qui sont répartis sur des régions spécifiques, des départements ou des communes. La loi Elan veut prévoir de rassembler des organismes HLM pour rassembler le patrimoine dans des groupes plus grands et faciliter la gestion.

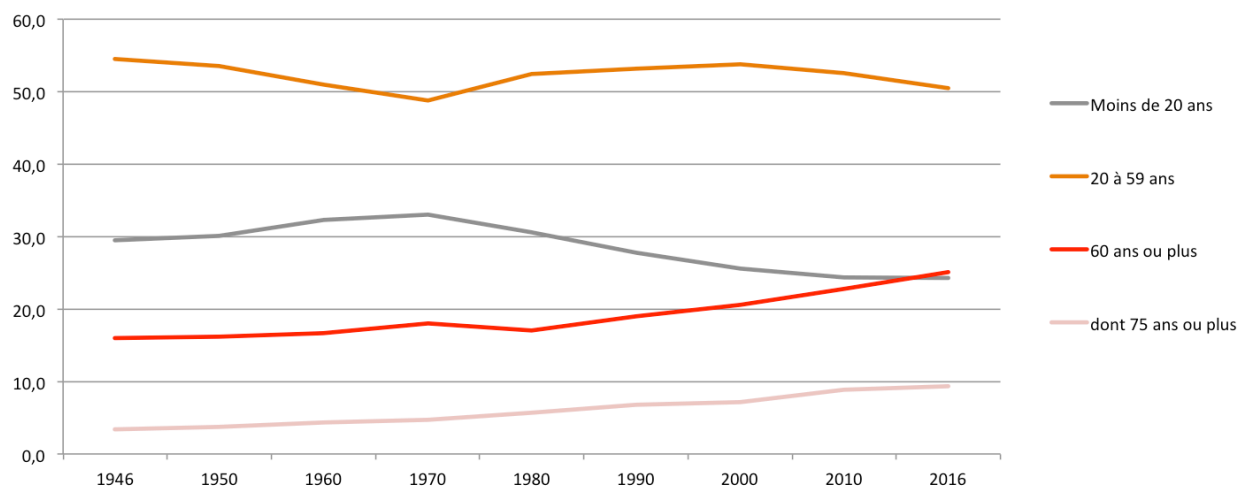
Autre thème, certains bailleurs sociaux se spécialisent dans des logements types. Il s'agit de logements de catégorie de personne, comme des logements pour étudiants ou alors des logements pour personnes âgées. Dans ces cas, des pièces communes peuvent être ajoutées au programme pour faciliter les accès ou les équipements : laverie commune ou pièce de réception par exemple.



### 3. Les destinataires du logement social

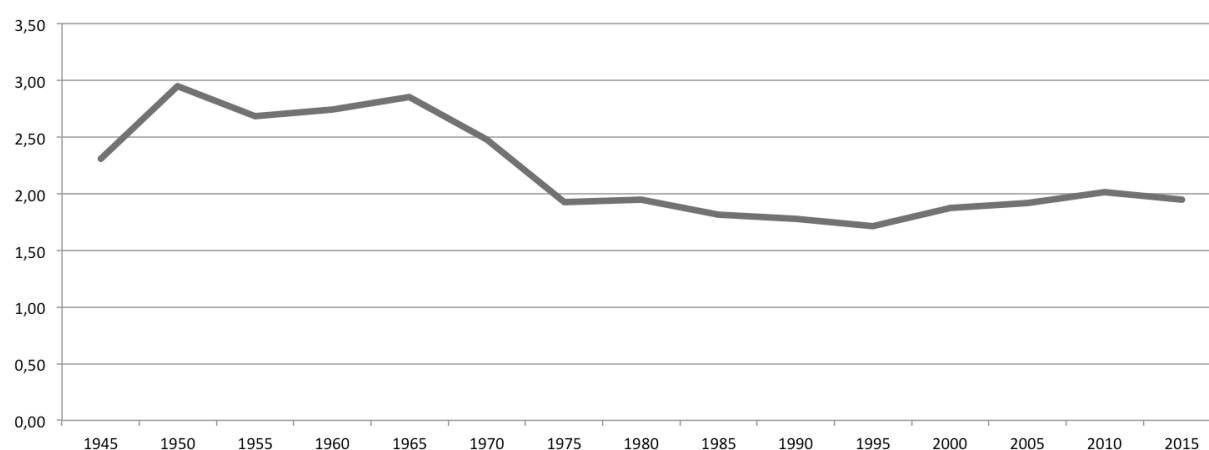
#### a. L'évolution de la taille des ménages

**Tableau 5 : Evolution de l'âge de la population française**



Depuis la fin de la guerre la population démographique française a augmenté de plus de 25 millions de personnes. Cependant différentes remarques sont à préciser concernant cette population. Celle-ci vieillit de plus en plus avec d'une part l'augmentation de la durée de vie mais également la baisse du taux de fécondité.

**Tableau 6 : Evolution du nombre d'enfant(s) par femme**

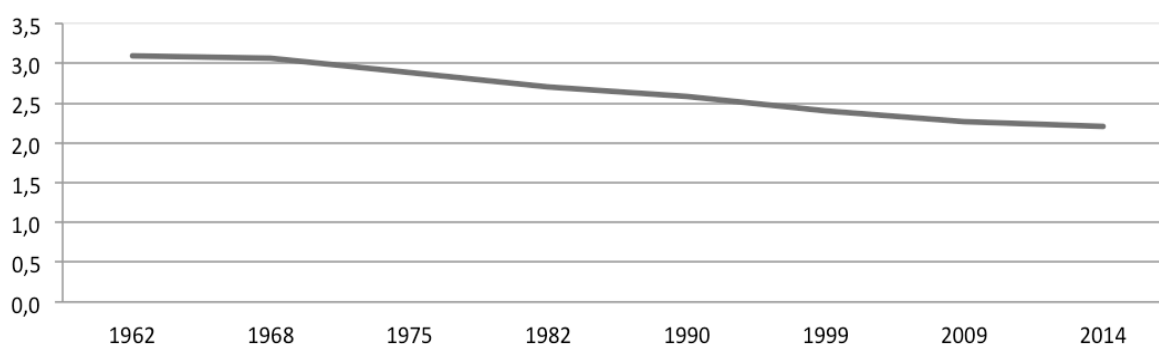


Le pourcentage de la population représenté par les moins de 20ans est en constante décroissance depuis les années 1970 alors que le pourcentage des personnes de plus de 60ans est en constante évolution depuis les années 1980. (Tableau 5). Ce vieillissement est appuyé par la baisse du taux de fécondité qui a fortement chuté dans les années 1970, de 2,85 enfants par femme en 1965 à 1,90

enfants par femme en 1975 (Tableau 6). Avec cette évolution de la population l'offre du logement doit s'adapter. Ceci justifie en partie le choix de certains organismes HLM sur l'orientation des logements adaptés aux personnes âgées.

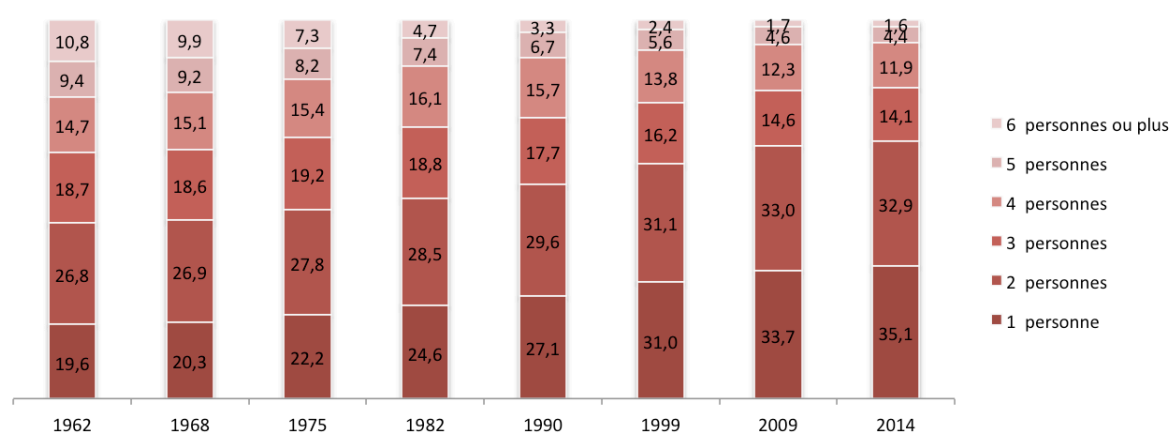
Un autre facteur intervient dans les typologies de logement disponibles. En effet, avec une population qui a augmenté et qui a moins d'enfants qu'avant, se rajoute le fait que les ménages soient de plus en plus nombreux. La raison de cette augmentation de ménages est due à l'évolution de leur composition. De plus en plus de personnes divorcées, de familles monoparentales, de personnes isolées comme des étudiants ou des personnes âgées. « *En France la baisse du nombre de personnes par logement et l'augmentation des ménages composés d'une seule personne [...] constitue un fait majeur expliqué par l'allongement de la durée de vie et le poids des modèles familiaux* » (Fijalkow, 2016, p.21).

**Tableau 7 : Evolution de la taille des ménages**



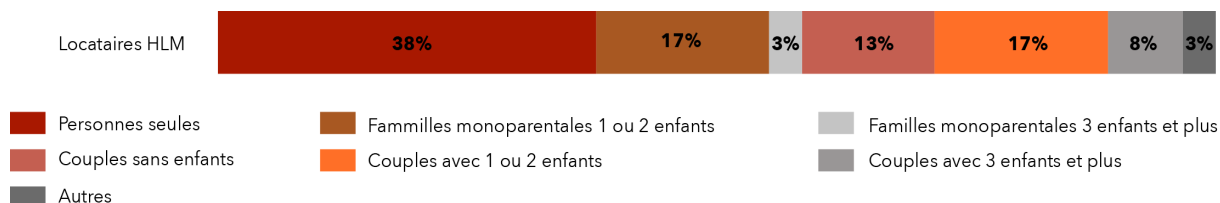
En 1960, le nombre moyen de personnes par résidence principale était de 3,1, aujourd'hui on arrive à 2,2 personnes en moyenne dans une résidence principale.

**Tableau 8 : Evolution du nombre moyen de personnes dans le ménage dans les résidences principales**



Le nombre de ménage de 1 personne a augmenté de 19,6% en 1962 à 35,1% en 2014. En revanche le nombre de ménages de 5 personnes et 6 personnes (ou plus) a clairement diminué selon les années. Ceci peut être mis en rapport avec la baisse du taux de natalité du tableau 6. En revanche les ménages de 2/3/4 personnes restent relativement stables.

**Tableau 9 : Composition familiale des ménages dans le parc HLM**



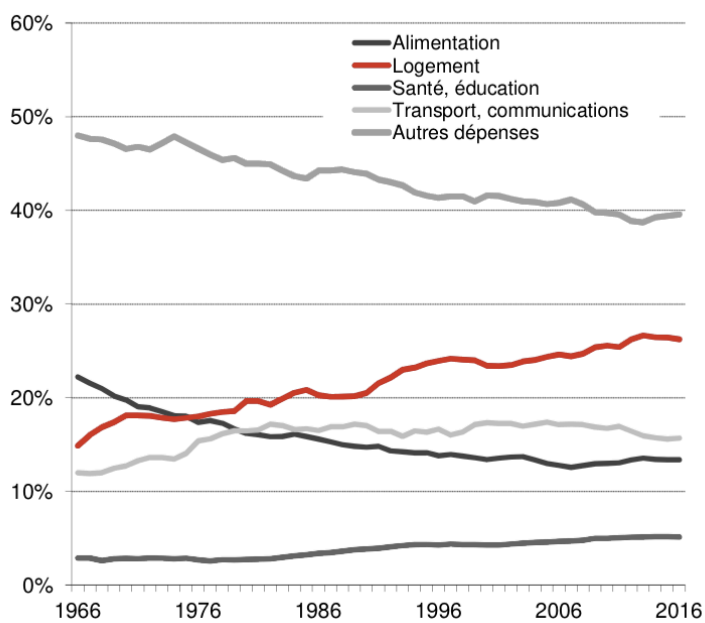
L'offre des logements sociaux doit s'adapter à la fluctuation de la population pour qu'elle soit la plus adaptée à la demande. Un ménage de 6 personnes ne loge pas dans un logement de 3 pièces (surpeuplement) comme un ménage de 2 personnes n'a pas à loger dans un logement de 4 pièces. Du moins, dans le logement social les logements attribués le sont dans ce sens, par contre ce n'est pas forcément le cas dans les autres logements. C'est dans ce deuxième cas que la France aujourd'hui traverse une crise du logement, de nombreux ménages vivent dans des logements non adaptés à sa composition. L'exemple de la personne âgée qui se retrouve isolée dans son logement qui autrefois accueillait sa famille ou alors les parents divorcés qui reçoivent les enfants une semaine sur deux : chacun a son logement avec les chambres pour les enfants alors que ces dernières ne sont occupées que la moitié du temps. Enfin ceci est un autre sujet mais qui touche aussi le logement social. Les familles du logement social évoluent mais la mobilité à travers celui-ci est compliquée, le roulement est difficile à effectuer. Permettre un taux de roulement important doit accepter qu'il y ait un plus grand nombre de logements vacants pour que la transition s'effectue. Or, avec le nombre croissant de demandes dans le logement social, le parc est saturé et doit construire de plus en plus pour remédier à cela.

#### b. La part financière des ménages dans le logement

Les logements du parc sociaux sont distribués selon la composition du ménage mais également selon la catégorie de revenus. Parmi les plus démunis, il y a différents paliers de ressources qui permettent aux ménages de mettre plus ou moins d'argent dans le montant de son loyer. C'est avec ces niveaux de revenus que s'établissent les financements des logements sociaux expliqués au chapitre I.A.2.a. (p14).

Une problématique qui a toujours été présente pour les revenus des ménages c'est la part du budget consacrée au logement. Aujourd'hui le fonctionnement avec les APL permet aux familles de consacrer une partie de son budget à son logement mais les plafonds normalement mis en place permettent à ladite famille de continuer à vivre même après avoir payé le loyer et les charges.

**Tableau 10 : Evolution du budget des ménages**



Sur ce tableau 9, on constate que la part du budget consacré au logement (et ses charges) augmente régulièrement depuis 1966. Il était de 14% à ce moment là et il atteint désormais 26% en 2016. La part dédiée à l'alimentation a quant à elle diminué. Une grande partie du budget, en fait celle qui prend la plus grande part est liée aux 'autres dépenses' (dépenses du budget en détail en annexe 2). Ces autres dépenses concernent les loisirs, la culture,

l'habillement mais aussi ce qui concerne le reste du logement c'est à dire l'ameublement et l'entretien. Dans un logement on ne change pas tous les jours de mobilier ou de machine à laver, que ce soit dans le logement social ou non. Par contre, ces biens sont coûteux et donc prennent une part importante dans le budget. L'entretien, lui aussi participe au budget par les produits ménagers, les ampoules à changer et il pourrait lui être accordé aussi le temps investi...

### c. L'appropriation du logement social

Le logement locatif prend inconsciemment une part de distance due à la non possession complète de l'endroit dans lequel le bénéficiaire s'installe. Une part de cela est vraie car le locataire doit respecter les lieux qu'il va investir pour un temps plus ou moins long pour cela, il doit obéir à des règlements, des chartes mais aussi à des éléments plus implicites concernant le respect de l'autre, la civilité. L'appropriation du lieu est primordiale pour que le locataire s'y sente bien et donc respecte l'endroit de vie. « *S'approprier un lieu nécessite de pouvoir y fixer son empreinte, ce qui implique de s'y sentir en sécurité et de bénéficier de repères cognitifs* » (Bernard cité par Fijalkow, 2016, p.100).

Les circulations sont des lieux de passages et de rencontre des habitants d'une même résidence. Elles doivent être assez larges pour des questions de sécurité mais aussi pour permettre le passage entre deux personnes qui ne souhaitent pas se parler ou bien l'inverse pas trop grandes pour que deux personnes puissent s'arrêter et discuter. La vie en communauté n'est pas toujours facile et peut amener des relations conflictuelles pour des questions de bruit : « *à égalité de décibels, le bruit provenant d'appartements voisins est plus perturbant que celui de la rue* » (Rémy et Voyé cité par Fijalkow, 2016, p.102). La saleté est aussi un élément perturbateur amenant des tensions, un voisin peut se servir de son balcon comme débarras ou jeter des débris depuis son balcon et atterrir sur celui d'un autre. Les tensions peuvent s'accumuler jusqu'à détériorer complètement la relation qui n'était que de l'ordre de bonjour, au revoir, merci, complété d'une gêne dans l'ascenseur. A l'inverse des habitants essaient de trouver des terrains d'entente pour partager des valeurs ou bien des passions : dans certaines résidences, des groupes d'habitants se rapprochent pour une demande commune de jardin collectif. Cela leur permet d'avoir un bout de jardin, de s'approprier les espaces communs de l'immeuble et de partager un goût pour les plantes avec d'autres locataires.

Les bailleurs sociaux organisent des réunions d'information régulières, soit à la demande des locataires soit par eux mêmes. Ces réunions permettent de mettre en évidence des soucis dans l'immeuble, d'expliquer des fonctionnements (pour le tri par exemple), d'informer les habitants de modifications à venir ou de prendre leur avis sur des dispositions. « *Lors d'une réhabilitation, soit ce sont plusieurs locataires qui nous adressent des demandes pour un immeuble (ce cas est le moins fréquent), soit c'est notre organisme qui décide de faire la réhabilitation. Il s'en suit des réunions d'informations pour les locataires de manière à se concerter avec les occupants pour leur expliquer ce que nous allons faire et s'ils veulent rajouter des éléments qui peuvent être pris en compte dans les travaux. Le plus souvent dans ces réunions on ne retrouve qu'à peine 30% des locataires. Dans ce cas là une fois que toutes les demandes sont réglées, les avis envoyés, les non-réponses sont comptées pour positives. Lorsqu'on a 80% de réponse positives, la réhabilitation est validée.* » (Lajous, 2018, entretien).

Dans les logements eux-mêmes, les occupants peuvent apporter des modifications mais doivent en informer son bailleur social et il doit donner l'autorisation ou non. En revanche, le locataire, lorsqu'il quitte son appartement, rendre le logement comme dans son état des lieux. Ces modifications doivent être mineures comme créer un passe-plat dans la cloison entre la cuisine et la pièce de vie par exemple, reboucher un trou à la fin du bail dans une cloison ne pose pas de problèmes. Dans les modifications majeures on peut retrouver « *un poêle à*

*bois, lorsque les locataires sont là depuis longtemps ils prennent la pleine possession des lieux et une fois nous avons remarqué qu'une personne avait installé cela dans son appartement. Une autre fois nous souhaitions faire une réhabilitation dans des maisons et nous nous sommes rendus compte que les locataires avaient installé des vérandas, ce qui a rendu la réhabilitation impossible. Ces éléments là nous ne pouvons pas les contenir, certains demandent des autorisations que nous pouvons accepter pour les modifications mineures, mais dans des modifications majeures les occupants ne demandent pas et nous nous en rendons compte une fois qu'ils nous rendent les lieux ou pour des visites exceptionnelles qui peuvent être liées à la maintenance par exemple. » (Lajous, 2018, entretien).*

Dans l'histoire du logement social, la mise en place des normes est primordiale. Le souhait de permettre à chacun de vivre dans des conditions décentes de confort doit être régi par des lois, des règlements indiquant les façons de faire pour que tous soient traités de manière égalitaire. L'évolution des grands principes montre que les grands pas de cette branche n'ont pas tout le temps eu l'effet escompté et, pour arriver à cette égalité à tout prix, des niveaux ne sont pas encore débloqués. Qu'elles ont été les réponses architecturales à ces lois et comment ?

## **B. Le projet du logement social**

### **1. Les commandes du logement social**

#### a. L'architecte, sa conception

En 1945, « *tous les architectes et toutes les entreprises ne pouvaient pas répondre aux commandes publiques de Reconstruction, il fallait pour pouvoir accéder à ces commandes être agréé par le MRU.* » (VOLDMAN, 2007-2008, conférence). Pour cela les architectes ne devaient pas avoir participé (au delà d'un certain profit) à aider les allemands, cela était décidé par la commission d'épuration. Les entreprises aussi devaient respecter cette règle. L'autre point à respecter était pour les agences et les entreprises d'être outillées parce que l'ampleur des travaux était telle que les petites agences et entreprises n'auraient pas pu assumer un tel chantier.

En 1985, la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique) officialise la relation entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. C'est à dire que le commanditaire d'un logement social (étant public) doit faire appel aux architectes pour des missions de conceptions, permis de construire, chantier et ce jusqu'à la réception du bâtiment, normalement. Le choix de l'architecte est déterminé à la suite d'un concours. Sur le projet sélectionné se fait ensuite le choix du constructeur. Le principe est donc de séparer la mission de maîtrise d'œuvre (architecte et bureau d'étude) et la mission de réalisation (constructeur) de manière à créer une organisation tripartite du projet.

Mais cette organisation est mise à mal pour la généralisation de la procédure de conception-réalisation en 2010 et la généralisation du VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement). Le bailleur organise son contrat avec le promoteur qui, de son côté, sous-traite la mission de conception à un architecte. L'organisme social choisi son promoteur qui s'engage à respecter des critères objectifs tels que la déperdition énergétique du bâtiment, des surfaces précises, des coefficients acoustiques, et d'autres. Ces critères permettant l'obtention de labels qui financeront le projet. L'architecte doit alors 'obéir' à ces demandes de critères objectifs ce qui réduit de plus en plus sa relation au bâtiment projeté. « *Même si, comme on dit dans le milieu, 'tous les règlements du monde n'ont jamais empêché de construire des bâtiments moches'* » (Vincendon, 2018), des fois la volonté de vouloir cocher la case 'label respecté' peut amener à des absurdités. « *L'architecture est par essence subjective, malgré les traités définissant le beau et l'esthétique, cela n'empêchera pas à quiconque de porter un jugement dessus. Le fait de vouloir cocher les cases définissant l'objectivité du bâtiment est une chose*

*mais le critère du cadre de vie et de l'habiter en est une autre. Cela ne rentre pas dans une case. Dans un projet de logement social il a été question de mettre des fenêtres fixes pour pouvoir cocher la case du coefficient acoustique, c'est là qu'on se rend compte des limites de ces critères objectifs. Ne pas pouvoir ouvrir sa fenêtre dans son logement c'est quand même empêcher la vie d'y prendre place aussi. » (Lefeuvre, 2018, entretien)*

Aujourd'hui, la profession de l'architecte prend un coup dur pour la conception de logements sociaux, avec la loi Elan, la loi MOP est abrogée pour « construire plus, mieux et moins cher en donnant aux professionnels les moyens d'être plus efficaces » (Ministère de la cohésion des territoires, 2018). C'est à dire qu'il n'y aura plus de concours pour faire appel aux architectes dans un projet. Aussi, la procédure de conception-réalisation est maintenue. Les architectes ont peur pour l'avenir de la construction qui ne sera plus régi de manière qualitative mais finalement quantitative, pas par rapport au nombre de immeubles construits mais pour leur budget de plus en plus restreint: « *Le concours d'architecture, qui n'est obligatoire que pour les grandes opérations, stimule la création et l'innovation. Il permet la discussion et la production d'un consensus entre les acteurs en amont du projet. En exonérer les bailleurs sociaux les prive de la capacité à s'assurer de la qualité des constructions sans leur permettre pour autant de construire moins cher, et certainement pas, de construire mieux.* » (Vincendon, 2018).

#### b. La commande du bailleur social

L'organisme HLM est le maître d'ouvrage. Il fait appel à un architecte à travers un concours, celui-ci permet au bailleur de choisir le bâtiment qui répond le plus à ses attentes, qui lui plaît le plus et qui respecte le plus le budget. L'organisme définit ses attentes dans des pièces écrites et notamment dans des notices descriptives reprenant les éléments à mettre en place dans les opérations immobilières en terme de construction, d'aménagement des abords, de matériaux, de labels, ... Un concours est également passé pour le choix des entreprises qui réaliseront les travaux. Les mêmes documents leur sont fournis et ils sont jugés sur les mêmes critères.

L'architecte et les entreprises sont reliés au bailleur social par un contrat. La maîtrise d'œuvre est représentée par l'architecte qui doit être en échange constant avec les entreprises. L'organisation est tripartite.

#### c. La conception-réalisation

Cette procédure de marché du bailleur social est spécifique dans la mesure où la mission de l'architecte est corrélée avec celle des entreprises pour des raisons



techniques. Dans des conceptions d'opérations innovantes l'architecte doit travailler avec l'entrepreneur pour arriver à un produit performant. L'entrepreneur connaît plus la matière et sa mise en œuvre et transmet ses compétences techniques pour que l'architecte l'intègre dans sa conception. « *La conception architecturale s'était fortement développée dès les années 1970 afin de favoriser l'innovation technique et architecturale dans la construction, [...] renouvelant effectivement en profondeur l'offre de logement social* » (Platzer, 2014, p.310). Aujourd'hui ce type de marché est souvent utilisé par l'organisme social et les dimensions d'application sont plus étendues : « *le champ d'application-réalisation, initialement limité à l'optimisation technico-économique d'ouvrages complexes, a été progressivement étendu à la rénovation énergétique des bâtiments, puis à l'accélération de la production de logements sociaux. L'OLS [Organisme de Logement Social] n'a pas à invoquer de 'motifs d'ordre technique' pour justifier la conception-réalisation, le recours à ce processus relève de sa libre initiative.* » (Platzer, 2014, p.311). L'objectif poursuivi par le maître d'ouvrage est une certaine forme de maîtrise des coûts de construction dès la phase de conception sans attendre de résultat de l'appel d'offre et avec comme garanti l'engagement conjoint de l'architecte et de l'entrepreneur.

#### d. L'achat en VEFA

Pour l'achat en VEFA (Vente en État Futur d'Achèvement), le maître d'ouvrage est le promoteur. Il fait construire une opération de logements sociaux qu'il s'engage à vendre à un bailleur qui acquière la propriété pendant l'avancée des travaux. L'organisme HLM n'aura pas de contrat avec l'architecte ni avec les entreprises, c'est le promoteur qui fournira ses notices descriptives à l'architecte. Pour que le promoteur soit sûr que son bâtiment soit conforme à ce qui est demandé dans le logement social il aura un lien contractuel avec l'organisme HLM qui définira ce qu'elle souhaite acheter. Dans ce processus le promoteur fait souvent deux opérations : une destinée au logement social et l'autre destinée à l'accession à la propriété. Grâce à ce type de programme, la mixité souhaitée dans la politique du logement permet de mélanger les accédants et les locataires sociaux mais aussi cela permet au promoteur de rentabiliser son opération.

Petit à petit le projet prend forme et prend place dans le paysage français. Quelles sont les images emblématiques des décennies qui ont été parcourues depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale ?

## 2. Les formes du logement social

A la fin de la guerre en 1945, le MRU (Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme) est mis en place et c'est lui qui validait les projets de construction et cela si « *le plan répondait aux principes de Le Corbusier [...] : la répartition fonctionnelle des espaces entre l'habitat, les loisirs, la production l'administration. [...] Ce qui voulait dire une transformation des tissus urbains anciens* » (VOLDMAN, 2007-2008, conférence). Même si la volonté du ministère est d'apporter le plus possible de modernité qui se manifeste dans la charte d'Athènes, il y a plusieurs styles dans la Reconstruction : la reconstruction à l'identique (comme à Gien), la reconstruction moderniste (comme au Havre) et la reconstruction moyenne (comme à Caen) c'est à dire des reconstitutions et des grands bâtiments modernistes.

**Figure 2 : La reconstruction de Gien par André Laborie à partir de 1946**



**Figure 2 : La reconstruction du Havre par Auguste Perret 1945-1964**



Après la Reconstruction commence les premières expériences de l'industrialisation du bâtiment. Cela a commencé par la préfabrication d'éléments de construction des bâtiments mais également par le chemin de grue qui permettait de construire sur un seul axe (cela a donné les formes des barres). Dans la précipitation et avec des budgets très serrés « *les grands-ensembles ont permis la résorption des taudis, ont permis d'avoir des logements confortables mais avec une qualité qui n'était pas faite pour durer* » (VOLDMAN, 2007-2008, conférence). Mais l'idée des

**Figure 3 : La cité Rotterdam à Strasbourg**



grands-ensembles c'était aussi de leur donner une date de péremption, ils devaient être démolis 45 ans après, ce qui diffère de la conception du logement d'avant la Seconde Guerre Mondiale. (Exemple de la cité Rotterdam à Strasbourg). Mais la volonté des architectes de l'époque était en priorité d'amener un confort à ce qui n'en avait plus ou jamais eu, cela en s'inspirant

d'intérieur bourgeois. « *Ainsi se définissent les critères identifiant les 'Grands Ensembles', comprenant un chantier vaste et efficace, un espace urbain autonome déterminé par l'hygiénisme, un confort intérieur techniquement performant et une population démunie.* » (Chauvin et Gency, 2014, p.115)

« *La part d'utopie se réduit encore et le logement n'est plus abordé sous l'angle créatif mais administratif. Il s'agit d'éliminer les problèmes fonciers et de faciliter le financement et la production en fixant des normes, plus qu'en recherchant les innovations techniques [...]; des plans types sont diffusés en masse pour standardiser les intérieurs* » (Chauvin et Gency, 2014, p.116). Malgré le souhait d'intégrer des blocs-eau, séchoirs, balcons, pour un confort digne de la modernité, les grands-ensembles souffrent de leur isolement à la ville (pas de transports, pas de commerces), de leurs malfaçons (étanchéité, acoustique) et de leur stigmatisation. Bien que discutable, ces logements ont permis de résoudre la crise du logement pendant un temps avec comme marqueur temporel la démolition du dernier bidonville français en 1976.

Les logements individuels sont moins représentatifs de l'époque des Trente Glorieuses dans le logement social mais ils existent également. Eux aussi sont à la recherche de la modernité à travers le confort et la standardisation.

Dans les années 70-80 les politiques mises en place veulent passer de la quantité à la qualité : c'est ce qui est décrit dans la circulaire Guichard pour une architecture moins monotone et moins stigmatisée (voir annexe 1). Les plans constructions en 1971-1973 vont inciter à l'innovation architecturale et cela vise particulièrement les grands ensembles qui sont jugés comme obsolète et trop reproduits donc non-innovants (VOLDMAN, 2007-2008, conférence), il faut alors penser le logement autrement.

Par la loi du 30 juin 1975, l'accessibilité entre dans le souci architectural. Certains plans essayent d'intégrer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite mais cela n'est pas systématique. Il y a une prise de conscience en terme de volonté d'intégrer des personnes démunies ayant des capacités différentes des autres « *les logements produits doivent tendre, de par leur aménagement et leur condition d'accès et de gestion, à mieux répondre aux besoins de catégories de populations plus diversifiées dans leurs niveaux de ressources et leurs modes de vie* » (Flamand, 1989, p.333). Cependant le souhait de faire évoluer les accessibilités se met en place difficilement et n'améliore que superficiellement les conditions des personnes ayant un handicap : « *en fin de compte pour que le logement soit accessible il faut pouvoir arriver devant l'entrée de chez soi donc soit en RDC, soit par le hall d'entrée qui n'a pas de marches et un ascenseur (dont les dimensions*

*permettent le passage d'un fauteuil roulant) qui permet de desservir les étages. Une fois en haut le logement doit lui même avoir des dispositions particulières pour pouvoir accueillir un handicapé moteur. A cette époque-là les handicaps physiques autres (sourd, malvoyants,...) n'étaient pas pris en compte dans cette loi. Maintenant il fallait voir aussi comment les bâtiments étaient rendu accessibles, c'est à dire qu'une rampe d'accès elle était cachée derrière le bâtiment et pour déjà arriver là bas c'était compliqué.» (Dumas, 2018, entretien). En terme d'architecture cette loi a du amener des modifications dans les plans mais ne définissant pas concrètement les façons de rendre accessible le logement, elle n'a pas eu l'effet escompté pour les principaux concernés.*

Avec la réforme Barre de 1977 et le passage à l'aide à la personne cela veut également changer les plans des appartements. En effet avant cette réforme, les financements de l'aide à la pierre aidaient seulement les constructeurs et pour permettre d'offrir des logements à faibles loyers, il fallait que le bâtiment aient également un coût réduit. Ainsi les bâtiments les moins chers étaient plus vétustes, les matériaux moins nobles (s'abimant plus vite et vieillissant mal) et les logements étaient également plus petits. Les normes étaient différentes selon la construction d'un bâtiment PSR, HLM ou ILM. L'identification des habitations les plus pauvres a été déterminée comme une conception ségrégative du logement.

Dans la politique de la France, l'accès à la propriété est un accomplissement pour la plupart des ménages. Ce choix est surtout porté par l'architecture des maisons individuelles marquant une réussite sociale. Avec la chute de la construction due notamment à la crise pétrolière des années 70 s'en suit la construction de maisons individuelles/mitoyennes dans la politique du logement social. Cette période est également marquée par la destruction de grandes barres de logement, symbole de la construction de masse dans le début des années 80.

Avec la loi de 2005 sur l'accessibilité, les plans des logements ont subi des transformations importantes : grande salle d'eau, grand WC, grande cuisine ou bien cuisine ouverte sur le séjour). Ces nouvelles dispositions permettent l'accès mais parfois au détriment des espaces : les surfaces habitables des logements n'ont pas augmenté mais les dimensions de la salle d'eau et des sanitaires oui alors, pour compenser la cuisine devient ouverte sur le séjour ce qui donne la vision d'une pièce de vie plus généreuse (ce qui n'est pas forcément le cas) mais qui accueille plus de fonctions.

Aujourd'hui avec la question de la mixité imposée dans la loi SRU de l'an 2000, le mélange des types de financement dans une architecture permet que les différents acteurs sociaux ne soit pas isolés avec leurs congénères mais également

en terme d'architecture pour qu'on ne fasse plus la différence entre un immeuble de logement social et immeuble de logement collectif. L'image des grands ensembles des années 60 laisse une connotation de l'habitat pauvre 'dis moi où tu habites et je te dirai qui tu es et combien tu gagnes'. La plupart des français assimile l'habitat social dans des barres et des tours, or « *en social comme en libre, les opérateurs immobiliers ne construisent plus d'unités massives de tours et de barre depuis plus de quarante ans. Les logements sociaux contemporains sont des opérations de moyenne voire petite taille intégrées dans leur environnement, jusqu'à s'apparenter aux résidences bourgeoises de banlieue chic* » (Platzter, 2014, p.16). Aujourd'hui l'architecture des logements sociaux n'est plus distinctives, du moins en extérieur, d'une part parce que les normes environnementales ne permettent plus de construire des logements à bas prix et donc de qualité plus faible et d'autre part ce sont généralement les promoteurs qui construisent ces opérations. Pour que leur marge soit effectuée, les ensembles sont conçus avec des logements sociaux, ceux là seront revendus à un bailleur, et des logements en accession, ceux là seront vendus à ceux qui souhaitent s'acheter un bien immobilier.

Avec le vieillissement du parc immobilier des organismes sociaux, notamment dans les grands ensembles des années 60-70, la politique opte pour de plus en plus de réhabilitations. Celles-ci permettent de pallier aux normes de plus en plus drastiques pour la thermique et l'acoustique, quelque fois agrandissent les surfaces des logements par le rajout de balcons ou pièces contre la façade, mais surtout change aussi l'image de ces lieux qui s'érodent et parfois sont emprunts à de nombreuses dégradations. La plupart de ces réhabilitations sont faites par l'extérieur, cela change l'image du bâtiment. Il est plus aisé d'isoler par l'extérieur et surtout, il est trop compliquer de devoir reloger les familles le temps des travaux. Cette dernière raison explique alors que lorsqu'un bâtiment est rénové sa disposition intérieure ne l'est généralement pas, son fonctionnement est respecté.

**Figure 4 : Réhabilitation d'un immeuble des années 60 à Bordeaux par Lacaton et Vassal en 2016**



### **3. Les typologies du logement social**

Les plans des logements des immeubles collectifs ont eux aussi évolués à travers leur disposition, leurs dimensions, leur confort, leur technique. L'offre des logements est aussi en évolution par la demande qui reflète la société dans laquelle elle évolue. Qu'en est-il de ces dispositions ?

#### **a. Vocabulaire général**

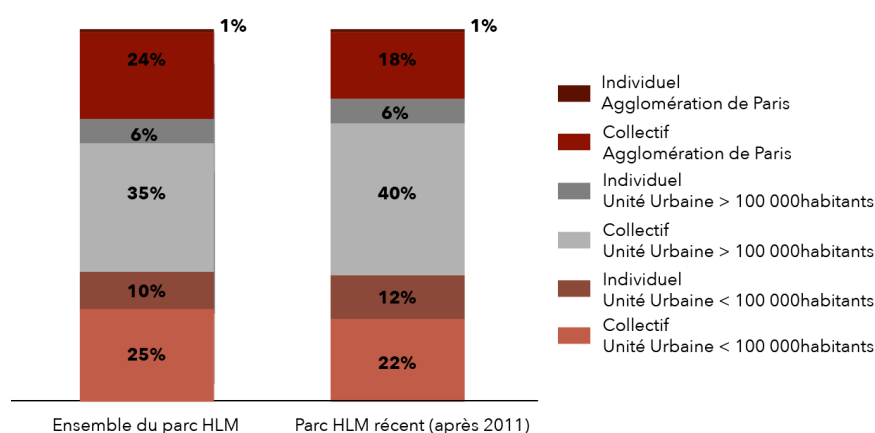
En France les logements sociaux, et les habitations de manière générale, sont définis par nombre de pièces. La coutume veut appeler cela des Tx, T pour type et x représentant le nombre de pièces principales. Les pièces dites principales sont les séjours, pièces à vivre et les chambres, ne sont donc pas pris en compte les pièces techniques telle que la cuisine (qui dans certains cas se trouve dans la pièce à vivre), les sanitaires, les celliers, ... les dégagements liés au couloir, les espaces extérieurs ne sont pas non plus pris en compte dans cette dénomination. Un logement comportant trois chambres et un séjour est un T4. Un logement ne comportant qu'une grande pièce - dit studio - est un T1. Les formes les plus courantes sont les T1, T2, T3, T4, T5, T6 voir T7 mais au delà le terme n'est plus vraiment employé étant donné que l'offre y répondant n'existe pas dans le logement sociale (ou très rarement). Une spécificité à apporter : 'bis' peut être rajoutée à cette racine pour signifier qu'une grande pièce peut être divisée pour en former deux distinctes.

Les sanitaires sont composés d'une pièce d'eau et de WC. Les WC peuvent être compris dans la pièce d'eau ou séparés. La pièce d'eau est soit une salle de bain, avec une baignoire, soit une salle d'eau, avec une douche. Il est recommandé d'installer une douche dans les T1bis et T2, une baignoire à partir du T3 tout en laissant la possibilité de changer d'équipement (passer de la douche à la baignoire et l'inverse) grâce à l'installation d'un siphon compatible. Dans le T5 il est demandé une deuxième salle d'eau, qui est souhaitable également à partir du T4. (Platzer, 2014, p.217).

#### **b. Les dispositions des logements**

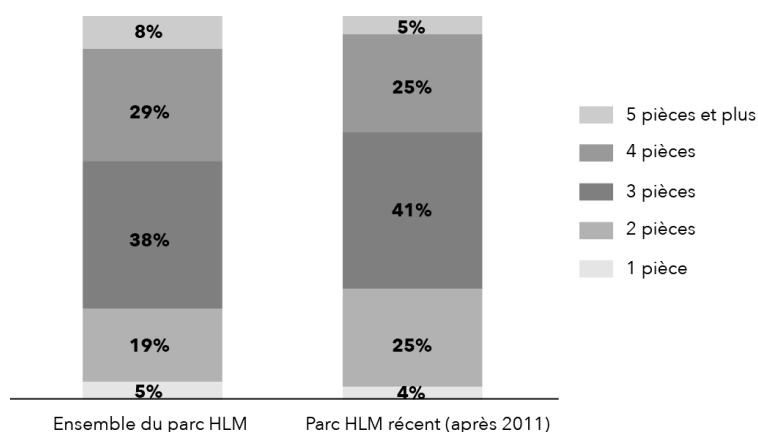
Le parc immobilier actuel est composé de logements dans des immeubles collectifs ou dans des maisons individuelles.

**Tableau 11 : Types de bâtiments composant le parc HLM**



Les logements collectifs représentent 84% du patrimoine HLM alors que les maisons individuelles n'en représentent que 16%. Les immeubles des grands ensembles mais tous ceux qui sont construits plus récemment aussi, permettent de limiter l'étalement urbain, de produire plus de logements et plus diversifier (les maisons individuelles sont composées de T4 et plus dans la majorité des opérations) et aussi de mettre en commun des équipements et des techniques.

**Tableau 12 : Typologie des logements selon le parc HLM**



Le parc HLM comprend 2/5 logements en T3 et les autres logements les plus présents sont les T4. Or le parc HLM aujourd'hui est composé de plus de 50 % de ménages de 1 ou 2 personnes pouvant loger dans jusqu'au T2 (personnes isolées, couples sans enfants, voir tableau 8, p22), soit 24% du parc ; 34% de ménages de 3 ou 4

personnes (couples ou familles monoparentales avec 1 ou 2 enfants) peuvent loger dans des T3 ou T4 soit 67% du parc. Enfin 15% de ménages composée de 5 personnes ou plus (couples ou familles monoparentales avec 3 enfants ou plus) peuvent loger dans des T5 ou plus, soit 8% du parc. Cela implique que le parc doit continuer de s'adapter en fonction des demandes en gardant à l'esprit que les familles sont évolutives, elles s'agrandissent avec des nouveaux nés ou elles diminuent avec les départs progressifs des enfants qui grandissent.

L'aménagement et la composition intérieure des logements sont basés sur des intérieurs bourgeois, les logements sociaux de l'après guerre intègre des pièces et des techniques qui donnent un confort qu'ils n'avaient pas forcément jusque là.

« Chaque protagoniste cherche pourtant à être de son temps : pour les architectes, le modernisme est alors une question urbaine liée à l'utopie sociale, tandis que, pour l'administration, il s'agit de résoudre économiquement le problème de la normalisation technique. Mais ce sont finalement les visiteurs qui imposent un sens au mot 'modernité' en l'assimilant au confort. » (Chauvin et Gency, 2014, p.53).

**Tableau 13 : Evolution du confort sanitaire dans les résidences principales**

|                     | 1954  | 1962  | 1968  | 1975  | 1982  | 1990  | 2002  |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Baignoire ou douche | 10,4% | 28,9% | 47,5% | 70,3% | 84,7% | 93,4% | 98,4% |
| WC intérieur        | 26,6% | 40,5% | 54,8% | 73,8% | 85,0% | 93,5% | 98,3% |

La majeure partie de la population n'avait pas de salle d'eau, les gens se lavaient dans la 'souillarde' par exemple. Cette pièce attenante à la cuisine contenait un point d'eau et une gazinière. Pour les sanitaires les habitations pouvaient en contenir mais souvent ils se trouvaient à l'extérieur.

L'article RIII-I du CCH (Code de la Construction et de l'Habitation) définit ce que doit comporter une habitation pour être considérée comme telle : « *un logement ou habitation comprend d'une part, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées et d'autre part, des pièces de service, telles que cuisines, salles d'eau, cabinet d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant des dégagements et des dépendances.* » (Platzter, 2014, p.132)

Cependant les dimensions des logements ont évolué. Jusqu'en 1977, avant la réforme Barre, les dimensions dépendaient du type de financement reçu pour la construction de l'immeuble. Donc ceux qui avaient moins de moyens avaient aussi moins d'espaces.

**Tableau 14 : Surfaces habitables minimales et maximales des deux types de logement HLM en 1955**

| Type de logement | Surface par type de HLM (m <sup>2</sup> ) |         |                    |         |
|------------------|-------------------------------------------|---------|--------------------|---------|
|                  | Logement populaire et familial            |         | Logement ordinaire |         |
|                  | Minimum                                   | Maximum | Minimum            | Maximum |
| T1               | 10                                        | 12      | 12                 | 18      |
| T1bis            | 23                                        | 26      | 26                 | 30      |
| T2               | 34                                        | 39      | 39                 | 45      |
| T3               | 45                                        | 51      | 51                 | 57      |
| T4               | 55                                        | 61      | 61                 | 70      |
| T5               | 65                                        | 73      | 73                 | 85      |
| T6               | 75                                        | 85      | 85                 | 100     |
| T7               | 85                                        | 101     | 101                | 115     |



**Tableau 15 : Surfaces habitables recommandées aujourd'hui (m<sup>2</sup>)**

| Type de pièce                                  | T1        | T2        | T3        | T4        | T5        | T6         |
|------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Entrée et dégagement                           | 2 à 2,5   | 2,5 à 3   | 3 à 4     | 4 à 5     | 5 à 7     | 6          |
| Séjour indépendant                             | 16        | 17 à 18,5 | 20 à 21,5 | 21,5 à 25 | 22 à 25   | 23,5       |
| Séjour+cuisine ouverte                         | 25        | 25        | 25        |           |           |            |
| Cuisine indépendante                           | 5         | 7 à 8     | 9 à 11    | 10,5 à 11 | 10,5 à 11 | 10,5 à 11  |
| Chambre 1                                      |           | 11 à 12   | 11,5 à 12 | 11,5 à 12 | 11,5 à 12 | 11,5 à 12  |
| Chambre 2                                      |           |           | 10        | 10 à 11   | 10 à 11   | 10 à 11    |
| Chambre 3                                      |           |           |           | 9,5 à 11  | 9,5 à 11  | 9,5 à 11   |
| Chambre 4                                      |           |           |           |           | 9,5 à 10  | 9,5 à 10   |
| Chambre 5                                      |           |           |           |           |           | 9          |
| WC                                             |           |           | 2 à 2,5   | 1 à 2,5   | 1 à 2,5   | 2,5        |
| Salle de bain : baignoire + plan vasque +WC    |           |           |           | 4 à 5     | 5         | 5,5        |
| Salle d'eau : douche + lavabo + WC             | 4 à 5     | 4 à 5     |           |           |           |            |
| Salle d'eau : douche + lavabo                  |           |           | 5         | 3         | 2,5 à 3   | 2,5        |
| Rangements : placards, cellier intérieur       | 1,5 à 3   | 2 à 3     | 2,5 à 5   | 2,5 à 4   | 2,5 à 5   | 3          |
| Séchoirs                                       |           |           | 0,5       | 1         | 1         | 1          |
| <b>Surface habitable minimale par logement</b> | <b>30</b> | <b>46</b> | <b>60</b> | <b>73</b> | <b>88</b> | <b>103</b> |

Les valeurs ne sont pas si différentes entre le tableau 14, logements HLM ordinaires et celles recommandées aujourd'hui. Les dimensions ont fluctué cependant entre ces deux dates. Mais ce qui a aussi changé c'est le nombre moyen de m<sup>2</sup>/personne. Avec les ménages de plus en plus petits l'espace disponible pour chacun augmente.

**Tableau 16 : Taille et occupation des logements depuis 1984 dans les logements collectifs**

|              |                                   | 1984 | 1988 | 1992 | 1996 | 2001 | 2006 | 2013 |
|--------------|-----------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Par logement | Surface moyenne (m <sup>2</sup> ) | 65,1 | 66,0 | 66,1 | 65,8 | 65,2 | 65,6 | 63,0 |
|              | Nombre moyen de pièces            | 3,0  | 3,01 | 3,0  | 3,0  | 3,0  | 2,9  | 2,9  |
|              | Nombre moyen de personnes         | 2,4  | 2,3  | 2,2  | 2,2  | 2,1  | 2,0  | 1,9  |
| Par personne | Surface moyenne (m <sup>2</sup> ) | 27,3 | 28,7 | 29,7 | 30,3 | 31,3 | 33,5 | 32,5 |
|              | Nombre moyen de pièces            | 1,3  | 1,3  | 1,4  | 1,4  | 1,4  | 1,5  | 1,5  |

Le logement type moyen est les T3. En 1955 (tableau 14), ce type d'habitation correspond à environ 55m<sup>2</sup>, en 1984 il en fait 10 de plus (tableau 16) et aujourd'hui sa dimension a tendance à diminuer : 63 m<sup>2</sup>. En revanche avec le nombre moyen de personnes qui diminue de plus en plus les surfaces disponibles par habitant augmentent.

Une des majeures modifications apportées dans les compositions des logements vient de la loi sur l'accessibilité de 2005, elle rend tous les logements sociaux neufs accessibles à tous les handicaps. Cela correspond en priorité à l'handicap moteur pour une personne en fauteuil roulant car cela influe sur le dimensionnement des logements et des circulations. Par la suite dans des opérations spécifiques par exemple pour les personnes âgées, les logements sont construits pour répondre aux autres éventuels handicaps comme la surdité (avec des systèmes lumineux) ou la malvoyance (avec des systèmes sonores). Certains organismes sociaux sont spécifiés sur ces types d'habitat dit « adapté ».

Cette nouvelle disposition investit les lieux et change les proportions des pièces des logements qui comme l'indique le tableau 16, les surfaces habitables ont stagnées jusqu'en 2006 à environs 65,5m<sup>2</sup> (moyenne obtenue par des logements construits avant 2005) et aujourd'hui deviennent plus petits. Ces chiffres sont paradoxaux car les logements conçus aujourd'hui intègrent des dimensionnements de manière générale plus généreux. Alors où sont passés ces m<sup>2</sup> ? Quelles dispositions permettent de baisser les surfaces habitables ?

Au terme de cet aperçu général, la mise en évidence du rôle majeur mais jusqu'alors caché des pièces techniques, rend le logement social 'confortable'. En effet il faut souligner que tout au long de cette longue histoire la base même de la composition de l'habitat social (T1,T2, ...) se fait sans aucune référence à une pièce pourtant indispensable, et toujours obligatoire, la cuisine. La cuisine, désormais étudiée, constitue en effet un élément clé de cette histoire du logement social.

## **CHAPITRE II : LA CUISINE : UN OBJET PERMANENT, CACHÉ OU PAS ?**

### **A. Quelques traits majeurs d'histoire**

Le terme cuisine, en tant que pièce, apparaît dans le courant du XVe siècle. Ce lieu destiné à la préparation du repas se distingue des autres pièces de vie du château grâce à l'avancée technique des ustensiles de préparation. Dans les demeures plus modestes, une seule pièce regroupait toutes les fonctions : préparation des repas, lieu de partage, lieu de repos, ... l'endroit permettait une plurifonctionnalité, mais était synonyme de promiscuité. La cuisine, en tant qu'action, était longue à préparer et fastidieuse. Elle se faisait de manière communautaire pour regrouper l'effort. Déjà à cette époque on pouvait distinguer trois éléments majeurs qui sont le fondement de la cuisine, en tant que pièce et en tant qu'action, c'est à dire le point d'eau, le point de cuisson et le point de stockage.

Au XIXe siècle avec l'essor de la bourgeoisie, la disposition de la cuisine s'inspire de cela et repousse encore la pièce synonyme de bruits, d'odeurs, de saleté. « *En architecture, partant de la cuisine comme pièce principale, à laquelle on a ajouté après les pièces qui sont les chambres (qu'on a séparé après) et ensuite des salons quand on en avait les moyens. À ce moment là on a un peu rejeté la cuisine architecturalement parlant parce que les bourgeois ne voulaient pas qu'on voit les personnages qui travaillent dans la cuisine [...]* » (Petuaud-Letang et Xiradakis, 2017, conférence). La cuisine est reléguée au sous sol et le produit fini arrive dans les pièces de vie par l'intermédiaire de domestiques, passe-plats, escaliers de service et autres. Le but est de cacher le labeur culinaire. Le peuple, lui, logé dans des taudis ou des maisons ouvrières garde la même disposition qu'au XVe siècle avec une pièce principale plurifonctionnelle qui fait également office de salle de d'eau.

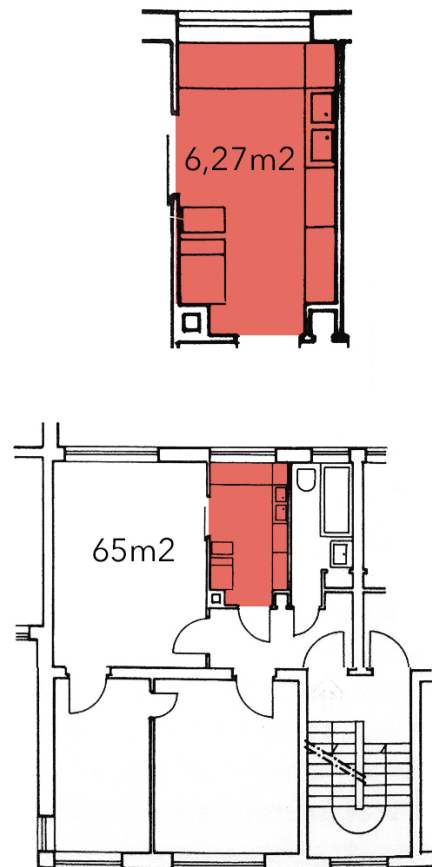
« *Pour gagner du temps il faut perdre de l'espace. Ce principe est à l'origine de la transformation de l'espace de la cuisine au XXe siècle.* » (Clarisse, 2004, p.11). En avançant dans les années la cuisine s'autonomise de plus en plus avec l'essor d'ustensiles et l'arrivée de l'électricité. Les outils permettent de faciliter la tâche, de la rendre moins pénible. La société changeant, la domesticité diminue et la cuisine se rapproche du salon / salle à manger. Un autre marqueur de la cuisine se minimalisant c'est la suppression de la table et de ses chaises dans la pièce, permettant de la rendre encore plus petite. La personne cuisinant debout est beaucoup plus efficace et cela facilite les enchainements des mouvements. Toutes ces modifications sont dans un but économique : économie de place et économie de mouvement, c'est ce qui représentera l'ergonomie. La recherche vise à rationaliser le mouvement et diminuer l'emprise spatiale tout en facilitant la

fonctionnalité. L'exemple de ces études sera la cuisine de Francfort de Margarete Schütte-Lihotzky en 1926, composé dans l'ensemble Bornheimer Hang de Ernst May pour Francfort-sur-le-Main.

**Figure 5 : Photographie qui diffuse en masse le modèle de la cuisine de Francfort à partir de 1926**



**Figure 5 : Plan de la cuisine de Francfort et son logement, 1926**



Les pièces humides sont rassemblées dans le plan. La cuisine, fermée, comporte deux entrées, une depuis le sas d'entrée et une depuis la pièce à vivre. Elle fait 6,27 m<sup>2</sup>, 1,87m x 3,44m, et comporte une fenêtre mesurant à peu près la largeur de la pièce. Les meubles du plan de travail sont surplombés de placards de rangement. Il y a un point lumineux, implanté sur un rail permettant de faire glisser la lampe à l'endroit où la personne travaille. Cette cuisine a été conçue à une époque où l'électricité était chère donc peu employée (pour l'électroménager par exemple). La conservation des aliments ne se faisait pas grâce au réfrigérateur, il était rare et encore peu répandu. Aussi, la cuisine servait à laver le linge donc elle était optimisée pour cela. Son ergonomie était pensée pour la façon de faire de l'époque (rapport à la préparation des aliments, conservation, rangements, lavage) et les techniques également (peu d'électricité).

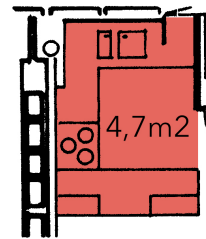
Comme cité dans le chapitre 1, le logement populaire s'inspire des intérieurs bourgeois. La cuisine laboratoire se généralise, les techniques (et donc les

normes) lui sont apportées : eau courante chaude et froide, le gaz, le système de chauffage et bientôt la ventilation mécanique. Cette dernière ouvre ou ré-ouvre la cuisine sur la pièce principale, elle est accompagnée des outils électroménagers économisant le temps, l'espace et d'un nouveau rapport à la nourriture : les aliments préparés, presque prêts à l'emploi. C'est l'ère de la cuisine américaine, symbole de modernité, de technicité et du pouvoir d'achat. L'exemple de la mise en route du modèle en France pourrait être celui de Charlotte Perriand dans la cellule de l'Unité d'Habitation à Marseille de Le Corbusier en 1947-1952.

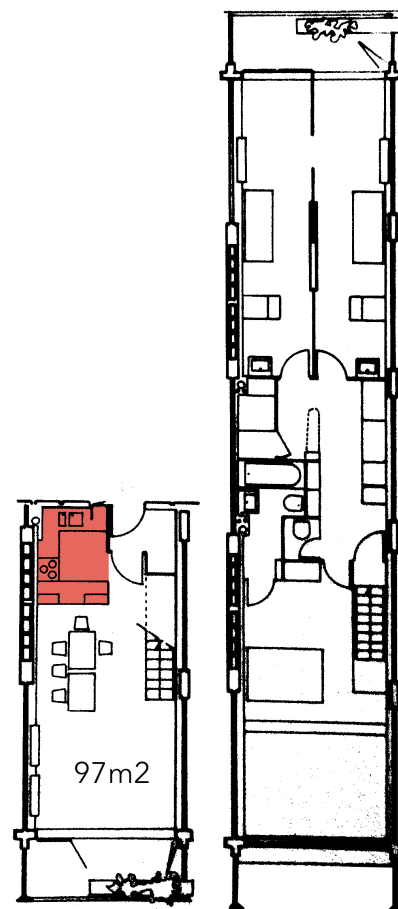
**Figure 7 : Photographie de la cuisine de Charlotte Perriand à l'Unité d'Habitation de Marseille**



**Figure 8 : Plan de la cuisine de l'Unité d'Habitation et son logement, 1947-**



Les pièces humides se surplombent. La cuisine est ouverte sur la pièce à vivre grâce à un mobilier faisant la transition : le passe-plat-bar. Ses dimensions générales sont de 1,8m de large sur 2,6m de profondeur. La cuisine est installée au milieu de l'appartement, ne comportant donc pas de fenêtre, elle se contente d'un second-jour grâce à la mise en place d'un système de ventilation. L'ergonomie de cette cuisine est de permettre de ne faire qu'un pas ou simplement de se retourner sur soi-même pour accéder aux différentes fonctions. Des rangements



hauts sont prévus au dessus du plan de travail et des rangements à double orientation entre la cuisine et le séjour.

La position de la cuisine prend une nouvelle posture dans les plans grâce à cette arrivée technique de la ventilation et des électroménagers toujours plus performants. *« Autour de la cuisine tout se stabilise et s'uniformise : cet espace est désormais lié au séjour, le plus possible en contact avec l'extérieur, tandis que les chambres et les sanitaires sont plus à l'écart. La suppression de l'escalier de service dans les immeubles collectifs fait migrer la cuisine près de l'entrée, et le rapprochement cuisine-salle à manger se généralise. La prise en compte générale, voire le regroupement des arrivées d'eaux usées, des gaines de ventilation, de vide-ordures très en amont dans la conception du bâtiment pour rationaliser la construction fige l'emplacement de la cuisine dans l'habitation. À l'intérieur de la cuisine, la disposition des éléments électroménagers se fixe à proximité de ces réseaux, n'autorisant pas d'autres fonctionnements dans le temps (sauf gros travaux). »* (Clarisse, 2004, p.128)

Un autre aspect historique qui régit la conception de la cuisine c'est sa standardisation. Au même titre que la préfabrication d'éléments de construction d'un immeuble, les modules de cuisine permettent un assemblage facile et rationnel. Bientôt la cuisine ne sera conçue qu'avec ces 'boîtes' de 60x60cm et son dimensionnement général s'adaptera à ces modules. *« Les architectes semblent délaisser progressivement la conception poussée des cuisines, indispensables pourtant compte tenu du rôle déterminant de l'emplacement des prises électriques, ventilations, arrivées d'eau, éléments de chauffage, ... Ce désintérêt s'explique par le fait que la mission de l'architecte est de plus en plus réduite en ce qui concerne le logement, et tout particulièrement le logement social. »* (Clarisse, 2004, p.179). La diffusion du modèle de la cuisine par blocs de rangement et d'électroménagers intégrés fait place à un nouveau métier : celui des cuisinistes. Avec cette diminution de la mission de l'architecte et l'essor des cuisinistes, la place de la cuisine est figée dans la composition d'un logement mais pourtant s'exprime différemment en matière de gout esthétique surtout car fonctionnellement les besoins sont similaires. En revanche dans les logements sociaux, la diminution de cette mission d'architecte n'est pas compensée par le travail des cuisinistes qui est trop cher et trop pérenne (cela sera expliqué dans le chapitre 3).

La pièce cuisine aujourd'hui est marquée par différentes typologies mais elle est l'espace qui nécessite le plus d'apports techniques lui permettant son bon fonctionnement avec les valeurs qu'elle représente. Sa structure hiératique laisse place à des comportements, conversations, appropriations informelles qui l'amènent d'un rôle fastidieux et caché à un rôle principal dans le théâtre de la vie du ménage.

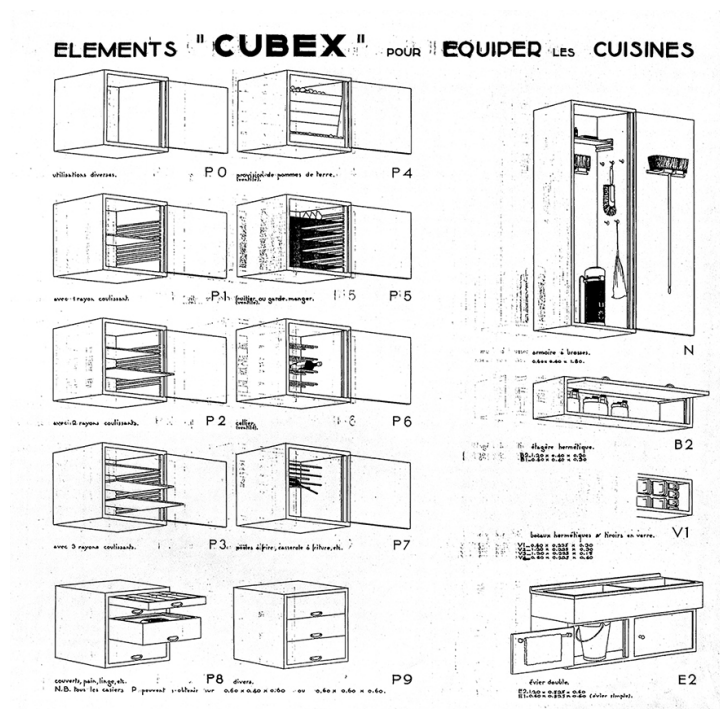
## B. Cuisine et spatialité

### 1. Ce qui compose la cuisine

#### a. La standardisation

Les meubles d'une cuisine traditionnelle datant du début du XXe siècle n'ont pas de dimensions spécifiques. Ils sont régis par les volontés des constructeurs, assemblés de manière à créer un linéaire mais de manière disparate lorsqu'ils ne sont pas construits en 'dur' (c'est à dire agencés dans une unité). Chaque objet y va de sa propre dimension : ni trop profond pour pouvoir avoir accès à tous les recoins, ni trop étroits pour que cela serve à quelque chose tout de même. Un grand meuble qui s'est généralisé et établi dans les cuisines c'est le buffet. Il permet de stocker dans des placards ou bien de monter ou d'entreposer par un creux entre les rangements hauts et bas.

**Figure 6 : Exemple de modules standardisés proposés par Cubex de Louis Herman De Koninck, 1932**



Louis Herman de Koninck, architecte belge propose lors du CIAM (Congrès International de l'Architecture Moderne) de 1930, une cuisine standardisée par des modules de 60cm x 60cm (en plan) qui annonce une multitude de possibilité d'agencement. Leur forme carrée permet d'assembler un linéaire ou une colonne avec des rangements sous forme de placard ou de tiroirs, l'évier peut être encastré sur le plan de travail, on retrouve même la possibilité d'y intégrer un passe-plat. Les cuisines Cubex vont se répandre par leur

rationalisation approuvée par tous. En effet dans l'esprit d'industrialisation de la construction qui s'est beaucoup développé dans les années de la Reconstruction et de la construction de masse des logements, mais dont le questionnement hantait déjà les concepteurs avant la guerre, créer des meubles dont les dimensions fonctionnelles seraient stables engendrerait une facilité de mise en œuvre.

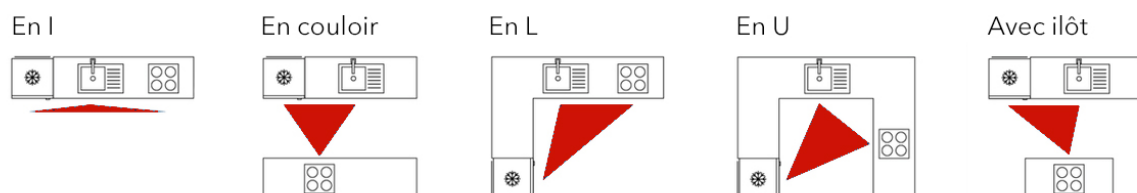
Ces modèles de cuisine sont largement diffusés à travers les salons des arts ménagers des Trente Glorieuses et seront les précurseurs de la cuisine standardisée que tous connaissent aujourd'hui. Malgré leur dimensionnement restant intact les possibilités de création sont infinies. Cela est dû à la possibilité d'organisation des modules, aux hauteurs du mobilier, aux matériaux de revêtement, au design des coffrages, aux gadgets intégrés, les électroménagers, ...

#### b. Les différentes organisations

La cuisine s'organise de différentes façons. En effet elle prend en compte la pièce dans laquelle elle se trouve et les possibilités qu'elle peut offrir pour la disposition des appareils. Des prises spécifiques liées aux gros électroménagers peuvent être déplacé sous réserve de travaux assez onéreux. La composition générale est donc pensée en amont pour placer les prises au bon endroit. Il y a trois zones dans la cuisine : la zone de stockage et de conservation, ou zone de froid (réfrigérateur, congélateur, placards), la zone de cuisson (four, plaques de cuisson, cuisinière, hotte) et la zone de lavage (évier, lave-vaisselle, et quelque fois lave linge). Ces trois activités triangulent la préparation du repas et pour que leur disposition soit la plus adaptée, est mis en place le triangle des fonctions qui définit si l'emplacement choisi pour chaque activité est souhaitable ou non. Pour être optimale ce triangle doit être le plus petit possible ou bien respecter quelques conditions : les côtés du triangle sont inférieurs à 2,7m, la somme des trois côtés doit être inférieures à 10m, il ne doit pas y avoir d'obstacles qui interrompent une des arrêtes, il ne doit pas être dans un lieu de passage.

Il est conseillé de placer la zone de cuisson entre la zone de lavage et la zone de froid pour limiter les déplacements. Il doit y avoir des espaces de 60cm entre ces trois fonctions ce qui permet d'avoir un plan de travail libre pour la préparation et l'entreposage des petits électroménagers ou autre. Dans la zone de lavage, le lave vaisselle doit être à côté de l'évier pour faciliter leur utilisation simultanée et pour rassembler les arrivées et sorties d'eau.

**Figure 7 : Les implantations des cuisines et leur triangle des activités**



Le triangle des activités découle de l'implantation générale de la cuisine. Les différentes implantations sont :



- La cuisine en I, linéaire, les trois fonctions sont les unes à la suite des autres.
- La cuisine en double I, parallèle ou couloir, les fonctions se font face.
- La cuisine en L, dans un angle les modules sont assemblés en deux linéaires orthogonaux
- La cuisine en U, elle forme deux angles, elle est composée de trois linéaires orthogonaux.
- La cuisine avec îlot central, composée d'un linéaire et d'un élément fixe central.

Lorsque deux modules standardisés de la cuisine se font face il faut au minimum 1,2m de passage pour circuler, ouvrir les placards ou les électroménagers. Lorsqu'il y a un mur devant le linéaire il faut 1m entre les deux. Lorsqu'il y a une table devant un linéaire, il faut 0,9m de passage entre ces deux éléments.

En terme d'éléments standardisés il y a différents modules : les éléments bas mesurent 60cm de profondeur, généralement 60cm de large (ou bien ce sont des multiples de 15cm), la hauteur commerciale est comprise entre 85 et 90 cm néanmoins il est possible de demander des plans de travail plus ou plus bas, cela dépend du confort souhaité par le client. Les meubles hauts mesurent 35 cm de profondeur, la largeur commence à 30cm et augmente par tranche de 15cm, de manière générale les modules mesurent 60cm de large. Ces modules hauts sont séparés du plan de travail de minimum 50 cm à 70cm et leur hauteur générale peut aller de 30cm à la hauteur sous plafond. L'armoire colonne est le troisième élément de rangement, il mesure 60cm de profondeur, généralement 60cm de large et sa hauteur peut aller jusqu'au plafond.

Ces éléments de rangements ont la forme de placards ou de tiroirs, ou bien les deux mélangé. Leur système d'ouverture peut varier avec des portes pliantes, des portes battantes, des portes lift, des portes coulissantes, etc. Toujours est-il que leur mise en œuvre doit être attentionnée : lorsque les modules sont encastrés entre deux murs, il faut laisser une marge d'environ 5cm pour permettre d'ouvrir les portes des rangements ou électroménagers en entier mais aussi pour faciliter le montage des éléments menuisés. Derrière les meubles (bas ou armoire colonne), les modules sont décalés du mur d'environ 5cm pour laisser passer les tuyaux et brancher les éléments fixes.

## **2. Typologies**

La cuisine peut être disposée en trois typologies : elle est fermée, ouverte ou semi-ouverte. Selon la façon dont elles sont cloisonnées les cuisines peuvent ou ne peuvent disposer leur mobilier comme le client le souhaite.

Lorsque la cuisine est fermée, elle forme une pièce distincte par la présence de murs/cloisons, on y accède par une ou plusieurs portes et cette pièce pouvant être close elle doit comporter une fenêtre. Cette fenêtre lui apporte une lumière naturelle et donne une ventilation naturelle à la pièce, thème important hérité de l'hygiénisme pour un espace sain. Si la cuisine est fermée, elle peut quand même recevoir une table et des chaises mais la pièce doit alors être assez grande. Avec les normes d'accessibilité actuelles il doit y avoir un passage d'1,5m devant les modules culinaires. Lorsque la pièce fermée possède cette disposition, les ménages ne comportant pas d'handicapé moteur peuvent alors agrémenter leur cuisine d'une table. Quand cette pièce a de grandes dimensions elle peut accueillir toutes les implantations définies précédemment. En revanche lorsqu'elle a de petites dimensions il est important de voir la géométrie générale de la pièce, une pièce rectangulaire accueillera plutôt des linéaires parallèles, si elle est carrée elle peut recevoir une implantation en U ou en L. L'implantation à îlot central ne correspond qu'à des pièces de grandes dimensions car il faut pouvoir circuler autour de cet îlot.

Lorsque la cuisine est ouverte, dite à l'américaine, cela signifie qu'elle forme avec le salon et la salle à manger une grande pièce à vivre. Ce modèle de cuisine s'est développé dans les années 50 avec l'importation de 'l'american way of life', le développement des techniques et la généralisation des électroménagers comme le réfrigérateur ou le lave-linge. En intégrant la cuisine dans une grande pièce, les techniques de ventilation mécanique doivent être performantes car celle-ci n'a plus 'besoin', comme le souhaitait les hygiénistes, d'une fenêtre permettant l'aération. En revanche une fenêtre à côté du plan de travail reste toujours agréable plutôt qu'un second-jour, arrivant dans le dos lorsque quelqu'un coupe la dinde au dessus du four par exemple. Ces cuisines peuvent disposer de toutes les implantations, la pièce étant grande, toujours en prévoyant les branchements spécifiques au bon endroit. Cette cuisine vantée pendant les trente glorieuses pour ne plus isoler la femme cuisinant, donne tout de même à relever quelques aspects négatifs. La cuisine est bruyante et donc ouverte, elle partage toute son action avec celui qui est dans le canapé, ou bien, même en laissant mijoter un plat, le ronron de la hotte aspirante peut parfois déranger. La cuisine est odorante, lorsque le plat est réussi et sent très bon, il n'y a pas tant de problèmes, mais lorsqu'on oublie le gratin au four et que cela sent toute l'après-midi dans l'habitation, cela est quelque peu désagréable. Enfin, dernier point majeur, tout est visible. La préparation du repas implique de travailler, souvent, plusieurs aliments à la fois. Il y en a partout, 'un vrai bordel', l'accumulation arrive vite et dans une cuisine ouverte tout cela se cache difficilement. Aujourd'hui ce modèle fonctionne

bien dans les logements devant être accessibles car un linéaire ouvert sur une grande pièce à vivre libère l'espace disponible nécessaire devant.

La dernière typologie est la cuisine semi-ouverte. Comme la cuisine ouverte elle est en relation avec la pièce à vivre, il n'y a pas de porte entre ces deux pièces mais un pan de mur/cloison qui ne la sépare pas totalement et qui laisse un passage direct. Elle rassemble différents éléments de la cuisine fermée et de la cuisine ouverte. Etant une pièce à moitié fermée il est conseillé de lui implanter une fenêtre et elle ne peut éviter de dissiper le bruit ou les odeurs mais elle peut cacher les éléments de préparation du repas. Cette cuisine peut accueillir à peu près toutes les implantations sauf si elle est petite, comme pour la cuisine fermée cela dépendra de la géométrie de la pièce.

La cuisine est parfois complétée de pièces supplémentaires comme le cellier (servant de stockage), le séchoir (servant au linge). Ces pièces attenantes ajoutent des m<sup>2</sup> supplémentaires qui étaient synonymes d'usages spécifiques il y a quelques années mais qui sont toujours utiles dans une habitation pour stocker des objets liés au ménage, au stockage, au linge, ... Cette pièce est toujours actuelle dans les plans (lorsqu'il est possible de la disposer) et sa fonction a muté pour passer d'une aide au rangement culinaire (entreposer les pots et les marmites à confiture par exemple) à une aide au rangement domestique (stocker les affaires de ski qui ne serviront pas avant l'hiver d'après, les valises,...). Il est aussi accompagner d'éléments techniques avec le positionnement du ballon d'eau chaude ou la machine à laver.

*« La cuisine et la façon de manger et de recevoir sont la façon la plus pertinente et impertinente de montrer qui on est et ce que l'on peut faire. »* (Petuaud-Letang et Xiradakis, 2017, conférence). L'implantation d'une cuisine n'est pas forcément libre car dû à la présence de branchements ou d'éléments architecturaux (mur, porte, fenêtre, etc), en revanche le choix esthétique et du confort dépend de chacun des clients qui préféreront n'avoir que des meubles bas ou que des tiroirs, et les matériaux et les couleurs, là aussi sont des choix personnels.

## **C. Cuisine et société : évolutions depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale : normalisation du confort**

### **1. La place du repas dans la famille**

#### **a. Le lien entre repas et famille**

Le lien entre la nourriture et les français est reconnu à l'international et pour cela la gastronomie française a été classée au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010. Ce lien se reflète sur le rapport au repas dans une famille. En effet, dans son enquête pour *Casseroles, amour et crises*, 2005, Jean-Claude Kaufmann, a mis en évidence que « *les repas apparaissent comme opérateurs du lien et indicateurs de sa qualité* » (p.172). Lorsque la mère de famille s'adonne à la préparation d'un plat (s'est le plus souvent elle qui tient ce rôle), le reste de la famille la remercie implicitement à travers leur comportement respectueux et en complimentant l'effort effectué. L'importance de trouver un repère temporel pour que la famille passe du temps ensemble c'est pendant le repas. J.-C. Kaufmann métaphorise le repas en tant que pièce de théâtre où chacun des acteurs est en fait une personne composant la famille. Se retrouver autour d'un besoin essentiel, manger, s'exprimant par mille saveurs permet de s'accorder une partie du temps de chacun pour communiquer. Les discussions s'établissant créent des liens où tantôt des rires prolifèrent ou alors des cris détonnent. Les repas donnent à chacun un temps pour s'exprimer sur ce qu'il a fait la journée, ce qu'il a vu aux informations ou les nouvelles d'un proche qu'il a reçu, ... C'est un moment de rassemblement qui se déroule souvent le soir (le matin les horaires ne sont pas toujours les mêmes, le midi certains travaillent), et cet instant regroupe la famille autour de ses valeurs qui se subliment par la nourriture.

*« [L'art culinaire français] a dominé jusque dans les années 70-80, ce qui est déjà très long! Maintenant, avec la mondialisation, la cuisine parle à tout le monde et les influences circulent très vite. La cuisine française n'est plus le seul et le premier modèle mais elle reste une référence, notamment dans les écoles hôtelières. C'est tout cela qu'a voulu récompenser l'Unesco. »* (Rambourg, 2010).

Le rapport à la nourriture a bien changé par le passage à un temps de préparation quasi inexistant. Les repas aujourd'hui ne prennent plus le même temps de conception (préparation des aliments, assemblage, cuisson) qu'il y a 40 ans car les grandes surfaces mettent à disposition de nombreux aliments ou plats déjà préparés qui n'ont plus qu'à être cuits. D'autre part, les habitudes alimentaires varient dans les ménages mais également au sein même de la famille qui individualise les prescriptions alimentaires, entre l'un qui suit un régime particulier

ou l'autre qui n'aime pas ceci ou cela, les repas se retrouvent souvent scindés entre des assiettes n'ayant pas toutes le même contenu. Pourtant, les valeurs du repas existent encore et surtout lors d'événements. Partager un repas avec quelqu'un, ce n'est pas partager le corps du Christ autour de la Cène, mais, il y a une sorte d'honneur réciproque à recevoir ou être invité que ce soit par la famille, les amis, des relations de travail,...

#### b. La matérialisation du repas : la table, la télévision

Dans la société occidentale, la table a une place importante. Dans la vie domestique, elle matérialise le repas, elle accueille ses convives tout autour pour un moment de communion à travers la dégustation.

Toujours dans l'idée d'une pièce de théâtre, chaque acteur a un rôle et chaque chaise autour de la table est souvent appropriée par un membre de la famille : 'c'est ma place'. L'individu ne prend pourtant pas son caractère de la place qui lui est attribuée, mais le fait d'être sur sa chaise contribue à lui donner son statut. Le chef de famille est souvent placé en bout de table, la mère de famille est souvent placée du côté des fourneaux. Les habitudes sont tenaces.

Ce que représente la table est aussi lié à son emplacement et à sa forme. Dans des habitations où la pièce de la cuisine permet de disposer une table, la valeur de la table de la cuisine ne sera pas la même que celle de la salle-à-manger, cette dernière aura une valeur plus événementielle, les repas y seront différents, souvent comportant plus de personnes attablées. La forme de la table quand à elle joue sur son appropriation. Une table haute est moins confortable car les fauteuils en hauteur ne permettent pas de monter ou de descendre à tout bout de champ comme avec une table 'ordinaire' de 70cm de hauteur. Par exemple, un enfant ne pourra pas monter sur les genoux, ou plus difficilement, lorsqu'il y a des chaises hautes. La dimension générale, si la table est grande ou si elle est petite, peut rapprocher ou mettre mal à l'aise, ... Une table rectangulaire ou ronde peut aussi faire varier les comportements.

Une autre matérialisation des repas, liée à l'évolution de la société de consommation de l'après-guerre, est la télévision. L'arrivée du petit écran a changé aussi les habitudes culinaires et les comportements liés à celles-ci. Les plateaux-télé libèrent les cuisines et les tables. Ce qui est mangé devant la télé est constitué d'aliments tout préparés (pizza commandée ou à mettre au four par exemple) ou bien des petites choses réchauffées ou simples, des éléments qui prennent peu de temps à faire en somme. La valeur de la table n'est plus la même lorsqu'il y a un repas devant la télévision. Les assises sont disposées autour d'un

écran, elles sont plus souples et ce qui absorbe la vision et les pensées ce n'est plus ce qu'il y a dans l'assiette et les personnes autour mais ce qui s'agite dans l'objet lumineux. Dans d'autres cas là télévision peut aussi apparaître dans le fond, le repas se déroulant autour de la table et les conversations qui commentent ce qui se dit dans l'écran. Cela permet d'alimenter les dires et quelque fois d'éviter des silences paraissant troublants.

La table est un objet révélateur des comportements mais comme le dit J.-C. Kaufmann : « *la table a en réalité beaucoup de mal à 'faire famille' à elle seule. Car la conversation est un liant délicat manier. Ingrédient parmi d'autres, elle peut être réduite à un bavardage agréable qui ne pose pas de problème. Mais si on lui demande trop, elle menace au contraire de provoquer des fatigues et des tensions.* » (p.193)

## **2. Evolution des techniques**

### **a. Les matériaux**

La recherche des matériaux fait partie du laboratoire de recherche qui a façonné la cuisine. Le but est de trouver les matériaux les plus solides, les plus faciles à nettoyer, les plus faciles à mettre en œuvre et ceux qui coutent le moins cher tout en gardant à l'esprit la question de l'esthétique.

Des matériaux variés composent la cuisine menuisée standardisée : du bois, de la pierre, des matériaux composites, du stratifié,... Tous participent à l'esthétique de la cuisine. En revanche un matériau est resté intemporel à travers les années, il revêt les pièces humides, c'est le carrelage. Ce carrelage comporte différentes dimensions, couleurs, aspects, motifs, sa composition peut varier entre les carreaux verticaux ou horizontaux. Pourtant, le carrelage est réputé pour son entretien et sa longévité, ce qui le place en tête des revêtements des pièces humides.

« [M. Petuaud Letang] : *Aujourd'hui tout a évolué : l'architecture s'est mondialisée, on pourrait trouver New York à Bordeaux et cela serait accepté parce que c'est 'moderne'. Donc il faut savoir conserver son histoire et son écriture. Le seul matériau qui n'a pas beaucoup bougé et qui a été important pour la cuisine c'est le carrelage. Quand cela a été produit de manière industrielle on en a mis au sol, en crédence, car cela est beaucoup plus facile à nettoyer. [...]. Matériau qui partant de la cuisine arrive dans les séjours puisque aujourd'hui les séjours sont cuisines ou inversement et malheureusement, de mon point de vue, le XIXe siècle a effacé les couleurs locales, l'architecture locale, l'utilisation des matériaux locaux, seul le*

*cuisinier reste attaché à son terroir.*» (Petuaud-Letang et Xiradakis, 2017, conférence).

Cette citation montre la place du carrelage cependant ce n'est pas nécessairement le XIXe siècle qui a effacé les spécificités locales mais plutôt le XXe siècle, avec la production de masse des logements et les techniques qui s'y sont développées. Avec l'industrialisation de la construction, la préfabrication d'éléments de composition comme des blocs-eau, et la diffusion massive des modèles standardisés à travers la presse et les salons, c'est à ce moment là que l'architecture a pris un élan de mondialisation et donc la perte de certaines de ses marques locales.

#### b. L'électro-ménager

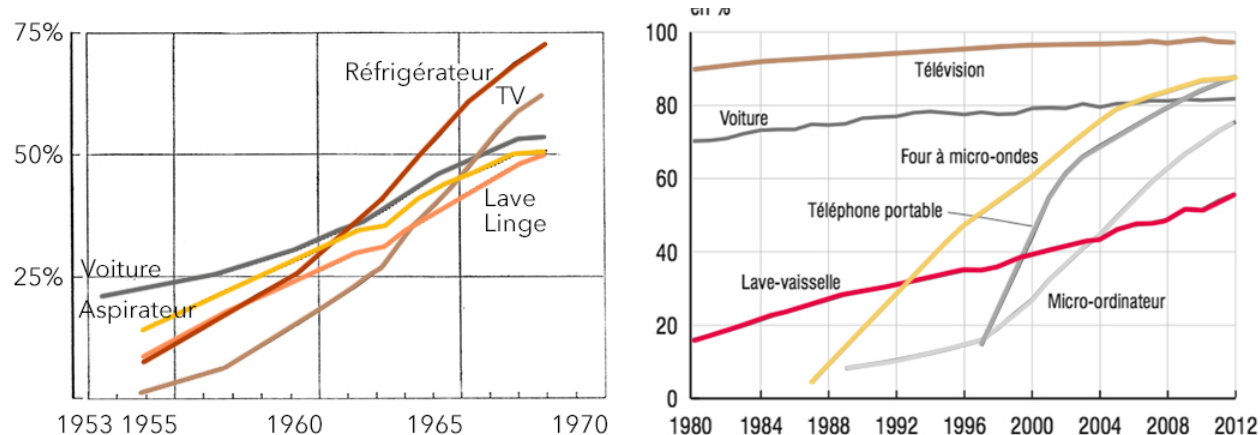
L'arrivée de l'électroménager dans les habitations individuelles a considérablement changé les habitudes alimentaires car celle-ci est liée à l'arrivée des supermarchés et des produits préparés. La préparation des repas n'est plus la même : par la mise en train de la 'matière première' et par son montage. Mais une autre façon de consommer vient de l'arrivée du réfrigérateur. « *Autrefois, la famille était régulièrement réunie autour de la table pour ses repas. [...]. Aujourd'hui un appareil a complètement changé la donne, le réfrigérateur, communément appelé le 'frigo'* » (Kaufmann, 2005, p.47). Cet objet permet de conserver les aliments plus longtemps donc plus besoin d'aller chez l'épicier du coin plusieurs fois par semaine, une grosse séance de commissions permet de remplir le réfrigérateur pour plus d'une semaine. Ce nouveau placard de stockage rend l'habitude de consommation plus rapide et crée un lien nouveau entre le consommateur qui devient grignoteur, avec la nourriture à portée de main.

Une révolution qui a participé à l'allègement des tâches de la ménagère est celle de l'arrivée du lave linge. Le temps dédié au lavage, repassage du linge était considérable et cet objet permet d'alléger l'emploi du temps ménager, aussi d'alléger physiquement le corps qui frottait éperdument le linge pièce par pièce et finalement de gagner de la place dans le logement.

D'autres électroménagers comme le duo congélateur-micro-ondes, facilitent encore la consommation rapide des aliments et leur stockage à long terme.

Progressivement les appareils électroménagers envahissent les espaces domestiques dans un but d'allègement des tâches, les rendre moins pénibles et cet essor amène à la diminution de l'espace qui n'a plus besoin d'autant de place qu'avant.

**Tableau 17 : Taux d'équipement des ménages en %**



« Les objets électroménagers, qui parviennent au cœur de chaque habitation, sollicitant de nouvelles habitudes quotidiennes, sont un vecteur important de la transformation des modes de vie. » (Clarisse, 2004, P.141)

### c. Les « entrées » et les « sorties »

La cuisine est traversée par tous les éléments techniques que peut recevoir une habitation. L'arrivée d'eau courante et sa sortie en eau usée dessert l'évier, le lave vaisselle et lorsqu'il s'y trouve le lave linge. Le gaz (de plus en plus remplacé par l'électricité), au départ chauffe la cuisinière : four et plaques de cuisson, de manière générale le gaz, s'il est encore utilisé ne fonctionne plus que pour les plaques de cuisson. L'électricité alimente tous les électroménagers : le réfrigérateur, le congélateur, le lave vaisselle et le lave linge et la cuisinière (quand elle est électrique), cela par des prises placées en contre-bas de l'objet. Les petits électroménagers sont alimentés par des prises placées au dessus du plan de travail. Aussi, le système d'éclairage et le système de ventilation par la hotte aspirante ou par VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) sont régis par l'arrivée de l'électricité. La ventilation est donc un autre élément technique traversant la cuisine.

Ces tuyaux se rassemblent dans une gaine verticale pour amener leur fluide et pour les évacuer. Ces gaines créant un lien sur tous les niveaux d'un immeuble doivent répondre à des normes, beaucoup plus contraignantes aujourd'hui, pour l'incendie, l'acoustique, la thermique. Un autre type de gaine qui était accessible depuis la cuisine c'est le vide-ordure. Il a petit à petit bougé à l'extérieur du logement, sur le balcon ou sur le palier pour être définitivement interdit « *pour des raisons d'hygiène, le vide-ordure favorisant, en sens inverse de la descente des ordures, la montée des cafards et autres bestioles dans les étages* » (Clarisse,



2004, p.158). Les poubelles continuent leur part d'évolution avec les dispositifs de tri sélectifs mis en place au sein des habitations d'aujourd'hui.

La cuisine est ponctuée d'éléments techniques pénétrant l'intérieur du logement pour alimenter toutes les techniques indispensables au confort de l'habitat. Ces arrivées se sont faites progressivement dans un élan de conception entre l'arrivée de l'objet et comment le faire fonctionner.

### **3. Evolution des besoins**

#### a. L'évolution des techniques fait évoluer les besoins

Toute l'évolution de ces techniques a modifié les notions de confort pour devenir des normes dans le logement. Les constructions doivent comporter des branchements qui permettront au futur ménage l'habitant de se doter de ces équipements sans avoir eux-mêmes à faire des travaux pour les recevoir. Il faut prévoir au minimum un branchement pour : l'évier, le réfrigérateur, la cuisinière, le lave-vaisselle et éventuellement le lave linge. Les habitudes ont été bouleversées avec l'arrivée de ces électroménagers mais leur utilité a fait ses preuves, on le voit dans le tableau 17 (p.49), les ménages se sont équipés de manière exponentielle en réfrigérateur et lave-linge en priorité car ceux-là représentaient une révolution puis les autres éléments comme le lave-vaisselle, le micro-ondes sont arrivés après.

Cette révolution dans l'équipement domestique est accompagnée d'une révolution dans l'industrie agro-alimentaire avec l'essor des hyper/supermarchés. La consommation de masse est poussée à l'excès avec une profusion de marques, de produits, de plats consommables. Toutes ces marchandises produites en quantité offre de nouvelles perspectives culinaires mettant en avant une facilité de mise en œuvre et de dégustation. Les produits nécessitant des préparations plus complexes sont aussi disponibles dans ces grandes surfaces, il n'y a plus qu'à acheter, ranger et préparer le repas à l'aide des différents ustensiles aidant à la préparation.

*« La réduction du temps de travail et la possibilité, grâce aux nouvelles technologies, de travailler à son domicile vont peut-être modifier nos habitudes de préparation culinaire et de gestion des tâches domestiques. »* (Clarisse, 2004, p.212). Aujourd'hui l'arrivée massive des livraisons à domicile grâce à des compagnies apportant un repas prêt à déguster à bicyclette, par exemple, relègue encore un peu plus le rôle de la cuisine.

## b. Les images

Ce que la société veut vendre, elle nous le fait acheter : 'c'est vrai que c'est plus pratique'. Dans les salons des arts ménagers et aujourd'hui les publicités les images dictent le comportement à avoir et fait acheter 'ce qui va changer la vie et son quotidien'.

Le salon des arts ménager (SAM) en France depuis 1923 et jusqu'en 1983 développe les appareils les plus fous, dernier cri, il les met en valeur et notamment avec les publicités qui s'y rapportent. Les images sont très vendeuses, elles donnent le reflet d'une vie souhaitée et du bonheur que procure l'obtention de tel objet. Elles s'inspirent de la société dans laquelle elle sont véhiculées et participe au mythe de celle-ci. Pendant les Trente Glorieuses l'image de la famille nucléaire, le père travaillant, la mère, ménagère hors-pair, et les enfants sages comme des images, permet de vendre tout un ensemble d'objets participant au climat heureux par l'équipement ménager. Cela participe à l'évolution des besoins, qui pour accomplir telle tâche nécessite cet objet.

**Figure 8 : Publicité pour Moulinex : « Pour elle, un Moulinex, pour lui, des bons petits plats », 1959**



**Figure 9 : Publicité pour Norge, 1954**



« La publicité, d'abord discrète, s'intéresse particulièrement aux heures d'écoute des ménagères de moins de cinquante ans pour promouvoir les produits alimentaires ou ménagers destinés à l'entretien du linge et de l'espace

*domestique. Peu à peu la télévision avec la publicité, différentes émissions culinaires et certains feuillets, émissions et téléfilms, devient un vecteur important de la diffusion de manières de faire et d'organiser et de décorer l'espace domestique. Après la disparition du Salon des arts ménagers et de l'enseignement ménager, la publicité semble prendre le relai d'une manière subtile, s'adaptant aux particularités de chaque génération, et revendiquant même parfois un rôle pédagogique. » (Clarisse, 2004, p.141)*

La publicité, par essence doit donner envie. Alors elle continue de 'vendre du rêve' avec des cuisines toujours plus high-tech ou toujours plus conviviale. Mais les images des magazines sont trompeuses, elles sont pour les trois/quarts construites de toute pièce sur des logiciels en trois dimensions puis rendues sur photoshop. Les réclames passant à la télévision correspondent le plus souvent à des cuisines montées en studio et démontées une fois la prise effectuée. Mais ces publicités s'accordent toutes à dire qu'aujourd'hui la cuisine n'est pas une pièce technique mais bien une pièce à vivre libre d'appropriations par tous les membres du ménage. Une nouvelle image est même véhiculée : l'homme aux fourneaux ! La société change et, encore une fois la publicité s'attache à vendre, alors cette nouvelle scène représentant un homme cuisinant, soulage les esprits, les femmes ne sont plus toutes seules...

Mais si la publicité, celle qui passe à la télévision, est réellement décortiquée, cette cuisine merveilleuse représentant les valeurs de la société de son époque, ce n'est pas une cuisine laboratoire de 5m<sup>2</sup> comme les architectes la souhaitait, c'est une cuisine large qui accueille une table. Elle est mise en situation dans une grande pièce à vivre, cuisine ouverte le plus souvent. Elle s'attache à mettre dans les années 60 les prouesses techniques comme on pourrait les rêver dans les années 2000 mais déjà à portée de main (La cuisine de l'avenir 1957, vidéo publicitaire). La femme au cœur de l'action les cheveux épinglées, les ongles vernis, utilise de manière délicate et précise tous les accessoires gadget de sa cuisine du futur. En 1980, le modèle de la famille est représenté par la présence du père et de la mère dans une grande cuisine au style rustique-chic avec leur fils au look punk, l'air blasé et insensible au bonheur de ses parents (Vogica, spot publicitaire, années 80). Dans les publicités plus actuelles, les scènes représentent un homme cuisinant pour ses enfants (Mobalpa, spot publicitaire, 2016) ou encore des amis chez leur faisant la fête dans la cuisine, représentant la cuisine non plus comme pièce de service mais bien comme pièce à vivre (Ikea, spot publicitaire, 2012).

Toutes ces cuisines filmées dans un but commercial, souhaitent donner l'image des mouvements de la société et leurs dimensions vendent des produits et un style de vie. Il est intéressant d'étudier ces cuisines exposées dans les publicités

car, souvent, leur imposante emprise dans une pièce n'est pas celle qui lui est finalement accordée dans une habitation.

#### **4. Evolution des comportements**

##### **a. Du « mangeur-consommateur » au « mangeur-grignoteur »**

Pendant les Trente Glorieuses les comportements alimentaires sont sortis doucement mais très sûrement de la pénurie qui frappait la France et ses pays voisins dû à la Seconde Guerre Mondiale. Dans le contexte de production des logements et de l'augmentation du pouvoir d'achat, les ménages s'équipent et surtout consomment. Pour la nourriture c'est la même chose, les familles consomment un ensemble de produits qui se sont développés dans ces années : ce sont les « mangeurs-consommateurs » (J.-C. Kaufmann). Ce comportement a légèrement changé aujourd'hui pour devenir un grignotage intemporel. Comment résister, tout est si facile d'accès, dans la rue ou dans son réfrigérateur, une simple fringale peut vite être comblée. C'est l'avenir du « mangeur-grignoteur » (J.-C. Kaufmann). Alors ce comportement va-t-il continuer de se développer, s'atténuer ou bien continuer de coexister avec les repas réguliers ?

##### **b. La cuisine passion et la cuisine rapide**

« *Il y a cuisine et cuisine.* » (J.-C. Kaufmann, 2005, p.199) Cette différence se mesure dans la pénibilité d'accomplir la transformation des aliments pour pouvoir les déguster. La cuisine passion c'est celle qui n'est pas faite à reculons, où l'heure défile sans s'essouffler dans la préparation. L'envie de créer des plats gourmands, croquants, pour se faire plaisir ou faire plaisir. Alors que la cuisine rapide est réduite au minimum, elle n'a pas pour vocation de déguster mais de s'alimenter par besoin primaire, ou par manque d'idée.

Ces deux façons de concevoir la nourriture ne définissent pas une personne en particulier car elle peut avoir envie soit de l'une soit de l'autre. Mais souvent l'une est plus représentée que l'autre chez une personne. Lorsque faire la cuisine est un 'calvaire' chez quelqu'un, son comportement culinaire s'accompagnera régulièrement de 'picorage' ou de plats prêts-à-manger. Lorsque la cuisine est un véritable hobby, passer son après-midi à concocter un plat mijoté ou préparer des gâteaux pour le goûter sera une activité agréable.

Selon sa situation, le rapport entre la personne et la cuisine en tant qu'action se répercutera sur la cuisine en tant que pièce.

### c. La cuisinière

*« Le statut des femmes change au cours du siècle : elles acquièrent le droit de vote (en 1944 en France), celui d'hériter et de gérer leur fortune. Leur statut à l'intérieur de l'espace domestique se modifie d'une façon ambiguë. Dans les classes aisées, avec la crise de la domesticité, la maîtresse de maison de vient 'ménagère'. Dans les classes modestes, les tâches domestiques qui étaient des occasions de sociabilité (lavoirs, entraides féminines) s'individualisent à l'intérieur des logements. » (Clarisse, 2004, p.195)*

La cuisinière ne désigne pas l'objet dont le rôle assume la cuisson mais la personne située derrière. Le terme pourrait être celui du cuisinier, grammaticalement le masculin l'emporte, mais bien avant l'écriture inclusive, ce rôle attribué à la femme socialement depuis si longtemps la fait dominer. La place de la femme derrière les fourneaux est bien archaïque, mais cette tâche qui lui a été incombée est porteuse de valeur sociétale et bien vendeuse encore aujourd'hui.

Ces publicités vantant le mérite de ce réfrigérateur (figure 12) ou de ce plat à gratin sont illustrées par des femmes attentives aux besoins de leur mari chéri. Avec ces images, la cuisine (en tant que pièce) n'est pas attribuée à la famille et n'est pas une pièce dans laquelle les relations s'exaltent, cela devient un peu comme le bureau du mari, un lieu de travail pour la femme. L'essor de la cuisine américaine rendu possible grâce à l'évolution des techniques est revendiqué comme sociable et attentive à la ménagère, car la personne cuisinant derrière peut participer à la vie de famille tout en remuant la sauce du ragout. Mais là encore cette personne qui assaisonne la bœuf est une femme. Pourtant, la femme aussi travaille ce qui lui fait une double journée de travail entre celui qui lui fait gagner des sous celui qui lui fait maintenir le foyer en ordre et le ventre plein.

Dans une cuisine de petite dimension, puisque c'est vers cela qu'elle tend le plus, l'étroitesse permet difficilement le partage des tâches. L'architecture influe sur le comportement à adopter. Cette 'cuisine-pratique' dénuée de table et de chaises lorsqu'elle est fermée isole et par ses 'valeurs' la personne y étant concernée est la femme.

Aujourd'hui la femme essaie de ne plus porter ce même rôle vendu par les publicités, elle travaille, elle rentre tard. Avec le travail, il y a moins de repas qui sont pris chez soi. Et le soir quand la/les personne(s) rentrent, avec la fatigue souvent il s'agit de faire 'pratique' donc rapide. Cela est possible car le rapport à la nourriture n'est plus le même, mettre les pâtes dans l'eau et la sauce déjà

préparée au micro-ondes limite le temps de préparation à 15 min. Bien sur tout le monde ne fait pas ça tous les jours mais les gros plats préparés, mijotés, cuits à l'étouffé, ceux qui prennent du temps, pour préparer et pour cuir, puis pour récupérer les gamelles, ne sont plus si souvent annoncés au menu de la table familiale.

Les publicités actuelles pour la cuisine, en tant que pièce ou en tant qu'action essaient de ne plus porter l'idée d'une place matriarcale mais aussi patriarcale. Et pourtant, les idées bien ancrées restent présentes comme l'illustre Catherine Clarisse (p.24-25) avec le projet d'une étudiante à sa charge dans le cadre d'un projet de logement en 2001 :

*« Nous arriv[ons] au plan d'un appartement comportant trois chambre et à une extrémité d'un vaste séjour sur balcon, une minuscule cuisine-bar :*

- *Tiens, tiens, je vois une cuisine-bar pour une habitation de trois chambres, peut être une famille... Au fait qui fait la cuisine, debout, seul derrière le bar ?*
- *C'est la mère de famille, me répond Anne, et le passe-plat-bar lui permet de ne pas être seule puisqu'elle peut parler à ses convives assis autour de la table.*

*(Discours d'architecte des années 50, intériorisé par une étudiante)*

- *Anne, lui dis-je [...], imaginez que la mère de famille ce soit vous dans quelques années. Vous avez un métier passionnant, des amis, des enfants. Le métier d'architecte est assez prenant. En rentrant chez vous le soir, êtes vous prête pour une deuxième journée de travail, debout et seule, puisque la cuisine est si petite ? Et même si vous y étiez prête (j'en connais certes qui le sont !), pourriez vous l'imposer à d'autres ? »*

L'évolution des techniques ainsi que des valeurs qui traversent la cuisine sont porteuses de la société dans laquelle elle s'intègre. Cependant la cuisine étant un lieu 'percuté' par tous ces cheminements de fluides et de courants, son électroménager et le mobilier qui la compose ne sont pas des éléments modulables et transformables quand ses occupants le souhaitent. D'une part c'est onéreux, d'autre part c'est compliqué. Une part d'adaptation règne dans son fonctionnement et son appropriation s'accompagne, entre autres mets cuisinés, d'histoire de vie et de famille.

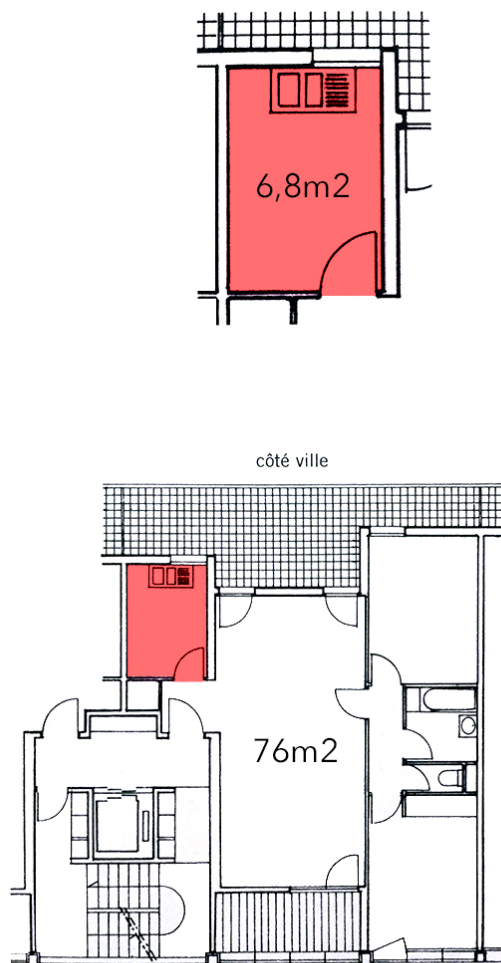
## **CHAPITRE III : CUISINE ET HISTOIRE : L'EVOLUTION DES NORMES, APPLICATION DANS LE LOGEMENT SOCIAL**

### **A. Pourquoi dans le logement social ? Justification d'un choix**

Entre le logement social qui regroupe les besoins minimaux de confort et la cuisine qui utilise toutes les techniques traversant un logement, leurs évolutions respectives sont régies par des cadres juridiques et normatifs. Malgré ce cadre des plus objectifs, le but est d'accueillir la vie des ménages au sein des opérations et cette vie sera dictée d'appropriations ou de non-appropriations tout à fait lié à sa subjectivité.

Dans un projet de logements sociaux, beaucoup de contraintes viennent régir la conception architecturale. Comme le décrit Catherine Clarisse (p.14-15) dans un projet de logements à Paris en 1985 avec l'architecte Renzo Piano :

**Figure 10 : Plan de la cuisine et de son logement, Renzo Piano, Paris, 1987-91**



*« Tout semblait possible... jusqu'à ce que le maître d'ouvrage viennent nous remettre un épais 'cahier des charges' précisant entre autres les surfaces minimales et maximales de chaque pièce selon le type de logement. Y étaient également précisés les critères à respecter pour répondre aux labels, afin d'obtenir un maximum de points favorables au financement : séparation jour/nuit, pièces humides/sèches, regroupement des gaines... S'y ajoutèrent les règlements (urbanisme, handicapés, pompiers) et les impératifs de gestion de l'immeuble.*

*La trame constructive devait correspondre à celle des parkings, les gaines de ventilation devaient être regroupées, le comptage et la distribution des fluides se faire à proximité du palier. Un handicapé devait pouvoir tourner son fauteuil sur le palier, puis dans l'entrée, puis dans toutes les pièces. Les pompiers interdisaient les courettes, les ouvertures et les*

*revêtements non feu à moins de telle distance de la cage d'escalier...*

*[...]*

*Certaines normes datent de la période de construction massive de logements au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Souvent les architectes rendent normes et règlements responsables de la mauvaise qualité de l'architecture des logements sociaux notamment. Mais pour la cuisine, rien n'imposait qu'elle soit si petite. Au contraire, le maître d'ouvrage de la Régie immobilière de la ville de Paris allait nous encourager à concevoir de grandes cuisines...*

*Pour la cuisine, ô comme je m'en souviens : du futur habitant nous savions par le maître d'ouvrage qu'il souhaitait une cuisine assez grande et fermée, proche du séjour. Souvent, il m'a été donné de travailler en tant qu'architecte à des projets d'habitations et j'avoue avoir œuvré ici, tout particulièrement, à la mise au point du plan type 3-4 pièces. Equipe d'architectes nourris aux principes du Mouvement moderne, nous n'avions cessé de proposer l'agrandissement du séjour au détriment de la cuisine et des dégagements. Nous avons (provisoirement) gagné cette petite 'guerre' avec fierté : un grand séjour traversant et une petite cuisine.*

*Nous prévoyions que la cuisine serait complétée par l'occupant au moyen d'éléments standardisés de 60x60cm en plans. Les tâches domestiques étant 'contenues' dans ces boîtes de 60x60x85cm, il suffisait d'indiquer l'emplacement de l'évier, de la hotte et des prises électriques.*

*Dessiner ces petites cuisines paraissait d'une simplicité déconcertante. Le type de mission qui nous était accordé pour ce projet ne demandait en effet qu'un dessin sommaire.*

*Le séjour était tellement grand qu'il a finalement été coupé en deux dans une partie de l'opération (transformé en un petit séjour et une chambre)! Mais la cuisine, elle, est restée petite. »*

Les dispositions de la cuisine comme vu dans le chapitre 2 ne sont pas les mêmes que celles mises en place dans le logement social. Le choix de la cuisine y est plus réduit. D'une part parce que le HLM assure un confort minimum donc essaie de réduire le plus possible les espaces. D'autre part hésiter entre un plan de travail en bois massif ou en stratifié ce n'est pas nécessairement la priorité pour les ménages bénéficiant du logement social (les fins de mois peuvent être difficiles pour certains d'entre eux).

Les logements sociaux répondent à de nombreux critères liés à des labélisations du projet qui financeront les travaux. Il y a les critères minimums qui doivent être respectés et d'autres qui permettent de rajouter des étoiles supplémentaires. Chaque critère est défini par différents points qui doivent être validés.



**Tableau 18 : Critère de certification NF Logement et NF Logement HQE**

| Energie et Economies                                   | Confort d'usage                   | Santé et Protection                                                        | Environnement                                                     |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Critères NF                                            |                                   |                                                                            |                                                                   |
| Confort thermique                                      | Confort acoustique                | Sécurité/sûreté                                                            |                                                                   |
| Durabilité de l'ouvrage                                |                                   | Accessibilité et Adaptation de l'habitat au vieillissement                 |                                                                   |
|                                                        |                                   | Aménagement des cuisines et prédispositions liées aux équipements ménagers |                                                                   |
|                                                        |                                   | Ventilation                                                                |                                                                   |
| Cibles HQE                                             |                                   |                                                                            |                                                                   |
| Cible 4<br>Gestion de l'énergie                        | Cible 8<br>Confort hygrothermique | Cible 12<br>Qualité sanitaire des espaces                                  | Cible 1<br>Relation du bâtiment avec son environnement immédiat   |
| Cible 5<br>Gestion de l'eau                            | Cible 9<br>Confort acoustique     | Cible 13<br>Qualité sanitaire de l'air                                     | Cible 2<br>Choix intégré des procédés et produits de construction |
| Cible 7<br>Gestion de l'entretien et de la maintenance | Cible 10<br>Confort visuel        | Cible 14<br>Qualité sanitaire de l'eau                                     | Cible 3<br>Chantier à faibles nuisances                           |
|                                                        | Cible 11<br>Confort olfactif      |                                                                            | Cible 6<br>Gestion des déchets d'activité                         |

## B. Les normes

### 1. L'hygiène

Héritage du XIX<sup>e</sup> siècle, l'hygiénisme est un mouvement mettant en avant l'inégalité sociale devant la santé due notamment à la paupérisation du peuple vivant dans des taudis et attisant la répartition des épidémies. Au delà du discours, les actions se sont concrétisées avec l'arrivée des logements sociaux. Ils permettent d'obtenir des logements salubres pour tous. Dans ces concepts, l'hygiénisme prône les bienfaits de la nature, de l'air frais, de la lumière naturelle et du traitement des déchets.

Dans les logements sociaux cela se traduit par des appartements permettant la ventilation et l'éclairage naturel. Les pièces humides doivent comporter des fenêtres pour évacuer l'emménagement de l'air vicié, humide, favorisant la prolifération de bactéries et de moisissures. Les bâtiments sont raccordés aux égouts publics pour l'évacuation des eaux usées, les cuisines comportent des vides ordures pour évacuer directement leurs déchets dans les poubelles.

Cité dans le chapitre 2, l'amélioration des techniques a modifié certaines de ces règles. La ventilation mécanique joue un rôle fondamental dans la disposition des pièces humides. Dans le plan, elles ont été reléguées au milieu du logement libérant les façades pour les pièces principales, supprimant la fenêtre de la salle de bain et donnant un second-jour à la cuisine. Quelque part ce retrait laisse apparaître les pièces humides comme secondaires car techniques dans la hiérarchie du logement. Il est conseillé d'amener de la lumière naturelle dans ces pièces et cela est encouragé par des points faisant augmenter la côte du label.

**Tableau 19 : Point du label attribué au logement pour le critère de la lumière naturelle**

| 1. Profiter de manière optimale de l'agrément de la lumière naturelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Niveau |        |   |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|---|----|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | NF     | NF HQE |   |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |        | B      | P | TP |
| <p>✓ Parties privatives (en collectif et maison individuelle) </p> <p><u>Disposer d'un accès à la lumière naturelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Soit au moins 80% des logements de l'opération ou 80% des pièces suivantes (toutes pièces des logements confondus), respectent les indices d'ouverture définis ci-dessous<sup>39</sup> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ séjour, y compris séjour avec cuisine ouverte : l'indice d'ouverture est supérieur ou égal à 15 % (<math>Io \geq 15\%</math>) (cf. annexe),</li> <li>▪ cuisine fermée : l'indice d'ouverture est supérieur ou égal à 10 % (<math>Io \geq 10\%</math>),</li> <li>▪ chambre (au moins une par logement) : l'indice d'ouverture est supérieur ou égal à 15 % (<math>Io \geq 15\%</math>).</li> <li>▪ Les logements ou les pièces des logements restants (20%) doivent respecter les valeurs des indices d'ouverture ci-dessus minorées au maximum de 10%.</li> </ul> </li> <li>– Soit une analyse contextuelle du confort visuel est fournie à CERQUAL dans laquelle les 3 points suivants au minimum sont traités : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des contraintes et opportunités liées au site et à l'environnement (orientation, monuments historiques, vues panoramiques : monuments, jardins,...),</li> <li>▪ Relation intérieur/extérieur (perceptions visuelles de l'espace intérieur, perspectives vers l'extérieur,...),</li> <li>▪ Traitement de la lumière du jour à l'intérieur du logement.</li> </ul> </li> </ul> |        | •      | • | •  |

L'importance du traitement des déchets ménagers est de plus en plus mise en avant. Le vide-ordure au départ dans le progrès, permettant de se débarrasser directement de ses déchets pour qu'ils ne s'entassent pas dans l'habitation a prouvé ses limites avec la transmission d'odeurs, de détritiques ou de bestioles d'appartement en appartement. Avec les problématiques de traitement de déchets et du développement durable plus récemment, la question du tri apporte une nouvelle gestion des détritiques. Ce tri est obligatoire dans les nouvelles opérations. Il prend la forme d'un emplacement qui lui est dédié de 50x60cm ou le dispositif est intégré sous les meuble évier avec un bac compartimenté en 2 entre les déchets ménagers et les déchets recyclables.

**Tableau 20 : Point du label attribué au logement pour le critère du tri sélectif**

| 2. Maîtrise du tri des déchets                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Niveau |        |   |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|---|----|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | NF     | NF HQE |   |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |        | B      | P | TP |
| <p>✓ Dans le logement, une surface au sol est identifiable (cuisine, cellier, ...) pour le tri et le stockage intermédiaire des déchets ménagers et doit être représentée sur les plans par le concepteur.</p> <p>Cette surface est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– supérieure ou égale à 0.30m<sup>2</sup> et assimilable à un élément de cuisine dont les dimensions se rapprochent de 0.60 m x 0.50 m ;</li> <li>– hors gabarit de circulation défini par l'arrêté du 1er août 2006 et la circulaire interministérielle du 30 novembre 2007 concernant l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles<sup>65</sup>.</li> </ul> <p>L'espace sous évier ne pourra être considéré qu'avec la fourniture d'un équipement spécifique fonctionnel dans cet espace.</p> |        |        | • | •  |
| <p>✓ Un équipement spécifique (fourniture de bacs de tri sélectif, meuble avec compartiments intégrés...) pour le stockage intermédiaire des déchets ménagers est fourni à la livraison du logement (cf. illustration en annexe).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |        |        |   | •  |

## 2. Les techniques

Dans les cuisines du logement social sont mis à disposition des logements au minimum :

- Une kitchenette pour les T1 et T2 composée de 3 modules (60x60cm) avec un évier et son égouttoir, deux plaques de cuisson, un emplacement pour un réfrigérateur top (s'intégrant sous un plan de travail) et un emplacement supplémentaire pour une machine à laver (le linge ou la vaisselle).

- 6 modules (60x60cm) pour les T3 et plus composé d'obligatoirement d'un meuble-évier de 120cm et un emplacement pour le réfrigérateur, la cuisson, le lave-vaisselle et l'emplacement pour la machine à laver se trouve soit dans la cuisine, soit dans une autre pièce 'humide'.
- Une hotte aspirante est obligatoire à partir du T2

Pour récupérer des points supplémentaires avec le label des emplacements supplémentaires peuvent être prévu.

**Tableau 21 : Linéaires (exprimés en mètre) nécessaires en fonction de la typologie du logement et du niveau recherché**

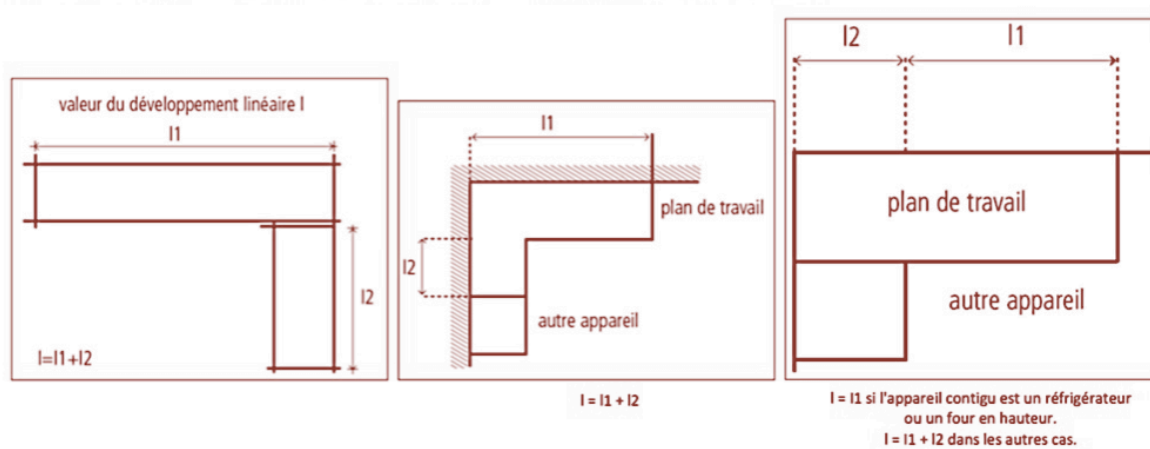
|             | Nb. de pièces principales | évier | cuisson | réfrigérateur | congélateur | Machine à laver (linge ou vaisselle) | Linéaire complémentaire |
|-------------|---------------------------|-------|---------|---------------|-------------|--------------------------------------|-------------------------|
| Niveau NF++ | 1                         | 1,20  | 0,60    | 0,60          | -           | 0,60                                 | 0,45                    |
|             | 2                         | 1,20  | 0,60    | 0,60          | -           | 0,60                                 | 0,60                    |
|             | 3 ou 4                    | 1,20  | 0,60    | 0,60          | 0,60        | 2x(0,60)                             | 0,60                    |
|             | 5 et +                    | 1,20  | 0,60    | 0,60          | 0,60        | 2x(0,60)                             | 0,90                    |
| Niveau NF+  | 1                         | 0,90  | 0,60    | 0,60          | -           | 0,60                                 | -                       |
|             | 2                         | 0,90  | 0,60    | 0,60          | -           | 0,60                                 | 0,45                    |
|             | 3 ou 4                    | 1,20  | 0,60    | 0,60          | -           | 2x(0,60)                             | 0,45                    |
|             | 5 et +                    | 1,20  | 0,60    | 0,60          | 0,60        | 2x(0,60)                             | 0,60                    |
| Niveau NF   | 1                         | 0,90  | 0,60    | 0,60          | -           | -                                    | -                       |
|             | 2                         | 0,90  | 0,60    | 0,60          | -           | 0,60                                 | -                       |
|             | 3 ou 4                    | 1,20  | 0,60    | 0,60          | -           | 0,60                                 | 0,30                    |
|             | 5 et +                    | 1,20  | 0,60    | 0,60          | -           | 0,60                                 | 0,45                    |

**Figure 11 : Aménagement des cuisines et prédispositions liées aux équipements ménagers**

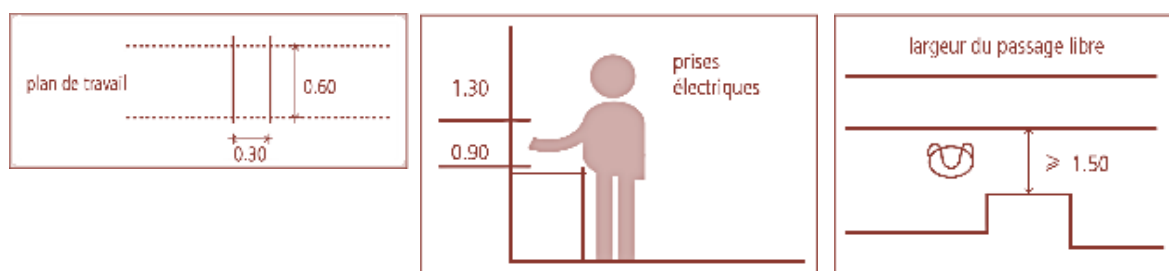
« Selon le nombre de pièces principales du logement, il y a lieu de s'assurer de la possibilité d'implantation des différents équipements ménagers (y compris les linéaires complémentaires) en correspondance avec les différents raccordements nécessaires notamment en électricité et en eau.

#### Définitions

- La profondeur à prendre en compte pour l'implantation de tout type d'équipement, y compris les linéaires complémentaires, est de 0,60 m.
- Dans une implantation d'équipements en L ou en U, l'élément d'angle sera compté suivant une seule des deux directions, sans possibilité de placer dans un angle un équipement ménager autre qu'un linéaire complémentaire. Pour la détermination de la longueur « I » de linéaire complémentaire s'il est situé en angle, on adopte les conventions suivantes:



- Toute emprise d'une gaine technique doit être déduite des linéaires pris en compte pour l'emplacement d'un équipement ménager ou d'un plan de travail.
- Un emplacement d'équipement (appareil de cuisson, réfrigérateur, machine à laver, ...), ne pourra être pris en compte que si les raccordements en plomberie et en électricité s'y rapportant sont situés au droit de cet emplacement ou au plus à 0,60 m de l'équipement.
- On entend par plan de travail une surface plane et horizontale d'au moins 30 cm de large et 60 cm de profondeur. Les prises de courant équipant ces plans de travail devront être situées à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol et strictement au droit d'un emplacement pouvant recevoir un plan de travail. Toutefois, la hauteur minimale peut être réduite à 0,70 m dans le cas où les prises sont situées en face avant ou latérale d'un plan de travail fourni.
- La largeur du passage libre devant les différents équipements ne peut être inférieure à 1,50 m



### 3. L'accessibilité

Les normes d'accessibilité liées à la loi de 2005 interviennent dans tout le logement, ses accès et ses abords. Il est important de préciser la différence entre les termes accessible, adaptable et adapté. L'accessibilité c'est la possibilité pour une personne handicapée d'accéder jusqu'à son logement et une unité de vie (c'est à dire la pièce à vivre, la salle d'eau, les WC et une chambre). L'adaptabilité permet à un logement de devenir accessible sans établir de travaux lourds touchant à la structure, les réseaux et les gaines. Un logement adaptable comportant un sanitaire séparé de la salle d'eau peut 'facilement' se transformer en une grande pièce d'eau en démontant la cloison de séparation, rendant la pièce accessible. Enfin un logement adapté signifie qu'il répond au handicap précis de son occupant (dispositif spécifique pour les personnes atteintes de surdité, de malvoyance,...).

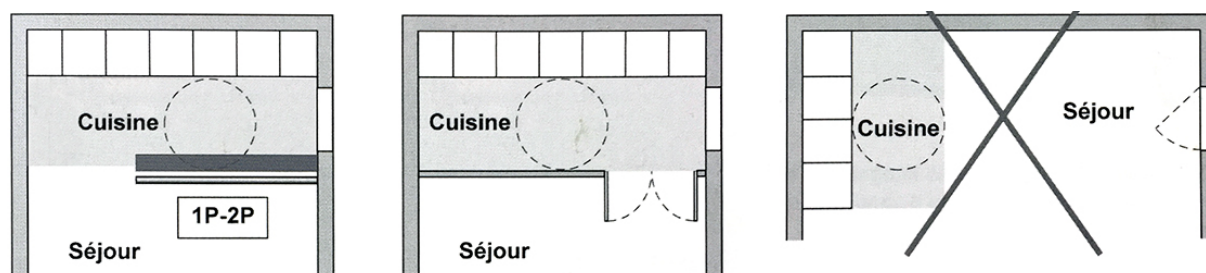
La cuisine doit donc répondre aux critères énoncés dans la figure 18 (p.62) et d'autres spécificités :

**Tableau 22 : Recommandations pour le mobilier accessible**

| Recommandations pour le mobilier                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le linéaire disponible pour le(s) plan(s) de travail dans la cuisine sera optimisé pour prévenir les manipulations fatigantes.                                                                                                                                                                                                   |
| Les rangements et les portes coulissantes seront privilégiés.                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Absence de plinthe pour les meubles de cuisine. A défaut, les plinthes seront situées en retrait par rapport aux façades et auront une hauteur de 0,25m.                                                                                                                                                                         |
| En présence de meubles sous l'évier ou sous le lavabo, prévoir que ce mobilier soit entièrement démontable en façade et qu'il puisse réserver un espace libre depuis le sol jusqu'à une hauteur de 0,70 m. De plus, les canalisations d'alimentation ou d'évacuation d'eau doivent être prévues en partie arrière de l'appareil. |
| La hauteur des plans de travail doit être comprise entre 0,80m et 0,85m et leur sous-face doit être située à une hauteur maximale de 0,75m.                                                                                                                                                                                      |
| Le bord de l'évier doit être à une hauteur maximale de 0,85m et sa sous-face à une hauteur maximale de 0,67m. Les cuves métalliques seront isolées de la chaleur pour éviter les brûlures, de même que les siphons quel que soit le matériau utilisé.                                                                            |
| Le bord du plan vasque de la salle de bain doit être à une hauteur maximale de 0,85m et sa sous-face à une hauteur maximale de 0,67m.                                                                                                                                                                                            |

Les dispositions d'aménagement doivent permettre l'accessibilité à tous les éléments de la cuisine pour une personne à mobilité réduite : il doit y avoir un dégagement de 1,5m devant les modules. Cela signifie que pour une cuisine fermée la largeur minimale de la pièce est de 2,1m (0,6+1,5m)

**Figure 12 : Cuisine semi ouverte (avec meuble bar), cuisine fermée, cuisine ouverte (ici exemple non recommandé car 'dos à la lumière')**



### **C. Qu'est-il mis à disposition pour la cuisine dans le logement social ? (quels mobiliers, quelles possibilités d'aménagement ?)**

Dans de nombreux cas les architectes sont contraints par les mises en place de toutes les normes régissant les logements et un budget assez restreint, s'attachant au minimum des éléments à mettre en place. C'est à dire, dans un intérieur de logement social, les notices descriptives (Tableau 23) précisent les matériaux à mettre en œuvre, ceux qui coutent le plus cher comme les carreaux sont placés dans le moins d'endroit possible sur des surfaces restreintes (crédence de cuisine et de salle d'eau par exemple). Ces notices définissent le mobilier à mettre en place également, dans une cuisine est placé le meuble évier, le reste doit être apporté par le locataire ; dans une salle d'eau/ WC, la douche, le lavabo et les toilettes sont fournis également.

**Tableau 23 : Éléments de cuisines dans une notice descriptive d'une opération de logement en périphérie de Bordeaux**

#### **2.1 Sols et plinthes**

|                                            |                                           |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Sols et plinthes des logements             | Sol souple avec plinthes en bois peintes. |
| Sols des terrasses / balcons des logements | Voir 1.3.                                 |

#### **2.2 Revêtements muraux**

|                                                                 |                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Revêtements muraux des pièces principales cis cuisines ouvertes | Peinture gouttelette fine écrasée.                                                                                                          |
| Revêtements muraux des salles de bains                          | Peinture gouttelette fine écrasée peinte.                                                                                                   |
| Faïence Salle d'eau                                             | Faïence en périphérie du bac à douche ou de baignoire toute hauteur sur 3 côtés.<br>Faïence complémentaire suivant la prescription CERQUAL. |
| Faïence Cuisine                                                 | Faïence au-dessus de l'évier et au droit des équipements sur une hauteur de 60 cm et retours.                                               |

#### **2.3 Plafonds**

|                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| Plafonds des pièces principales | Gouttelette fine projetée.       |
| Plafonds des pièces humides     | Gouttelette fine projetée peinte |
| Sous faces des balcons          | Peinture pliolite.               |

#### **2.10.2 Equipements Cuisines**

|                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Aménagement bas | <p><b>Cuisine des logements familiaux</b></p> <p>□ Evier 2 bacs et 1 égouttoir 120 x 60 cm, en inox 18/10ème avec insonorisation, vidage - Mitigeur avec cartouche limiteur de température et de débit - E1 C1 A2 U3 - tête céramique – Brise jet de type étoile.</p> <p>□ Meuble sous évier en PVC blanc composé d'une façade, deux portes coulissantes et d'une plinthe (type Accoplas, ligne coraline, série classique ou similaire).</p> <p><b>Cuisine des logements senior</b></p> <p>□ Kitchenette : Evier / Plaque vitrocéramique. La façade du meuble évier sera démontable pour permettre l'accès à une personne en fauteuil roulant (prévoir siphon déporté et cuve spéciale) ou meuble spécifique adapté PMR.</p> <p>Evier 1 bac et 1 égouttoir 120 x 60 cm, en inox 18/10ème avec insonorisation, vidage - Mitigeur avec cartouche limiteur de température et de débit - E1 C1 A2 U3 - tête céramique – Brise jet de type étoile. Le mitigeur sera à col de cygne.</p> |
| Eclairage       | Réglette au-dessus de l'évier.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |



Dans les chambres ou entrée on trouve parfois des placards de rangements mais cela n'est pas récurrent car « *ces éléments augmentent le coup de construction d'une part, mais ces biens là doivent être entretenus par le bailleur d'autre part ; en terme de gestion, gérer les portes de placards qui ne coulissent plus dans tous les logements du patrimoine, devient compliqué* » (Lajous, 2018, entretien). En effet le choix des éléments de menuiseries intérieures investis dans les coûts de construction sont des biens immeubles car reliés aux réseaux du bâtiment. Les déplacer apporterait des travaux 'lourds' donc non réalisable par les locataires.

Les cuisines aménagées par les modules standardisés, cités dans le chapitre 2, sont assez rares dans les logements sociaux pour plusieurs raisons. Premièrement, cela est coûteux. Faire appel à un cuisiniste ou bien investir dans un dispositif d'éléments menuisés demande un budget assez conséquent, de plus il s'ajoute déjà à l'investissement des appareils électroménagers nécessaires au confort du ménage. Deuxièmement, les réservations des modules sont toutes consacrées à des électroménagers laissant peu de places aux modules de rangements constituant la façade menuisée. Le meuble-évier étant déjà fourni par le bailleur social (tableau 23), le remplacer pour un autre dans la composition est possible mais cela change alors l'état des lieux du logement. Enfin, troisième point, le logement est locatif donc le locataire n'est pas sensé y vivre toute sa vie étant donné l'évolutivité des ménages (cité dans les parties précédentes) et parfois sa volonté propre de changer de logement. Or lorsqu'un locataire rend son bien il doit le rendre en l'état des lieux. Cela pose problème car une cuisine agencée ne s'enlève pas facilement, ça laisse des traces. De plus, les logements ne sont pas tous identiques donc ce qui marchait pour une cuisine n'est pas forcément le cas dans une autre. Le locataire peut difficilement s'arranger avec le prochain locataire qui prendra sa place car lors de son départ une vacance est mise en place avant l'arrivée du nouveau ménage. Cette vacance permet d'effectuer une maintenance dans le bien et elle maintient le taux de rotation du patrimoine. L'organisme a une politique d'anonymat et ne transmet donc pas de noms pour que les futurs locataires s'arrangent entre eux. Enfin, l'organisme ne souhaite pas racheter l'investissement du locataire car si il en devient propriétaire ce sera à lui d'en assurer la maintenance (bien immeuble).

Dans certains cas, des ménages effectuent tout de même ces travaux en demandant l'accord de l'organisme ou pas d'ailleurs. « *Lorsqu'on retrouve un appartement ayant été loué au ménage depuis des années, la cuisine a été aménagée.* » (Lajous, 2018, entretien). Ces dispositions sont dues à l'appropriation quelque part du logement, le locataire s'y sent bien et souhaite investir dans son lieu de vie.

Une dernière réflexion marque ces dispositions en place pour la cuisine du logement social. En effet les normes apportent un confort minimum aux locataires, cependant les emplacements sont tous réservés à des machines spécifiques. Alors où sont rangées les courses ? Où est rangée la vaisselle ? Où est stocké le linge sale ou propre ? L'habitant du logement social doit trouver des systèmes de rangement pour son habitation, en disposant des buffets, des étagères ou des placards hauts suspendus au mur (en gardant à l'idée que les trous opérés par les chevilles de fixation devront être rebouchés une fois le logement libéré).



## **Conclusion : Les HLM et la cuisine, une histoire riche en débat**

Le cadre législatif dans lequel le logement social s'inscrit lui donne un ancrage spécifique dans la typologie de l'habitat. Les lois qui régissent les HLM sont significatives de l'époque dans laquelle elles ont été votées. Elles évoluent pour s'adapter aux besoins grandissants de la population et pour être en accord avec les autres politiques menées en même temps : la santé, le territoire, l'économie, ... ce qui signifie quelques fois de les proroger ou de les abolir. Ces lois sont des marqueurs temporels.

Le logement social est composé d'un patrimoine bâti partagé entre quelques logements individuels mais surtout des logements collectifs. Ces derniers sont ceux qui seront étudiés dans la deuxième partie pour plusieurs raisons. Les locataires du logement social ne choisissent pas l'immeuble dans lequel ils vont habiter. Un logement leur sera attribué selon leurs revenus, la composition du ménage et la commune dans laquelle ils travaillent (s'il y a des places disponibles). L'offre étant plus réduite que la demande, lorsqu'il est proposé à un ménage un bien, il est le plus souvent accepté par la famille. Les logements collectifs sociaux regroupent donc des personnes qui doivent vivre en communauté et cohabiter avec des voisins qu'ils n'auront pas choisis. Les appartements HLM ont souvent des dimensions plus restreintes que des maisons individuelles pour le même type de bien. Dans le collectif les espaces sont régis par la structure du bâtiment et par les différents réseaux qui les chargent ou les déchargent et la cuisine est la pièce qui en est la plus traversée.

Cette pièce est donc la plus technique d'une habitation par sa perforation liée aux différents réseaux. Ce lieu a aussi évolué en fonction des variations et augmentations des besoins et des lois applicables au logement. Pourtant elle reste un lieu d'appropriation et contribue aux relations familiales à travers ce qui y est produit : le repas. Mais selon les objectifs de l'architecte ou de l'époque, la cuisine est pensée en tant que pièce technique ou bien en tant que pièce à vivre, elle est un espace résiduel ou bien en relation avec les autres espaces de l'habitation.

Les trois thèmes appliqués aux plans qui vont être étudiés, le logement social, collectif et plus spécifiquement la cuisine, parmi leurs évolutions, se reflètent-ils vraiment dans les opérations de construction ? Représentent-ils une époque et les valeurs qui y sont prônées ?

## PARTIE 2 : La cuisine dans le logement social

## **CHAPITRE IV : CHOIX DES ETUDES DE CAS**

### **A. Choix des villes**

Une fois le sujet d'étude établi, à la recherche de plans de logements sociaux de 1950 à aujourd'hui, la tâche n'a pas été facile. Lorsque la recherche a débuté, une 'bible' s'est mise sur la route grâce un membre familial travaillant dans le secteur. Se souvenant d'une mission abordée, deux tomes ont été produits dans un but précis. Il s'agissait de carnets de cellule reprenant des plans de logements de différentes époques, vacants, destinés à être montrés à des locataires devant être relogés car leur immeuble allait être détruit. Ces objets précieux reprennent différentes opérations avec leurs caractéristiques générales (date de construction et réhabilitation lorsque c'est le cas), nombre de logements dans l'ensemble, plan de référence de chaque typologie de logement avec le détail des surfaces. L'un des carnets reprend du patrimoine sur Orly et l'autre sur Choisy-le-Roi, deux communes : du Val de Marne en région parisienne.

**Figure 13 : Carte de France, ses régions, ses départements**



L'Île-de-France est la région la plus dense de France (964 habitants/km<sup>2</sup>) mais ne représente pas tout le pays. Par souci de confrontation, le choix c'est porté sur une région supplémentaire à étudier, l'Aquitaine (région d'origine) et plus spécifiquement la ville de Bordeaux (dans le département de la Gironde). Cette région est beaucoup moins dense (75 habitants/km<sup>2</sup>).

En terme de chiffres,

**Tableau 24 : Nombre de logements sociaux par région au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

| Région        | Nombre de logements du parc locatif des bailleurs sociaux | Nombre de logements du parc locatif social | Evolution 2016-2017 (%) (*) | % de logements individuels (*) | % de logements collectifs (*) |
|---------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Ile-de-France | 1 305 847                                                 | 1 263 715                                  | + 1,5                       | 2,9                            | 97,1                          |
| Aquitaine     | 170 547                                                   | 165 824                                    | + 2,6                       | 23,3                           | 76,7                          |

**Tableau 25 : Nombre de logements sociaux par département au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

| Département         | Nombre de logements du parc locatif des bailleurs sociaux | Nombre de logements du parc locatif social | Evolution 2016-2017 (%) (*) | % de logements individuels (*) | % de logements collectifs (*) |
|---------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| <b>Val de Marne</b> | 175 637                                                   | 168 534                                    | + 1,8                       | 1,4                            | 98,6                          |
| <b>Gironde</b>      | 98 777                                                    | 95 680                                     | + 3                         | 22,5                           | 77,5                          |

L'Ile-de-France comptabilise presque 40% du patrimoine des logements sociaux français alors que la région Aquitaine en compte 6%. Mais cela se justifie car la population d'Ile-de-France représente 17% des français alors que la population d'Aquitaine que 4,5%. La région Aquitaine a cependant une superficie quatre fois plus élevée que celle d'Ile-de-France.

Avec Orly et Choisy-le-Roi, les villes choisies pour l'étude comparative des plans (chapitre V) dans la région bordelaise sont Bègles et Cenon. Pour prendre cette décision, plusieurs analyses ont été faites. Avec différents chiffres, les confrontations entre ces communes sont apparues comme les plus intéressantes à comparer.

**Tableau 26 : Comparaison des villes choisies**

|                               | <b>Orly</b> | <b>Bègles</b> | <b>Choisy-le-Roi</b> | <b>Cenon</b> |
|-------------------------------|-------------|---------------|----------------------|--------------|
| <b>Code postal</b>            | 94 100      | 33 130        | 94 600               | 33 150       |
| <b>Superficie (km2)</b>       | 6,7         | 10            | 5,4                  | 5,5          |
| <b>Nombre d'habitants</b>     | 23 272      | 27 197        | 43 846               | 24 547       |
| Pourcentage personnes âgées   | 16%         | 22%           | 16%                  | 22%          |
| Pourcentage cadres            | 35%         | 44%           | 46%                  | 33%          |
| Pourcentage employés/ouvriers | 65%         | 56%           | 54%                  | 67%          |
| Revenu moyen/an (€)           | 26 400      | 25 800        | 28 100               | 20 900       |
| Age moyen (années)            | 36          | 40            | 36                   | 39           |
| Taille du ménage              | 2,6         | 2,2           | 2,3                  | 2,4          |
| Nombre de logements total     | 9 325       | 13 366        | 19 490               | 11 595       |
| Nombre de logements sociaux   | 4 866       | 3 517         | 6 231                | 4 126        |
| Pourcentage logements sociaux | 52,2%       | 26,3%         | 32,0%                | 35,6%        |

Ces communes respectent la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2000, c'est à dire plus de 20% de logements sociaux dans leur patrimoine bâti. L'âge moyen de la population y habitant est compris entre 36 et 40 ans pour une

majorité d'employés/ouvriers (dans la population active). La taille des ménages est comprise entre 2,2 et 2,6. Ces chiffres donnent à croire que les logements les plus produits sont donc des T3.

**Tableau 27 : Répartition des logements par nombre de pièce au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

| Département  | Nombre de logements | 1 pièce (%) | 2 pièces (%) | 3 pièces (%) | 4 pièces (%) | 5 pièces et plus (%) |
|--------------|---------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|
| Val de Marne | 175 637             | 7,6         | 22,7         | 37,7         | 25,8         | 6,2                  |
| Gironde      | 98 777              | 5,2         | 18,1         | 39,1         | 30,9         | 6,7                  |

Dans le Val de Marne et en Gironde, le patrimoine des logements sociaux est composé en majorité de T3 et de T4. Il est temps de vérifier dans chaque commune si ces chiffres sont représentatifs car la majorité indiquera sur quel type de plan l'étude portera.

CHOISY-LE-ROI

1000m



**Tableau 28 : Offre et demande pour les logements sociaux de Choisy-le-Roi, région parisienne**

| Type de logement | Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2016 | Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2016 | Nombre de logements attribués dans cette commune en 2016 |
|------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Chambre          | 0                                                    | 0                                                                          | 0                                                        |
| T1               | 414                                                  | 604                                                                        | 50                                                       |
| T2               | 1603                                                 | 1237                                                                       | 167                                                      |
| T3               | 2365                                                 | 1204                                                                       | 201                                                      |
| T4               | 1502                                                 | 650                                                                        | 109                                                      |
| T5               | 313                                                  | 78                                                                         | 24                                                       |
| T6 et plus       | 34                                                   | 1                                                                          | 0                                                        |

| Intitulé de l'organisme               | Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2016 | Nombre de logements attribués dans cette commune en 2016 |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| VALOPHIS HABITAT OPH Du Val De Marne  | 4240                                                 | 324                                                      |
| NOVIGERE SA HABITATION A LOYER MODERE | 528                                                  | 29                                                       |
| S.A. IMMOBILIERE 3 F                  | 474                                                  | 38                                                       |
| S.A. LA SABLIERE                      | 274                                                  | 31                                                       |
| S.A. EFIDIS                           | 215                                                  | 13                                                       |
| S.A. LOGIS TRANSPORTS                 | 114                                                  | 6                                                        |
| ERIGERE                               | 92                                                   | 8                                                        |
| S.A. IDF HABITAT                      | 88                                                   | 3                                                        |
| S.A. LOGIREP                          | 62                                                   | 6                                                        |
| FONCIERE DI 01/2008                   | 45                                                   | 0                                                        |
| S.A. TOIT ET JOIE                     | 37                                                   | 10                                                       |
| S.A. SOFILOGIS                        | 33                                                   | 2                                                        |
| foncière logement DI 01/2007          | 20                                                   | 0                                                        |
| S.A. VILOGIA                          | 9                                                    | 0                                                        |

| Ville         | Nombre de logements | 1 pièce (%) | 2 pièces (%) | 3 pièces (%) | 4 pièces (%) | 5 pièces (%) | 6 pièces et plus (%) |
|---------------|---------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|
| Choisy-le-Roi | 6 231               | 6,6         | 25,7         | 38           | 24,1         | 5            | 0,5                  |



ORLY

1000m





**Tableau 29 : Offre et demande pour les logements sociaux d'Orly, région parisienne**

| Type de logement | Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2016 | Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2016 | Nombre de logements attribués dans cette commune en 2016 |
|------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Chambre          | 0                                                    | 0                                                                          | 0                                                        |
| T1               | 285                                                  | 263                                                                        | 26                                                       |
| T2               | 893                                                  | 470                                                                        | 100                                                      |
| T3               | 1978                                                 | 572                                                                        | 138                                                      |
| T4               | 1257                                                 | 444                                                                        | 68                                                       |
| T5               | 410                                                  | 68                                                                         | 24                                                       |
| T6 et plus       | 43                                                   | 6                                                                          | 2                                                        |

| Intitulé de l'organisme                    | Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2016 | Nombre de logements attribués dans cette commune en 2016 |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| VALOPHIS HABITAT OPH Du Val De Marne       | 4196                                                 | 305                                                      |
| S.A. LA SABLIERE                           | 204                                                  | 12                                                       |
| S.A. RESIDENCES LE LOGT DES FONCTIONNAIRES | 130                                                  | 11                                                       |
| S.A. LOGIS TRANSPORTS                      | 95                                                   | 23                                                       |
| S.A. IMMOBILIERE 3 F                       | 79                                                   | 4                                                        |
| FONCIERE RU 01 2010                        | 55                                                   | 0                                                        |
| FONCIERE RU 01 2008                        | 45                                                   | 0                                                        |
| S.A. SOGEMAC HABITAT                       | 40                                                   | 2                                                        |
| ERIGERE                                    | 22                                                   | 1                                                        |

| Ville | Nombre de logements | 1 pièce (%) | 2 pièces (%) | 3 pièces (%) | 4 pièces (%) | 5 pièces (%) | 6 pièces et plus (%) |
|-------|---------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|
| Orly  | 4 866               | 5,9         | 18,5         | 40,6         | 25,8         | 8,4          | 0,9                  |



CENON

1000m





**Tableau 30 : Offre et demande pour les logements sociaux de Cenon, région bordelaise**

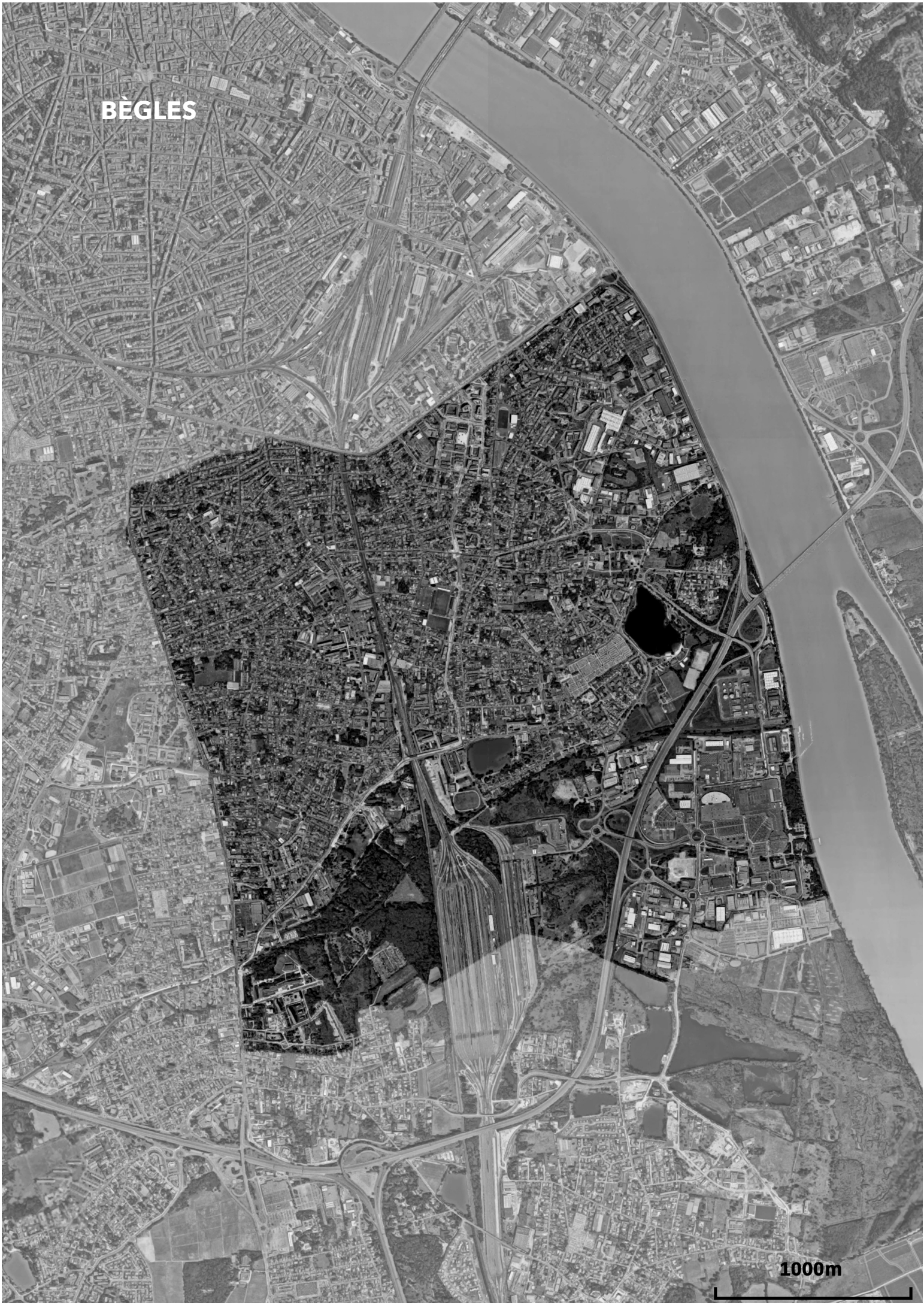
| Type de logement | Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2016 | Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2016 | Nombre de logements attribués dans cette commune en 2016 |
|------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Chambre          | 0                                                    | 0                                                                          | 0                                                        |
| T1               | 116                                                  | 130                                                                        | 8                                                        |
| T2               | 422                                                  | 446                                                                        | 60                                                       |
| T3               | 1505                                                 | 496                                                                        | 105                                                      |
| T4               | 1550                                                 | 317                                                                        | 81                                                       |
| T5               | 483                                                  | 72                                                                         | 16                                                       |
| T6 et plus       | 50                                                   | 0                                                                          | 2                                                        |

| Intitulé de l'organisme        | Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2016 | Nombre de logements attribués dans cette commune en 2016 |
|--------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| S.A. DOMOFRANCE                | 1765                                                 | 79                                                       |
| MESOLIA HABITAT                | 979                                                  | 66                                                       |
| O.P.H. DE BORDEAUX - AQUITANIS | 676                                                  | 50                                                       |
| S.A. CLAIRSIENNE               | 310                                                  | 24                                                       |
| IN CITE BORDEAUX LA CUB        | 140                                                  | 4                                                        |
| O.P.H. GIRONDE HABITAT         | 99                                                   | 8                                                        |
| LOGEVIE                        | 81                                                   | 3                                                        |
| FONCIERE RU 01 2008            | 38                                                   | 0                                                        |
| I.C.F. ATLANTIQUE              | 26                                                   | 3                                                        |
| FONCIERE RU 01 2010            | 11                                                   | 0                                                        |
| S.A. COLIGNY                   | 1                                                    | 0                                                        |

| Ville | Nombre de logements | 1 pièce (%) | 2 pièces (%) | 3 pièces (%) | 4 pièces (%) | 5 pièces (%) | 6 pièces et plus (%) |
|-------|---------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|
| Cenon | 4 126               | 2,8         | 10,2         | 36,5         | 37,6         | 11,7         | 1,2                  |

BÈGLES

1000m



**Tableau 31 : Offre et demande pour les logements sociaux de Bègles, région bordelaise**

| Type de logement | Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2016 | Nombre de demandes de logement en attente dans cette commune au 31/12/2016 | Nombre de logements attribués dans cette commune en 2016 |
|------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Chambre          | 0                                                    | 0                                                                          | 0                                                        |
| T1               | 74                                                   | 164                                                                        | 4                                                        |
| T2               | 696                                                  | 599                                                                        | 150                                                      |
| T3               | 1439                                                 | 524                                                                        | 226                                                      |
| T4               | 1079                                                 | 304                                                                        | 105                                                      |
| T5               | 225                                                  | 46                                                                         | 13                                                       |
| T6 et plus       | 4                                                    | 2                                                                          | 1                                                        |

| Intitulé de l'organisme        | Nombre de logements dans cette commune au 01/01/2016 | Nombre de logements attribués dans cette commune en 2016 |
|--------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| S.A. VILOGIA                   | 1261                                                 | 104                                                      |
| I.C.F. ATLANTIQUE              | 912                                                  | 69                                                       |
| S.A. DOMOFRANCE                | 434                                                  | 209                                                      |
| MESOLIA HABITAT                | 355                                                  | 41                                                       |
| O.P.H. GIRONDE HABITAT         | 239                                                  | 21                                                       |
| LOGEVIE                        | 175                                                  | 5                                                        |
| O.P.H. DE BORDEAUX - AQUITANIS | 67                                                   | 46                                                       |
| S.A. CLAIRSIENNE               | 58                                                   | 4                                                        |
| STE NATIONALE IMMOBILIERE      | 16                                                   | 0                                                        |

| Ville  | Nombre de logements | 1 pièce (%) | 2 pièces (%) | 3 pièces (%) | 4 pièces (%) | 5 pièces (%) | 6 pièces et plus (%) |
|--------|---------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|
| Bègles | 3 517               | 2,1         | 19,7         | 40,9         | 30,7         | 6,4          | 0,1                  |

**Tableau 32 : Typologies du patrimoine HLM des communes choisies**

| Ville         | Nombre de logements | 1 pièce (%) | 2 pièces (%) | 3 pièces (%) | 4 pièces (%) | 5 pièces (%) | 6 pièces et plus (%) |
|---------------|---------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|
| Choisy-le-Roi | 6 231               | 6,6         | 25,7         | 38           | 24,1         | 5            | 0,5                  |
| Orly          | 4 866               | 5,9         | 18,5         | 40,6         | 25,8         | 8,4          | 0,9                  |
| Cenon         | 4 126               | 2,8         | 10,2         | 36,5         | 37,6         | 11,7         | 1,2                  |
| Bègles        | 3 517               | 2,1         | 19,7         | 40,9         | 30,7         | 6,4          | 0,1                  |

Comme l'exposait le tableau 27 (p.71), les logements les plus construits dans les villes choisies sont les T3, puis les T4 et les T2. L'étude comparative du chapitre 5 portera donc sur les plans des T3 des opérations choisies.

Avant d'entamer cette étude il est important de préciser comment les plans ont été récupérés.

## **B. Le choix des logements étudiés**

### **1. Récupération des données**

Le cadre communal est fixé et permet de poursuivre les recherches. Pour trouver des opérations pouvant être comparables aux documents obtenus pour Orly et pour Choisy (dans les opérations datant d'avant 2005 du moins) il faut alors repérer des constructions de la même époque à Bègles ou à Cenon. Pour ce faire, un document est tombé du ciel (ou presque). Ce document est présenté sous forme de tableau excel régional, répertoriant tous les logements sociaux, non par opération mais bien par type d'habitation, définie une par une avec adresse, année de construction, de réhabilitation, nombre d'étage du bâtiment, type de logement, sa dimension et d'autres colonnes (moins utiles dans cette étude). Ce bijou est disponible sur le site du Ministère de la Transition écologique et Solidaire, grâce à une politique de transparence, se mettant en place depuis quelques années.

Après avoir retravaillé le tableau sur les communes observées, il a fallu trier les opérations entre elles. En dépend, l'année de construction, le nombre de bâtiments dans l'opération, le nombre de logements et la géométrie globale (ciblage sur google earth), cela en comparant les quatre communes simultanément. Dans certaines villes des opérations datant des années de construction souhaitées (à plus ou moins cinq ans près), pas d'offre à l'horizon, les plans de ses concubines illustreront donc le propos.

Les bâtiments sont repérés sur les tableaux répertoriant l'offre global de la commune, le nouveau challenge consiste à retrouver à quel bailleur social appartient le bien. De longues heures se sont écoulées, à défiler sur les sites web des organismes HLM pour essayer de cibler de qui dépend la résidence.

### **2. Démarchage**

Chaque résidence est maintenant dans sa case, année de construction, emplacement, organisme social rattaché. Le planning est organisé, ce siège social est à tel endroit, celui-ci est là bas, le trajet se dessine, il y a sept stop sur la route principale.

Sonnant aux portes des organismes concernés, s'en suit quatre types de réponses. Les réponses formellement négatives prônant l'anonymat de la société, celles communiquant des mails pour faire la demande par écrit, dans une réception plutôt négative (ne pas s'attendre à avoir de réponse), la même mais de manière

plutôt positive (les personnes semblent s'intéresser à la démarche), et puis la réponse positive, sans détour, c'est de loin la plus agréable, mais plutôt rare.

Constatant les résultats, plus de mails à envoyer que de documents récupérés, les demandes sont rédigées puis envoyées aux destinataires concernés (annexe 3). Cependant ne souhaitant pas perdre de vue les possibilités de recueillir les informations nécessaires à l'exercice, le démarchage continue les semaines suivantes pour les organismes n'ayant pas donné de réponses précises ou ceux ayant montré un intérêt. En parallèle des rendez-vous sont pris avec les archives communales (opérations avant 2005) et les services d'urbanisme (opération après 2005).

En fin de compte, certains organismes se montrant très favorables au sujet n'ont pas donné suite malgré les nombreuses requêtes. L'ensemble étudié va pourtant être respecté car chaque période est représentée. Certaines sont plus fournies que d'autres mais l'idée générale sera illustrée.



### **C. Comparaison générale**

Les opérations choisies essaient de représenter les grandes politiques du logement social de leur époque. Les ensembles dont les plans seront comparés dans le chapitre 5 sont :

#### Années 1960-1970

- Résidence les Navigateurs, 1961, Choisy-le-Roi
- Résidence la Pierre au prêtre, 1962, Orly
- Palmer, 1966, Cenon
- Cité le Dorat, 1961 à 1966, Bègles

Marqué par la production de masse, ces opérations de logements sont significatives des quartiers redessinés par le modernisme. Plusieurs bâtiments composent le plan masse, avec des barres suivant le chemin de grue et ponctué de quelques tours.

#### Années 1970-1980

- Résidence les Tilleuls I, 1975, Orly
- Résidence le Trait d'Union, 1979, Cenon
- Résidence les Goëlands, 1976, Bègles

Les opérations sont composées de plusieurs bâtiments mais à une échelle plus réduite que les précédentes et les géométries sont plus complexes. L'implantation reste cependant détachée du tissu avoisinant.

#### Années 1980-1990

- Résidence Régnier/Lugo, 1989, Choisy-le-Roi

Les bâtiments s'articulent autour du réseau routier, ils sont plus petits en proportion et en hauteur et le nombre de logement est donc moins important.

#### Années 1990-2000

- Résidence Demanieux, 1999, Choisy-le-Roi
- Square Claude Bernard, 1999, Orly
- Résidence Victor Hugo, 1999, Bègles

Comme pour les années 80 les ensembles sont de plus petite ampleur, ils s'intègrent dans le tissu urbain existant.

#### Années 2000-2010

- Zac du port 1, 2009, Choisy-le-Roi
- Le Clos d'Albret, 2006, Cenon

Les résidences sont dans un seul bâtiment, elles complètent des parcelles vides ou des dents creuses.

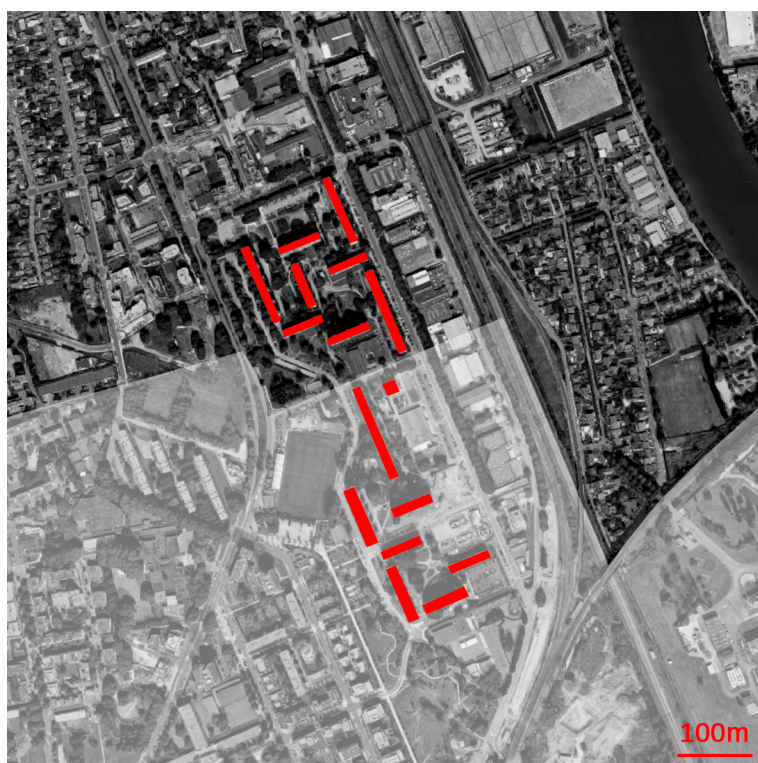
Années 2010 à aujourd'hui

- Sebastopol, 2016, Choisy-le-Roi
- Résidence Marie Curie, 2017, Orly
- Résidence Grand Angle, 2015, Cenon
- Résidence Arborea, 2014, Bègles

Les opérations sont composées par 'plots', plusieurs bâtiments reliés par la parcelle ou bien par des éléments construits.

Les pages suivantes présentent les différentes résidences, quelques caractéristiques dont leur géométrie, le nombre de logements les dimensions moyennes.

## RÉSIDENCE LES NAVIGATEURS



Année de construction : **1961**

Année de réhabilitation : 2004

Lieu : **CHOISY LE ROI**

Organisme HLM : Valophis

Nombres de bâtiments : 14

Nombre de logements : 1426

Le quartier des Navigateurs est un ensemble de logements collectifs pluri-communaux se situant sur les communes de Orly et de Choisy-le-Roi. La partie de Choisy, celle qui sera étudiée, est composée de 8 barres de logements pouvant atteindre jusqu'à cent mètres de longueur et atteignant des hauteurs de quatre et douze étages.

L'ensemble sur Choisy le roi propose 669 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 33 : Répartition des typologies de logement**

|           | Nombre     | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-----------|------------|----------------------|-------------------------------|
| T1        | 19         | 36                   | 2,8                           |
| T2        | 94         | 48                   | 14,1                          |
| <b>T3</b> | <b>245</b> | <b>57</b>            | <b>36,6</b>                   |
| T4        | 219        | 71                   | 32,7                          |
| T5        | 62         | 85                   | 9,3                           |
| T6        | 30         | 100                  | 4,5                           |
| Total     | 669        |                      | 100,0                         |

## RÉSIDENCE LA PIERRE AU PRÊTRE



Année de construction : **1962**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **ORLY**

Organisme HLM : Valophis

Nombres de bâtiments : 14

Nombre de logements : 897

Situé à Orly, cet ensemble social est caractérisé par des barres simples ou en forme particulière de S angulaire, et une en serpentín. Elles atteignent toutes cinq étages. Ici nous retrouvons de longues barres dépassant les cent mètres de longueur et étant séparées par des espaces verts.

L'ensemble sur Orly propose 897 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 34 : Répartition des typologies de logement**

|       | Nombre | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-------|--------|----------------------|-------------------------------|
| T1    | 28     | 30                   | 3,1                           |
| T2    | 100    | 42,3                 | 11,1                          |
| T3    | 475    | 55,2                 | 53,0                          |
| T4    | 207    | 67,1                 | 23,1                          |
| T5    | 61     | 79,5                 | 6,8                           |
| T6    | 26     | 101                  | 2,9                           |
| Total | 897    |                      | 100,0                         |

## PALMER



Année de construction : **1966**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **CENON**

Organisme HLM : Domofrance

Nombres de bâtiments : 31

Nombre de logements : 1057

Cet ensemble de la commune de Cenon présente d'autres formes de barres. Il y a des barres en L, U se retournant sur elles mêmes pour former des jardins dans leur centre. Ces bâtiments ont une hauteur de quatre à cinq étages. Une grande tour de dix-neuf étages ponctue encore l'ensemble au nord, trois ont été rasées en 1988, et au sud six petits immeubles carrés de quatre étages. Là encore certaines barres dépassent les cent mètres.

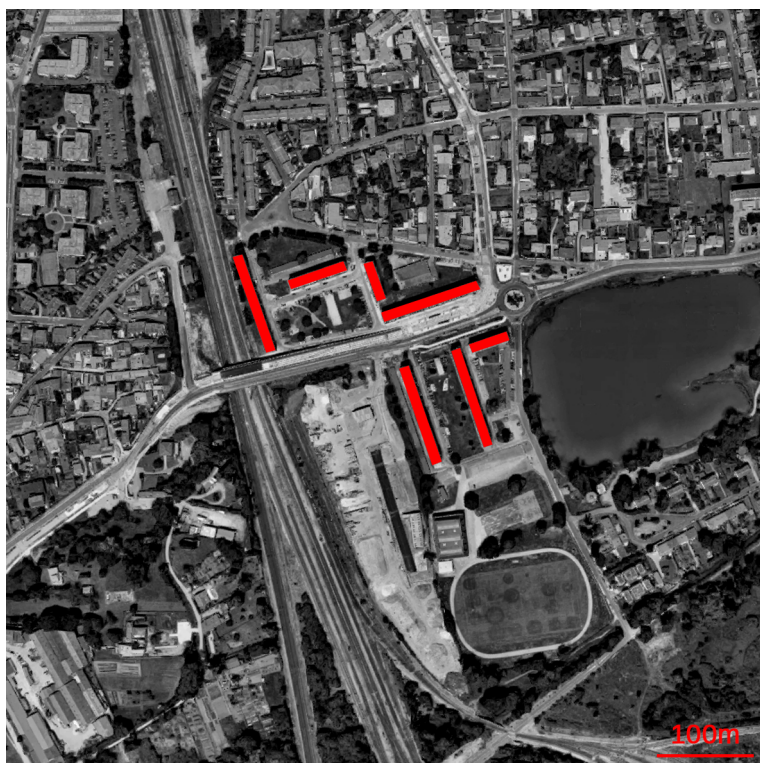
L'ensemble sur Cenon propose 1057 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 35 : Répartition des typologies de logement**

|       | Nombre | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-------|--------|----------------------|-------------------------------|
| T1    | 8      | 40                   | 0,8                           |
| T2    | 34     | 41,3                 | 3,3                           |
| T3    | 366    | 60                   | 35,0                          |
| T4    | 480    | 72,7                 | 45,9                          |
| T5    | 137    | 97,0                 | 13,1                          |
| T6    | 20     | 104,3                | 1,9                           |
| Total | 1045   |                      | 100,0                         |



## CITÉ LE DORAT



Année de construction :

**1961-1967**

Année de réhabilitation : 2017

Lieu : **BÈGLES**

Organisme HLM : ICF Habitat

Nombres de bâtiments : 7

Nombre de logements : 450

La cité le Dorat de Bègles regroupe 7 barres simples de cinq étages. Il y a celles qui mesurent plus de cent mètres de long et celle qui en font une quarantaine. Une large rue traverse l'ensemble.

L'ensemble sur Bègles propose 450 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 36 : Répartition des typologies de logement**

|       | Nombre | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-------|--------|----------------------|-------------------------------|
| T1    | /      | /                    | /                             |
| T2    | 50     | 49,8                 | 11,1                          |
| T3    | 256    | 61,8                 | 56,9                          |
| T4    | 116    | 72,5                 | 25,8                          |
| T5    | 28     | 86,3                 | 6,2                           |
| T6    | /      | /                    | /                             |
| Total | 450    |                      | 100,0                         |

## RÉSIDENCE LES TILLEULS I



Année de construction : **1975**

Année de réhabilitation : 1990

Lieu : **ORLY**

Organisme HLM : Valophis

Nombres de bâtiments : 4

Nombre de logements : 105

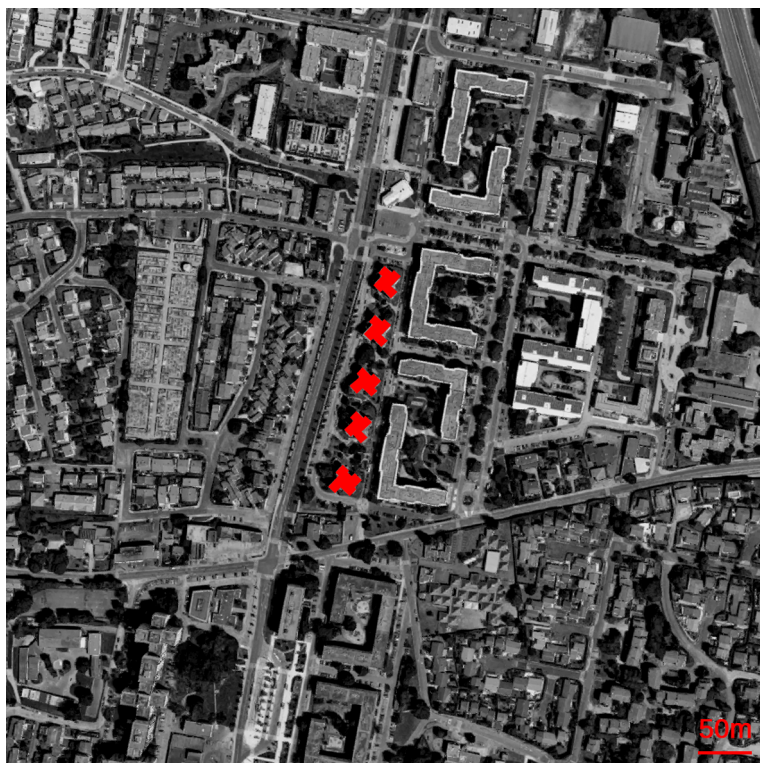
Quatre bâtiments en zigzag composent la résidence les Tilleuls I d'Orly. Ceux-ci sont de quatre étages et d'une longueur approchant les cinquante mètres de long. Leur implantation crée une cour intérieure.

L'ensemble sur Orly propose 105 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 37 : Répartition des typologies de logement**

|           | Nombre    | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-----------|-----------|----------------------|-------------------------------|
| T1        | 8         | 30,3                 | 8,6                           |
| T2        | 38        | 49,6                 | 40,9                          |
| <b>T3</b> | <b>16</b> | <b>62,4</b>          | <b>17,2</b>                   |
| T4        | 23        | 77,7                 | 24,7                          |
| T5        | 16        | 94,1                 | 17,2                          |
| T6        | 4         | 4                    | 4,3                           |
| Total     | 93        |                      | 100,0                         |

## RÉSIDENCE LE TRAIT D'UNION



Année de construction : **1979**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **CENON**

Organisme HLM : Gironde Habitat

Nombres de bâtiments : 5

Nombre de logements : 99

Cette résidence de Cenon est composée de cinq bâtiments en croix de cinq étages. Ils sont alignés les uns derrière les autres suivant l'axe routier mais désorienté par rapport à celui-ci.

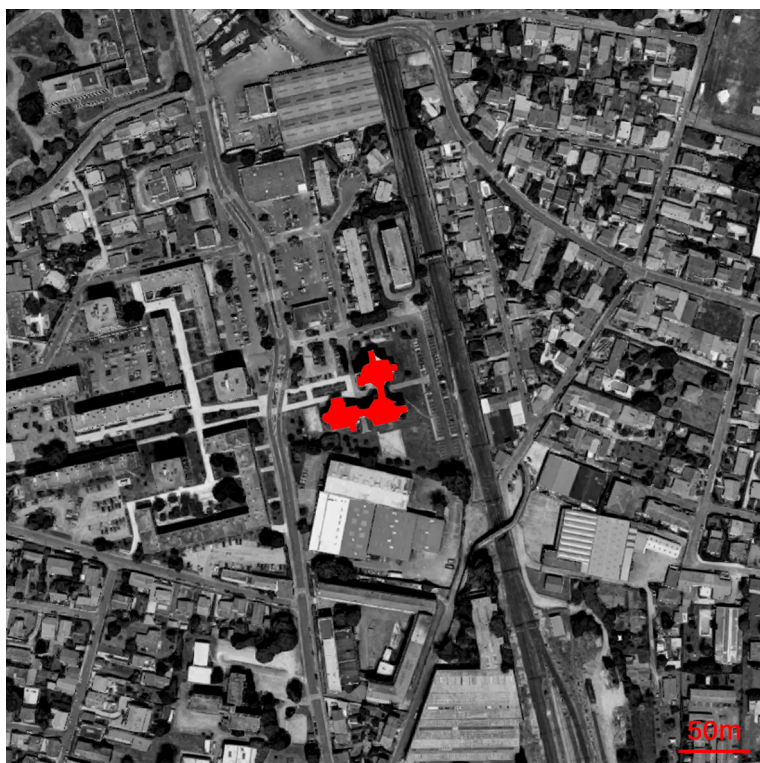
L'ensemble sur Cenon propose 99 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 38 : Répartition des typologies de logement**

|       | Nombre | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-------|--------|----------------------|-------------------------------|
| T1    | 1      | 38                   | 1,0                           |
| T2    | 28     | 53,2                 | 28,6                          |
| T3    | 35     | 64,4                 | 35,7                          |
| T4    | 31     | 80                   | 31,6                          |
| T5    | 4      | 95                   | 4,1                           |
| T6    | /      | /                    | /                             |
| Total | 98     |                      | 100,0                         |



## RÉSIDENCE LES GOÉLANDS



Année de construction : **1976**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **BÈGLES**

Organisme HLM : Mesolia

Nombres de bâtiments : 3

Nombre de logements : 84

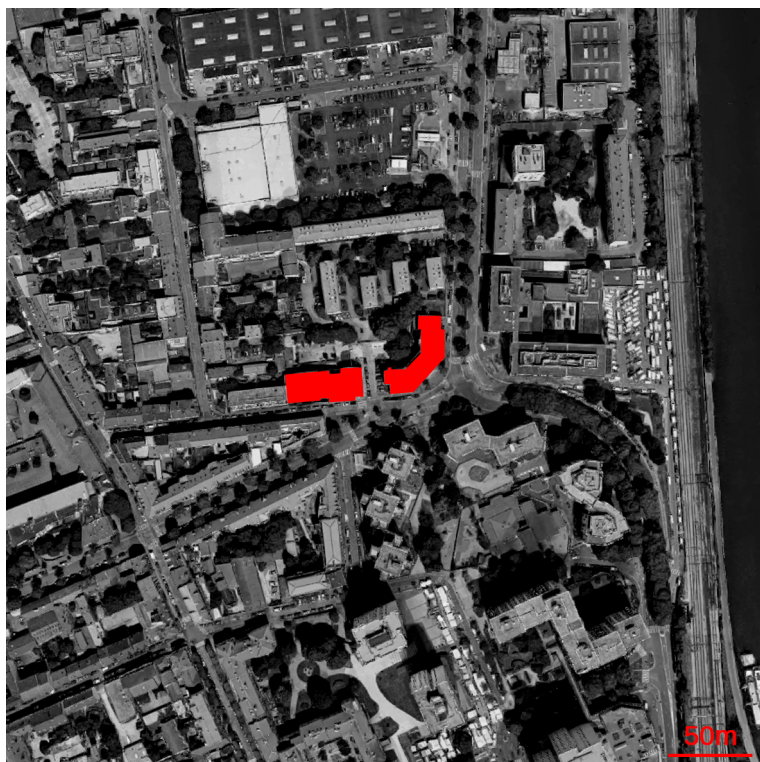
La résidence les Goélands de Bègles regroupe trois entités se touchant à leur extrémité. Elle a une implantation en cœur d'îlot qui se détache des voies de circulation. Les trois plots ont des hauteurs différentes faisant pour le premier six niveaux, le deuxième 8 niveaux et le troisième 10 niveaux.

L'ensemble sur Cenon propose 84 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 39 : Répartition des typologies de logement**

|       | Nombre | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-------|--------|----------------------|-------------------------------|
| T1    | /      | /                    | /                             |
| T2    | 11     | 49                   | 13,1                          |
| T3    | 61     | 66,8                 | 72,6                          |
| T4    | 12     | 82,3                 | 14,3                          |
| T5    | /      | /                    | /                             |
| T6    | /      | /                    | /                             |
| Total | 84     |                      | 100,0                         |

## RÉSIDENCE REGNIER/LUGO



Année de construction : **1989**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **CHOISY LE ROI**

Organisme HLM : Valophis

Nombres de bâtiments : 2

Nombre de logements : 55

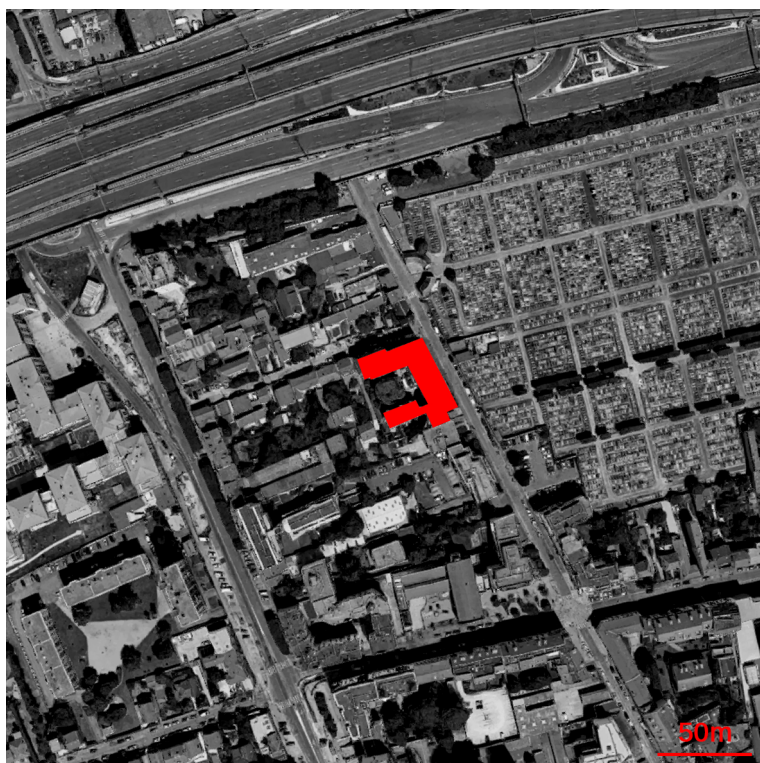
Situés à l'angle entre la rue Rollin Régnier et l'avenue de Lugo les deux bâtiments s'intègrent dans le tissu urbain en longeant les voiries. Ils atteignent les trois et quatre étages et ne dépassant pas les cinquante mètres de long.

L'ensemble sur Choisy le roi propose 55 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 40 : Répartition des typologies de logement**

|       | Nombre | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-------|--------|----------------------|-------------------------------|
| T1    | 1      | 33                   | 1,8                           |
| T2    | 18     | 53,2                 | 32,7                          |
| T3    | 20     | 70,9                 | 36,4                          |
| T4    | 15     | 83,5                 | 27,3                          |
| T5    | 1      | 103                  | 1,8                           |
| T6    | /      | /                    | /                             |
| Total | 55     |                      | 100,0                         |

## RÉSIDENCE DEMANIEUX



Année de construction : **1999**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **CHOISY LE ROI**

Organisme HLM : Valophis

Nombres de bâtiments : 1

Nombre de logements : 70

Ce bâtiment de logements sociaux de Choisy-le-Roi en forme de U referme l'ilot qu'il vient compléter en créant une cour intérieure. Il atteint les six étages et ne dépasse pas les cinquante mètres de long sur chaque rue.

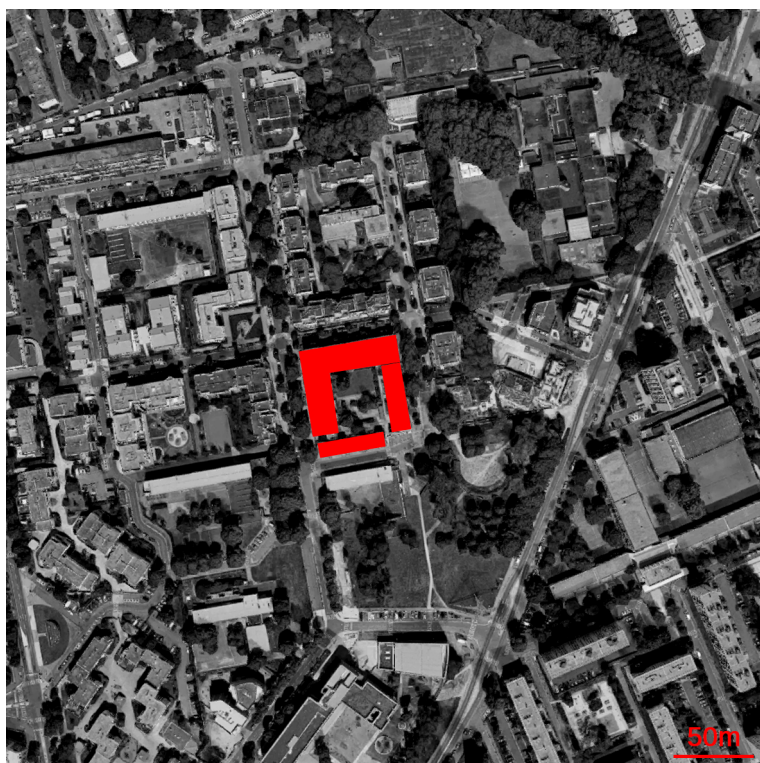
L'ensemble sur Choisy le roi propose 70 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 41 : Répartition des typologies de logement**

|           | Nombre    | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-----------|-----------|----------------------|-------------------------------|
| T1        | 5         | 33,8                 | 7,1                           |
| T2        | 23        | 49,1                 | 32,9                          |
| <b>T3</b> | <b>23</b> | <b>65</b>            | <b>32,9</b>                   |
| T4        | 14        | 79,5                 | 20,0                          |
| T5        | 5         | 92,6                 | 7,1                           |
| T6        | /         | /                    | /                             |
| Total     | 70        |                      | 100,0                         |



## SQUARE CLAUDE BERNARD



Année de construction : **1999**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **ORLY**

Organisme HLM : Valophis

Nombres de bâtiments : 4

Nombre de logements : 89

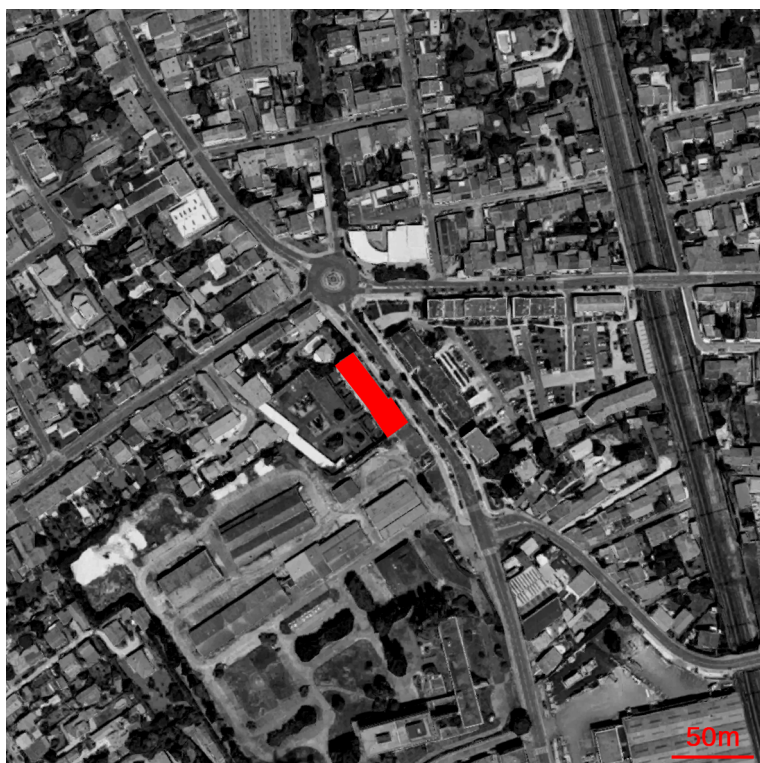
De forme carrée, l'ilot est composé de quatre bâtiments fermant la figure. Les différents côtés sont composés de logements collectifs allant jusqu'à cinq étages et de maisons mitoyennes. La cour centrale forme un jardin collectif.

L'ensemble sur Orly propose 89 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 42 : Répartition des typologies de logement**

|           | Nombre    | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-----------|-----------|----------------------|-------------------------------|
| T1        | 10        | 25,1                 | 11,2                          |
| T2        | 19        | 48,2                 | 21,3                          |
| <b>T3</b> | <b>30</b> | <b>63,5</b>          | <b>33,7</b>                   |
| T4        | 19        | 78,4                 | 21,3                          |
| T5        | 11        | 94,2                 | 12,4                          |
| T6        | /         | /                    | /                             |
| Total     | 89        |                      | 100,0                         |

## RÉSIDENCE VICTOR HUGO



Année de construction : **1999**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **BÈGLES**

Organisme HLM : Clairsienne

Nombres de bâtiments : 2

Nombre de logements : 34

Les deux bâtiments sont reliés entre eux par un passage permettant l'accès à l'arrière de la parcelle. Ils forment une barre de trois étages donnant sur le cours Victor Hugo à Bègles et s'intégrant dans l'alignement de façade formé par ses mitoyens. Cette barre atteint une cinquantaine de mètres.

L'ensemble sur Bègles propose 34 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 43 : Répartition des typologies de logement**

|           | Nombre    | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-----------|-----------|----------------------|-------------------------------|
| T1        | 1         | 41                   | /                             |
| T2        | 8         | 52,1                 | 23,5                          |
| <b>T3</b> | <b>17</b> | <b>66,9</b>          | <b>50,0</b>                   |
| T4        | 8         | 88,6                 | 23,5                          |
| T5        | /         | /                    | /                             |
| T6        | /         | /                    | /                             |
| Total     | 34        |                      | 100,0                         |

## ZAC DU PORT 1



Année de construction : **2009**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **CHOISY LE ROI**

Organisme HLM : Valophis

Nombres de bâtiments : 1

Nombre de logements : 69

Ce projet de logements forme un îlot de forme trapézoïdale dû au tracé de la voirie. Il s'étend sur cinq étages et ne dépassent pas les cinquante mètres de long sur chaque rue.

L'ensemble sur Choisy le roi propose 69 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 44 : Répartition des typologies de logement**

|           | Nombre    | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-----------|-----------|----------------------|-------------------------------|
| T1        | 2         | 30                   | 2,9                           |
| T2        | 16        | 47,6                 | 23,2                          |
| <b>T3</b> | <b>23</b> | <b>67</b>            | <b>33,3</b>                   |
| T4        | 19        | 79,8                 | 27,5                          |
| T5        | 9         | 97,9                 | 13,0                          |
| T6        | /         | /                    | /                             |
| Total     | 69        |                      | 100,0                         |



## LE CLOS D'ALBRET



Année de construction : **2009**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **CENON**

Organisme HLM : Aquitanis

Nombres de bâtiments : 1

Nombre de logements : 38

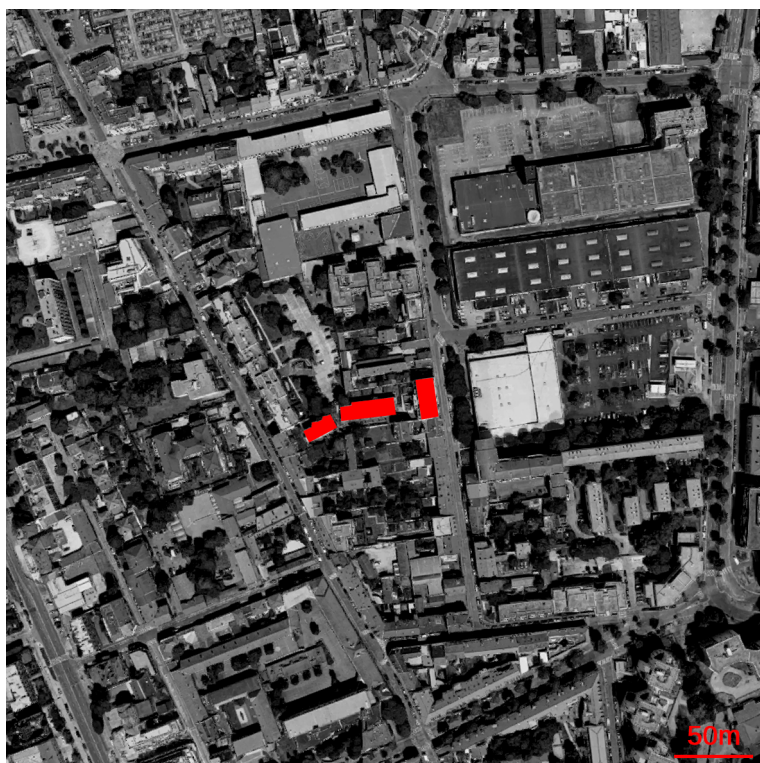
Composée d'une barre de logements placée de manière orthogonale à la route, la résidence s'oriente dans le sens des autres bâtiments composant l'ilot. Elle atteint les quatre étages sur une longueur de cinquante mètres.

L'ensemble sur Cenon propose 38 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 45 : Répartition des typologies de logement**

|           | Nombre    | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-----------|-----------|----------------------|-------------------------------|
| T1        | /         | /                    | /                             |
| T2        | 10        | 56,7                 | 26,3                          |
| <b>T3</b> | <b>18</b> | <b>68</b>            | <b>47,4</b>                   |
| T4        | 10        | 80,6                 | 26,3                          |
| T5        | /         | /                    | /                             |
| T6        | /         | /                    | /                             |
| Total     | 38        |                      | 100,0                         |

## SÉBASTOPOL



Année de construction : **2016**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **CHOISY LE ROI**

Organisme HLM : Valophis

Nombres de bâtiments : 3

Nombre de logements : 33

Les trois barres s'intègrent dans une parcelle en longueur. L'immeuble de logement collectif est en façade côté rue sur quatre étages. Le bâtiment central est composé de maisons mitoyennes et les logements à l'ouest sont collectifs mais pas sociaux.

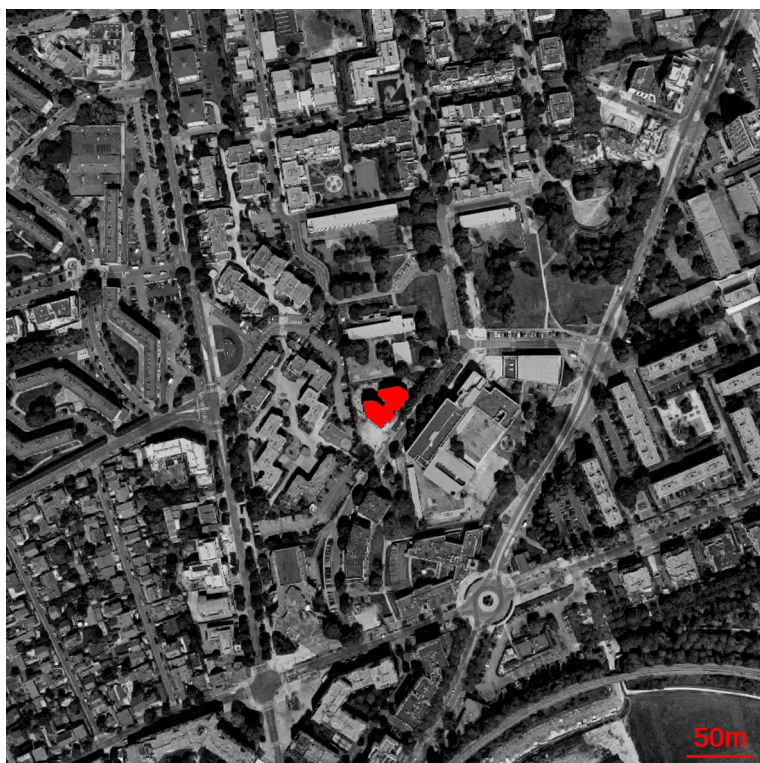
L'ensemble sur Choisy le roi propose 33 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 46 : Répartition des typologies de logement**

|           | Nombre    | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-----------|-----------|----------------------|-------------------------------|
| T1        | 2         | 31                   | 6,7                           |
| T2        | 6         | 43,7                 | 20,0                          |
| <b>T3</b> | <b>11</b> | <b>67,7</b>          | <b>36,7</b>                   |
| T4        | 6         | 84,8                 | 20,0                          |
| T5        | 5         | 100,8                | 16,7                          |
| T6        | /         | /                    | /                             |
| Total     | 30        |                      | 100,0                         |



## RÉSIDENCE MARIE CURIE



Année de construction : **2017**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **ORLY**

Organisme HLM : Valophis

Nombres de bâtiments : 1

Nombre de logements : 34

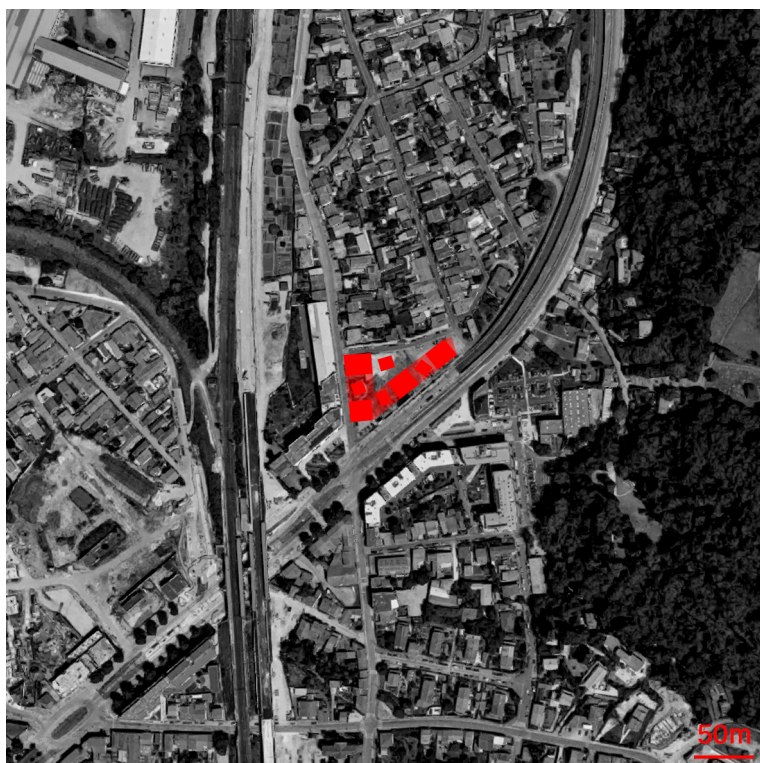
Le bâtiment, montant sur quatre et cinq étages, est composé de deux parties reliées par un couloir. Il fait face à la rue et sa façade arrière donne une forme angulaire au bâtiment.

L'ensemble sur Orly propose 34 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 47 : Répartition des typologies de logement**

|           | Nombre    | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-----------|-----------|----------------------|-------------------------------|
| T1        | 2         | 32,4                 | 5,9                           |
| T2        | 11        | 45,9                 | 32,4                          |
| <b>T3</b> | <b>11</b> | <b>66,9</b>          | <b>32,4</b>                   |
| T4        | 6         | 81,3                 | 17,6                          |
| T5        | 4         | 96,3                 | 11,8                          |
| T6        | /         | /                    | /                             |
| Total     | 34        |                      | 100,0                         |

## RÉSIDENCE GRAND ANGLE



Année de construction : **2015**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **CENON**

Organisme HLM : Aquitanis

Nombres de bâtiments : 8

Nombre de logements : 50

Bâti sur un RDC commercial, la résidence se compose de quatre plots qui sont complétés chacun d'un 'satellite'. Chaque entité de cinq étages est séparée des autres par des terrasses. Le bâtiment général prend la forme de l'îlot qui s'aligne à la voirie existante.

L'ensemble sur Cenon propose 50 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 48 : Répartition des typologies de logement**

|           | Nombre    | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-----------|-----------|----------------------|-------------------------------|
| T1        | /         | /                    | /                             |
| T2        | 15        | 42,2                 | 30,0                          |
| <b>T3</b> | <b>25</b> | <b>61,3</b>          | <b>50,0</b>                   |
| T4        | 10        | 79,8                 | 20,0                          |
| T5        | /         | /                    | /                             |
| T6        | /         | /                    | /                             |
| Total     | 50        |                      | 100,0                         |

## RÉSIDENCE ARBOREA



Année de construction : **2014**

Année de réhabilitation : /

Lieu : **BEGLES**

Organisme HLM : Aquitanis

Nombres de bâtiments : 6

Nombre de logements : 33

Composé de six bâtiments divisé en deux. Des jardins et des passages verts créent la liaison entre les différents plots, la résidence atteint une hauteur de quatre étages.

L'ensemble sur Bègles propose 33 logements sociaux répartis comme suit :

**Tableau 49 : Répartition des typologies de logement**

|       | Nombre | Surface moyenne (m²) | Proportion sur l'ensemble (%) |
|-------|--------|----------------------|-------------------------------|
| T1    | /      | /                    | /                             |
| T2    | 14     | 48,6                 | 42,4                          |
| T3    | 9      | 71                   | 27,3                          |
| T4    | 10     | 82,6                 | 30,3                          |
| T5    | /      | /                    | /                             |
| T6    | /      | /                    | /                             |
| Total | 33     |                      | 100,0                         |

## **CHAPITRE V : L'ESPACE CUISINE A TRAVERS DES PROJETS DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Dans les épisodes précédents, il a été constaté que les logements les plus construits sont les T3. Les prochaines comparaisons se dérouleront donc sur les T3 des opérations choisies.

### **A. 1960-1970**

- Résidence les Navigateurs, 1961, Choisy-le-Roi
- Résidence la Pierre au prêtre, 1962, Orly
- Palmer, 1966, Cenon
- Cité le Dorat, 1961 à 1966, Bègles







## PALMER, 1966, CENON

Figure 18 : Plan de repérage de l'appartement étudié

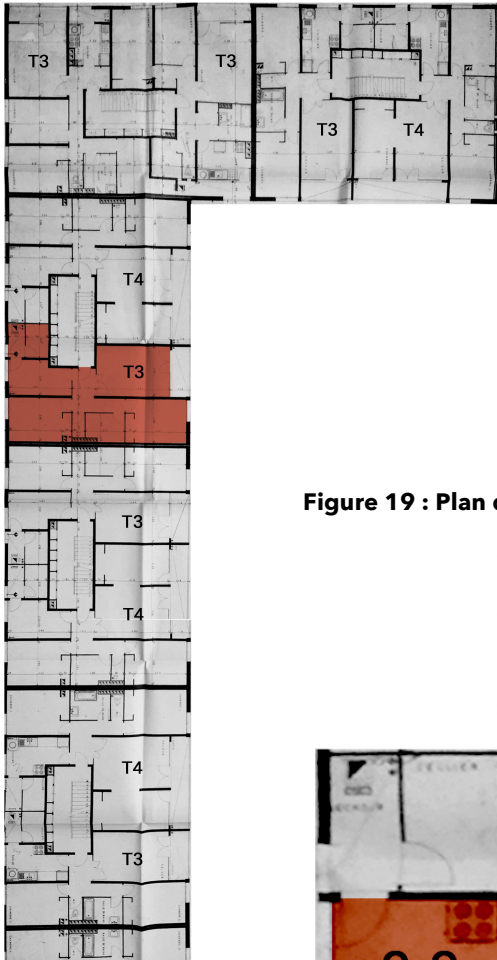


Figure 19 : Plan du T3 de l'opération





## CITÉ LE DORAT, 1961 À 1966, BÈGLES

Figure 20 : Plan de repérage de l'appartement étudié

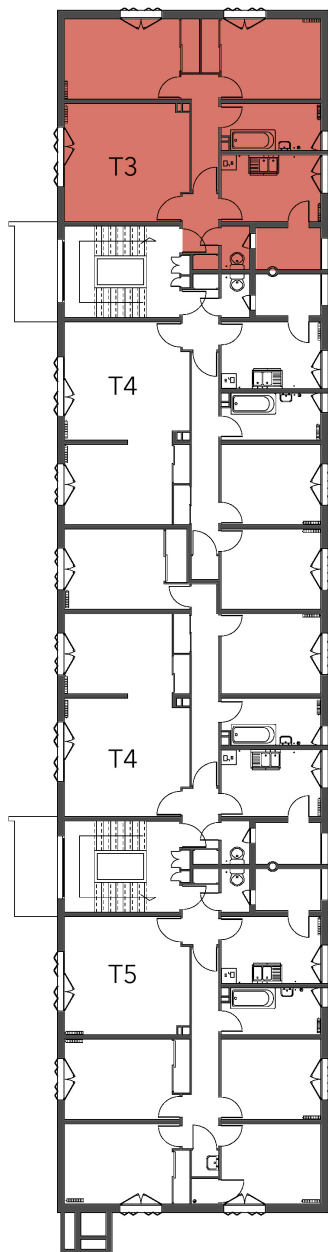
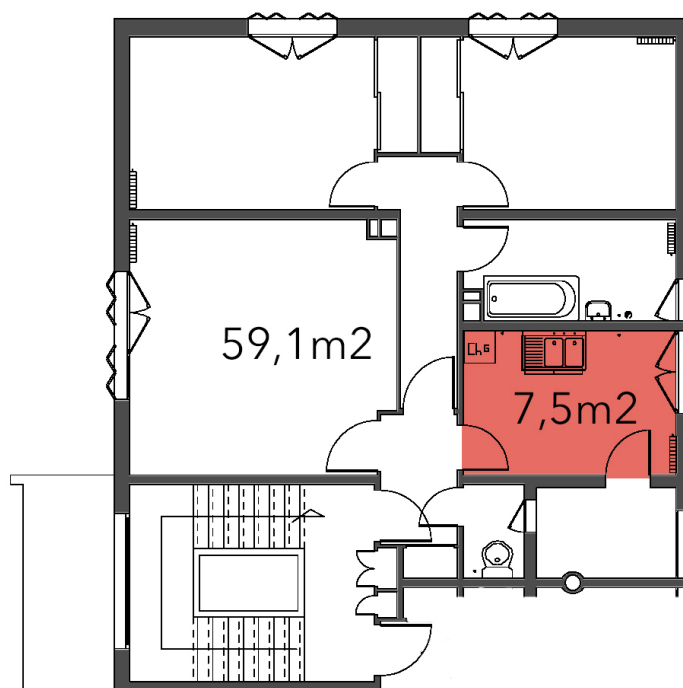


Figure 21 : Plan du T3 de l'opération



**Tableau 50 : Analyse des cuisines entre 1960 et 1970**

|                               |                                                                                        | <b>1960-1970</b>                                                     |                                                  |                                                  |                                         |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------|
|                               |                                                                                        | <b>Choisy-le-Roi</b><br>Les navigateurs                              | <b>Orly</b><br>La Pierre au Prêtre               | <b>Cenon</b><br>Palmer                           | <b>Bègles</b><br>Cité Le Dorat          |
| <b>Présentation générale</b>  | Séparation jour-nuit                                                                   | Non                                                                  | Oui                                              | Oui                                              | Oui                                     |
|                               | Regroupement pièces humides                                                            | Oui                                                                  | Oui                                              | Non                                              | Oui                                     |
|                               | Accessible                                                                             | Non                                                                  | Non                                              | Non                                              | Non                                     |
|                               | Dimension logement (m2)                                                                | 57,8                                                                 | 55,4                                             | 57,8                                             | 59,1                                    |
| <b>Présentation cuisine</b>   | Typologie                                                                              | Fermée                                                               | Fermée                                           | Fermée                                           | Fermée                                  |
|                               | Dimension cuisine (m2)                                                                 | 7                                                                    | 5                                                | 8,8                                              | 7,5                                     |
|                               | (Dimension cuisine avec accessibilité)                                                 | /                                                                    | /                                                | /                                                | /                                       |
|                               | Proportion cuisine/logement (%)                                                        | 12,1                                                                 | 9                                                | 15,2                                             | 12,7                                    |
|                               | Nombre de modules 60x60cm                                                              | 4,75m (plan en L) jusqu'à 7, 5 modules                               | 3,7m (plan en L) jusqu'à 6 modules +             | 5,1m (plan en II), jusqu'à 8,5 modules           | 4m (plan en L), jusqu'à 6,5 modules     |
| <b>Positionnement cuisine</b> | Proximité avec l'entrée du logement                                                    | Non                                                                  | Oui                                              | Oui                                              | Oui                                     |
|                               | Lien avec le séjour                                                                    | Oui, 1 porte                                                         | Non, 1 porte + couloir d'entrée                  | Non, 2 portes + couloir d'entrée                 | Non, 2 portes + couloir d'entrée        |
|                               | Fenêtre, si oui où                                                                     | 2 fenêtre, en face du plan de travail                                | Oui sur le côté, juste devant le plan de travail | Oui sur le côté, juste devant le plan de travail | Oui, sur le flan du linéaire de travail |
|                               | Pièce annexe (cellier, séchoir)                                                        | Non mais grand placard dans le couloir + vide ordures sur le pallier | Non mais vide ordures                            | Cellier + Séchoir (avec vide ordures)            | Cellier                                 |
|                               | Lien avec espace extérieur                                                             | Non                                                                  | Non                                              | Non                                              | Non                                     |
|                               | Table dans la pièce sauf si cuisine ouverte (à 90cm du plan de travail, 70cm de large) | Non, la disposition ne le permet pas                                 | Non, trop petit                                  | Non, la disposition ne le permet pas             | Non, la disposition ne le permet pas    |

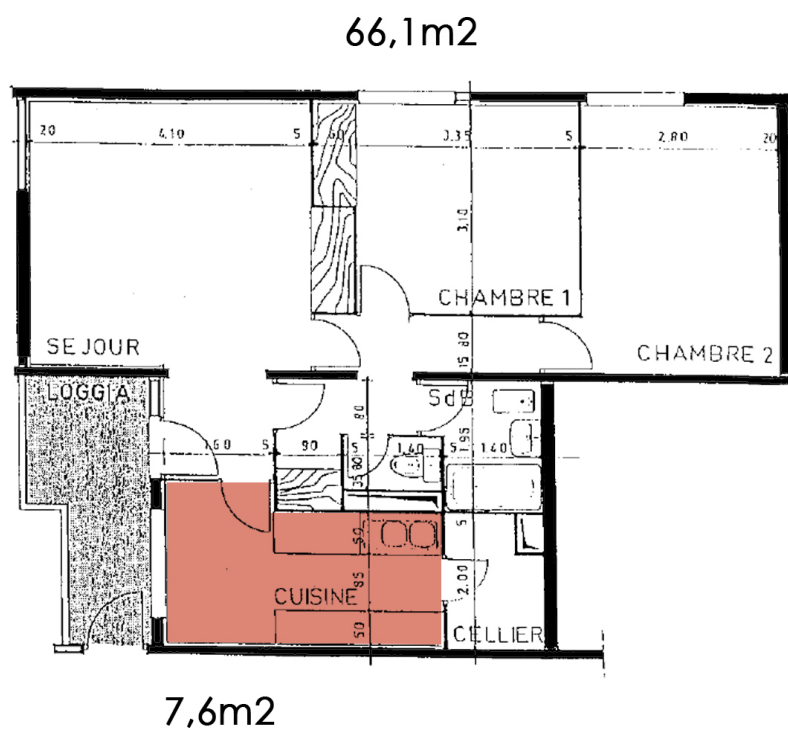
Dans ces quatre exemples la cuisine est fermée et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle se situe en général à proximité de l'entrée du logement. Lorsqu'elle est proche de l'entrée, elle n'a pas de lien direct avec le séjour, il faut passer une ou deux portes et le couloir d'entrée pour arriver dans la pièce à vivre. Leur dimension ou leur disposition ne donne pas la possibilité d'y intégrer une table. Les pièces humides sont le plus souvent regroupées. Ces cuisines ont toutes une lumière naturelle par la présence d'une fenêtre qui ne se situe jamais dans le dos du plan de travail. Elles ont en général une pièce annexe ou des rangements qui leur permettent de stocker des éléments supplémentaires et elles ont l'accès à un vide-ordures. Elles n'ont pas de lien avec une terrasse ou un balcon extérieur. La disposition générale est en L mais peut être aussi avec deux éléments linéaires parallèles.

**B. 1970-1980**

- Résidence les Tilleuls I, 1975, Orly
- Résidence le Trait d'Union, 1979, Cenon
- Résidence les Goëlands, 1976, Bègles

## RÉSIDENCE LES TILLEULS I, 1975, ORLY

Figure 22 : Plan du T3 de l'opération



## RÉSIDENCE LE TRAIT D'UNION, 1979, CENON

Figure 23 : Plan de repérage de l'appartement étudié

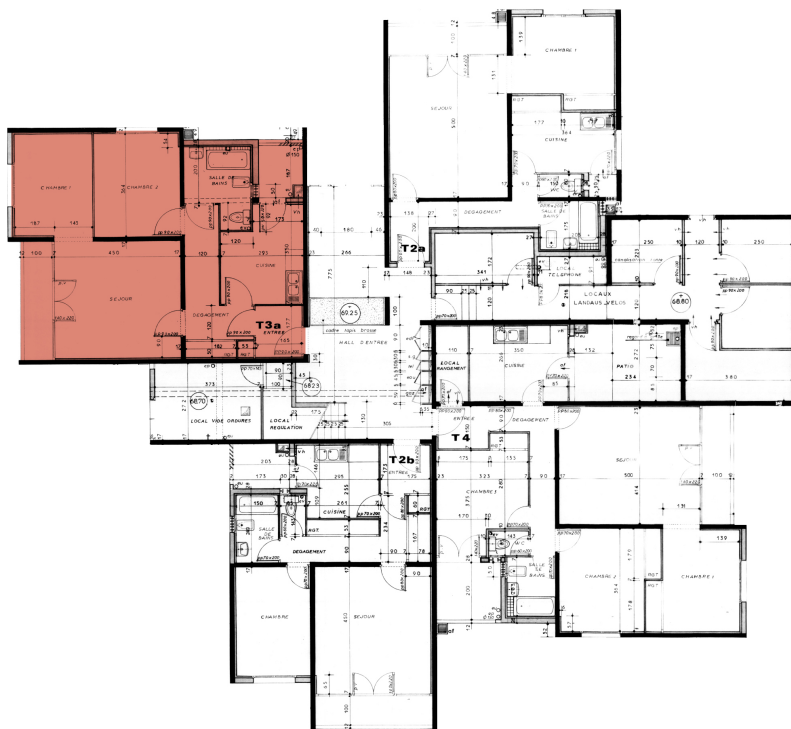
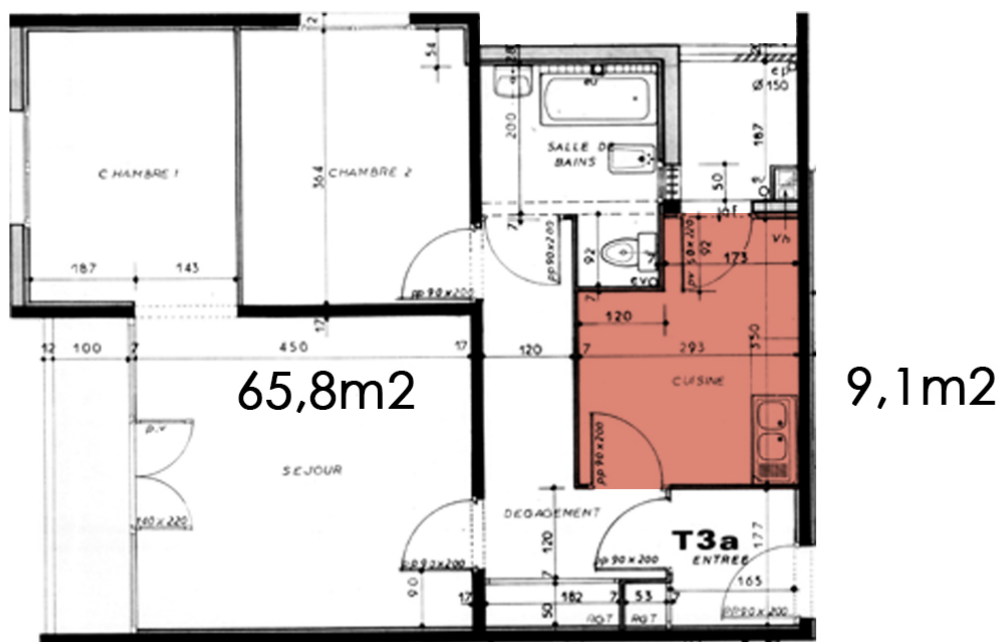


Figure 24 : Plan du T3 de l'opération



## RÉSIDENCE LES GOÉLANDS, 1976, BÈGLES

Figure 25 : Plan de repérage de l'appartement étudié

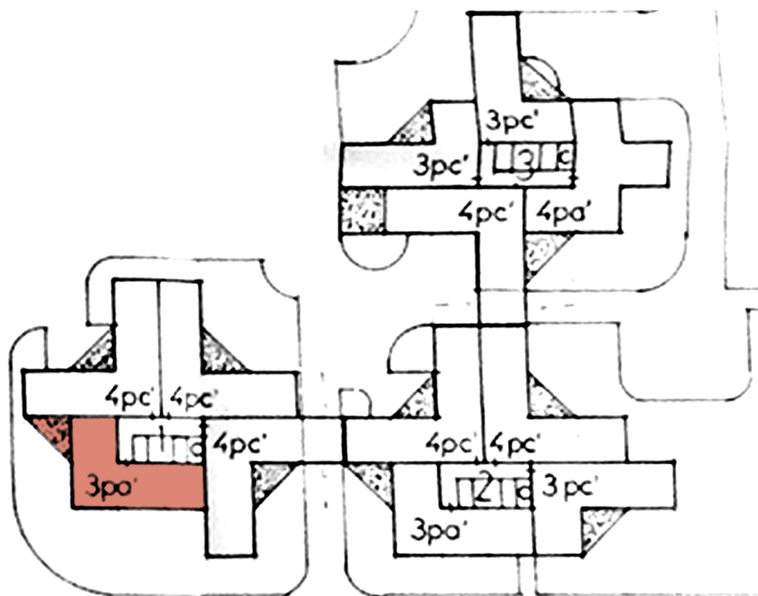
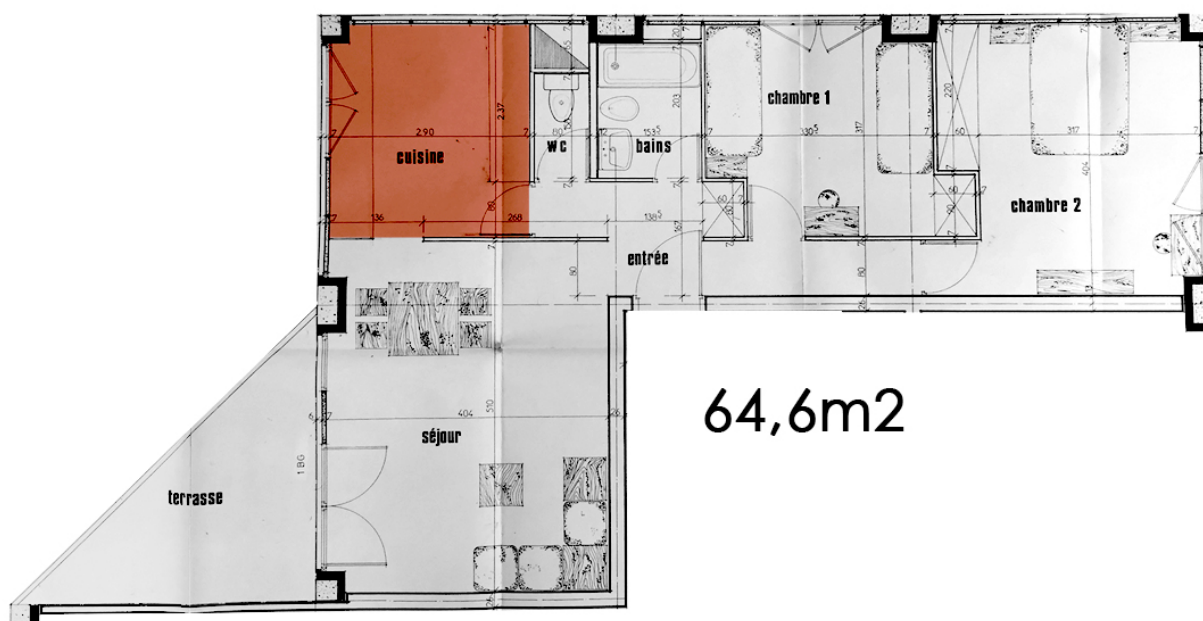


Figure 26 : Plan du T3 de l'opération, (en miroir sur le plan d'implantation)

9,1m<sup>2</sup>





**Tableau 51 : Analyse des cuisines entre 1970 et 1980**

|                               |                                                                                        | 1970-1980     |                                                         |                                       |                                                               |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
|                               |                                                                                        | Choisy-le-Roi | Orly<br>Les Tilleuls 1                                  | Cenon<br>Le Trait d'Union             | Bègles<br>Les Goélands                                        |
| <b>Présentation générale</b>  | Séparation jour-nuit                                                                   |               | Oui                                                     | Non                                   | Oui                                                           |
|                               | Regroupement pièces humides                                                            |               | Oui                                                     | Oui                                   | Oui                                                           |
|                               | Accessible                                                                             |               | Non                                                     | Non                                   | Non                                                           |
|                               | Dimension logement (m2)                                                                |               | 66,1                                                    | 65,8                                  | 64,6                                                          |
| <b>Présentation cuisine</b>   | Typologie                                                                              |               | Fermée                                                  | Fermée                                | Semi ouverte                                                  |
|                               | Dimension cuisine (m2)                                                                 |               | 7,6                                                     | 9,1                                   | 9,1                                                           |
|                               | (Dimension cuisine avec accessibilité)                                                 |               | /                                                       | /                                     | /                                                             |
|                               | Proportion cuisine/logement (%)                                                        |               | 11,5                                                    | 13,8                                  | 14,1                                                          |
|                               | Nombre de modules 60x60cm                                                              |               | 4,8m (plan en II) jusqu'à 8 module, module largeur=0,5m | 3,5m (plan en I), jusqu'à 5,5 modules | 5,5m (plan en II), jusqu'à 9 modules                          |
| <b>Positionnement cuisine</b> | Proximité avec l'entrée du logement                                                    |               | Oui                                                     | Oui                                   | Oui                                                           |
|                               | Lien avec le séjour                                                                    |               | Non, 1 porte + couloir d'entrée                         | Non, 2 portes + couloir d'entrée      | Oui                                                           |
|                               | Fenêtre, si oui où                                                                     |               | Oui sur le côté par le bout où il y a la table          | Porte fenêtre                         | Oui devant le plan de travail (et derrière car cuisine II)    |
|                               | Pièce annexe (cellier, séchoir)                                                        |               | Cellier avec vide-ordures                               | Non                                   | Non                                                           |
|                               | Lien avec espace extérieur                                                             |               | Non                                                     | Oui, petit (avec vide ordure)         | Non                                                           |
|                               | Table dans la pièce sauf si cuisine ouverte (à 90cm du plan de travail, 70cm de large) |               | Oui, maximum 3 places                                   | Oui, maximum 4 places                 | Pas de possibilité de table avec disposition en II (en L oui) |

Dans ces trois exemples la cuisine est fermée ou semi-ouverte et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle se situe à proximité de l'entrée du logement. Lorsqu'elle est semi-ouverte, elle est en lien direct avec le séjour, sinon il faut passer une ou deux portes et le couloir d'entrée pour arriver dans la pièce à vivre. Lorsqu'elles sont fermées elles peuvent accueillir une table. Les pièces humides sont regroupées. Ces cuisines ont toutes une lumière naturelle par la présence d'une fenêtre qui ne se situe généralement pas dans le dos du plan de travail. Lorsqu'elle est en lien avec un ou autre espace (cellier ou petit balcon extérieur) elles ont un vide-ordures. La disposition générale avec deux éléments linéaires parallèles ou un seul.

**C. 1980-1990**

- Résidence Régnier/Lugo, 1989, Choisy-le-Roi

## RÉSIDENCE REGNIER/LUGO, 1989, CHOISY-LE-ROI

Figure 27 : Plan de repérage de l'appartement étudié

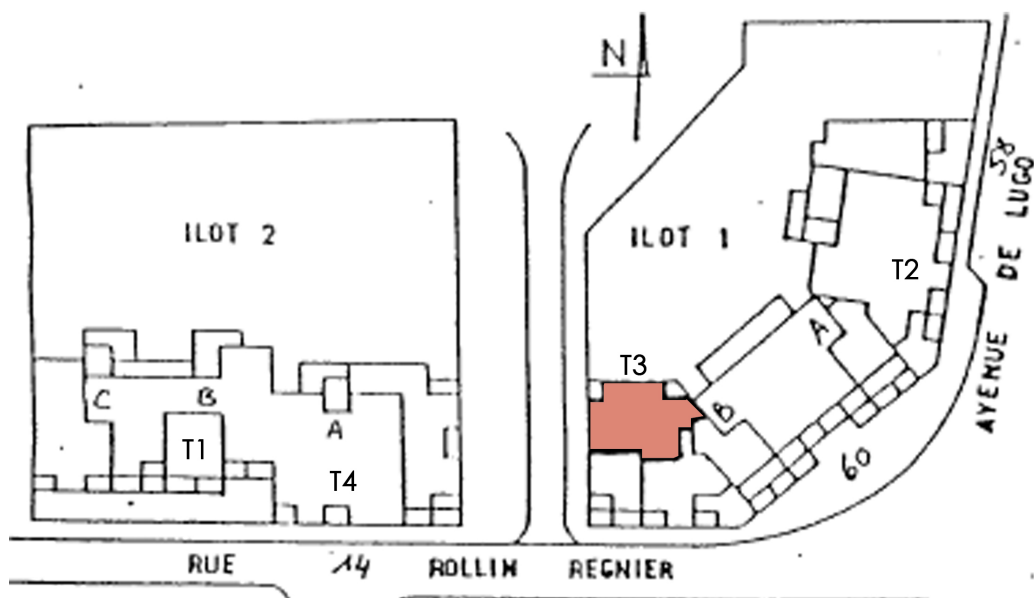
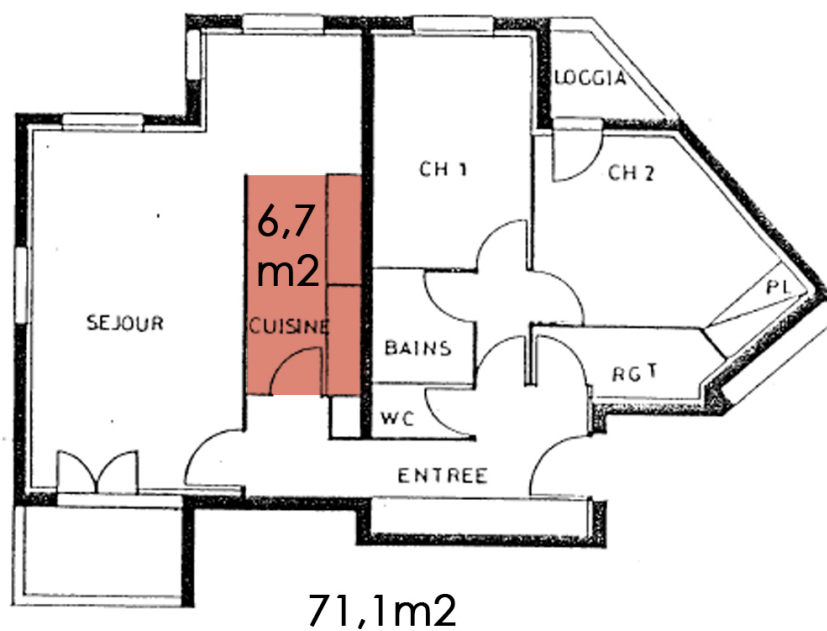


Figure 28 : Plan du T3 de l'opération



**Tableau 52 : Analyse des cuisines entre 1980 et 1990**

|                               |                                                                                        | 1980-1990                                    |             |              |               |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------|--------------|---------------|
|                               |                                                                                        | <b>Choisy-le-Roi</b><br>Régnier-Lugo         | <b>Orly</b> | <b>Cenon</b> | <b>Bègles</b> |
| <b>Présentation générale</b>  | Séparation jour-nuit                                                                   | Oui                                          |             |              |               |
|                               | Regroupement pièces humides                                                            | Oui                                          |             |              |               |
|                               | Accessible                                                                             | Non                                          |             |              |               |
|                               | Dimension logement (m2)                                                                | 71,1                                         |             |              |               |
| <b>Présentation cuisine</b>   | Typologie                                                                              | Semi ouverte                                 |             |              |               |
|                               | Dimension cuisine (m2)                                                                 | 6,7                                          |             |              |               |
|                               | (Dimension cuisine avec accessibilité)                                                 | /                                            |             |              |               |
|                               | Proportion cuisine/logement (%)                                                        | 9,4                                          |             |              |               |
|                               | Nombre de modules 60x60cm                                                              | 3,6m (plan en ), jusqu'à 6 modules           |             |              |               |
| <b>Positionnement cuisine</b> | Proximité avec l'entrée du logement                                                    | Non                                          |             |              |               |
|                               | Lien avec le séjour                                                                    | Oui                                          |             |              |               |
|                               | Fenêtre, si oui où                                                                     | Oui, second-jour avec l'alcôve du coin repas |             |              |               |
|                               | Pièce annexe (cellier, séchoir)                                                        | Non                                          |             |              |               |
|                               | Lien avec espace extérieur                                                             | Non                                          |             |              |               |
|                               | Table dans la pièce sauf si cuisine ouverte (à 90cm du plan de travail, 70cm de large) | Au bout de la pièce dans l'alcôve            |             |              |               |
|                               |                                                                                        |                                              |             |              |               |

La cuisine est semi-ouverte et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle ne se situe pas à proximité de l'entrée du logement mais elle est en lien direct avec le séjour. Dans le prolongement du plan de travail il y a la possibilité d'intégrer une table, l'alcôve servant aussi de lien avec le séjour. Les pièces humides sont regroupées. La cuisine a une lumière de second jour dû à l'espace repas. Elle n'a pas de pièces qui lui sont rattachées n'y d'extérieur, ni de vide-ordures.

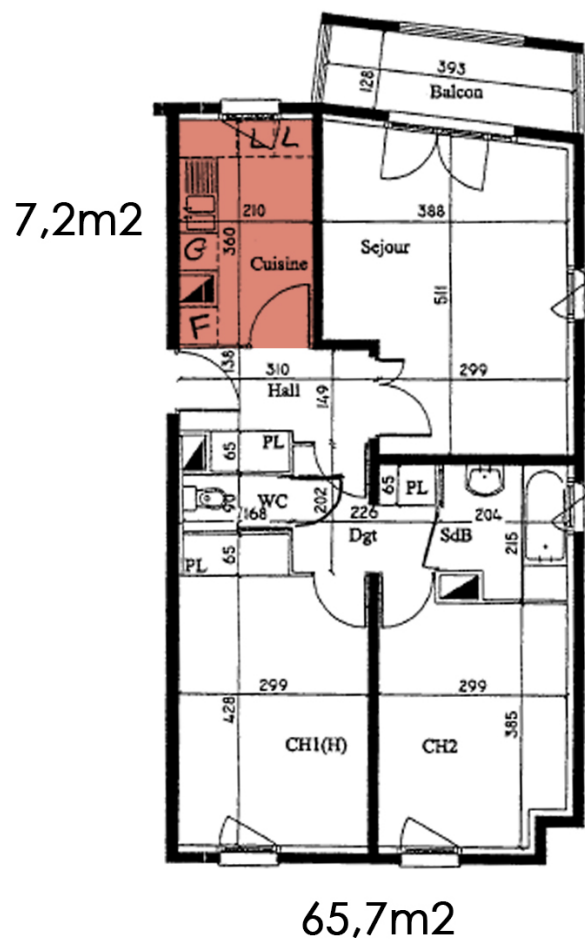
**D. 1990-2000**

- Résidence Demanieux, 1999, Choisy-le-Roi
- Square Claude Bernard, 1999, Orly
- Résidence Victor Hugo, 1999, Bègles



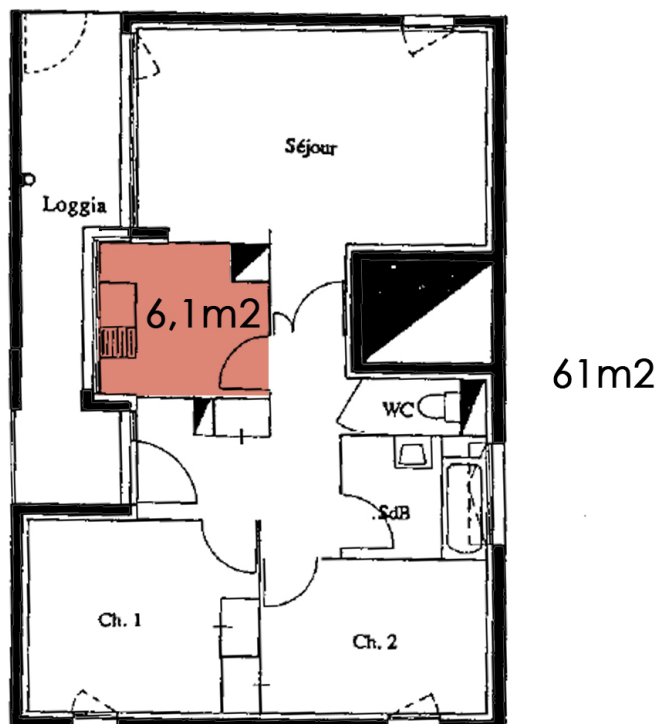
## RÉSIDENCE DEMANIEUX, 1999, CHOISY-LE-ROI

Figure 29 : Plan du T3 de l'opération



## SQUARE CLAUDE BERNARD, 1999, ORLY

Figure 30 : Plan du T3 de l'opération



## RÉSIDENCE VICTOR HUGO, 1999, BÈGLES

Figure 31 : Plan de repérage de l'appartement étudié

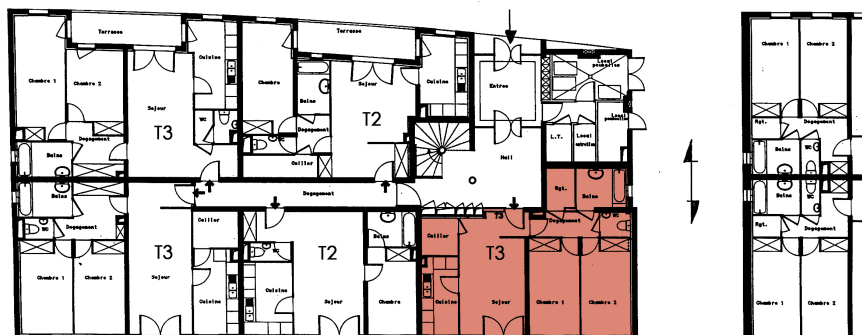
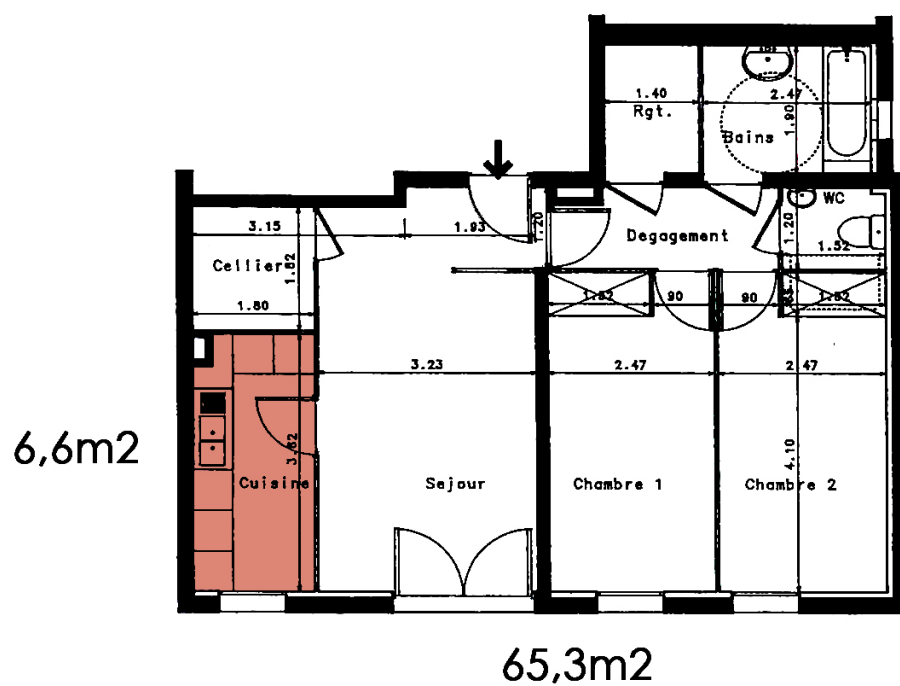


Figure 32 : Plan du T3 de l'opération



**Tableau 53 : Analyse des cuisines entre 1990 et 2000**

|                                   |                                                                                                   | 1990-2000                                              |                                           |       |                                                                     |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------|
|                                   |                                                                                                   | Choisy-le-Roi<br>Demanieux                             | Orly<br>Square Claude<br>Bernard          | Cenon | Bègles<br>Victor Hugo                                               |
| <b>Présentation<br/>générale</b>  | Séparation jour-nuit                                                                              | Oui                                                    | Oui                                       |       | Oui                                                                 |
|                                   | Regroupement<br>pièces humides                                                                    | Non                                                    | Non                                       |       | Non                                                                 |
|                                   | Accessible                                                                                        | Non                                                    | Non                                       |       | Non                                                                 |
|                                   | Dimension logement<br>(m2)                                                                        | 65,7                                                   | 61                                        |       | 65,3                                                                |
| <b>Présentation<br/>cuisine</b>   | Typologie                                                                                         | Fermée                                                 | Fermée                                    |       | Fermée                                                              |
|                                   | Dimension cuisine<br>(m2)                                                                         | 7,2                                                    | 6,1                                       |       | 6,6                                                                 |
|                                   | (Dimension cuisine<br>avec accessibilité)                                                         | /                                                      | /                                         |       | /                                                                   |
|                                   | Proportion<br>cuisine/logement (%)                                                                | 11                                                     | 10                                        |       | 10,1                                                                |
|                                   | Nombre de modules<br>60x60cm                                                                      | 4,5m (plan en L),<br>jusqu'à 7,5<br>modules            | 4,2m (plan en L),<br>jusqu'à 7<br>modules |       | 4,4m (plan en II),<br>jusqu'à 7<br>modules                          |
| <b>Positionnement<br/>cuisine</b> | Proximité avec<br>l'entrée du logement                                                            | Oui                                                    | Non                                       |       | Non                                                                 |
|                                   | Lien avec le séjour                                                                               | Non, 2 portes +<br>couloir d'entrée                    | Non, 2 portes                             |       | Oui accès depuis<br>celui-ci                                        |
|                                   | Fenêtre, si oui où                                                                                | Oui sur le côté,<br>juste devant le<br>plan de travail | Oui devant le<br>plan de travail          |       | Oui devant le<br>plan de travail (et<br>derrière car<br>cuisine II) |
|                                   | Pièce annexe (cellier,<br>séchoir)                                                                | Non                                                    | Non                                       |       | Cellier                                                             |
|                                   | Lien avec espace<br>extérieur                                                                     | Non                                                    | Non                                       |       | Non                                                                 |
|                                   | Table dans la pièce<br>sauf si cuisine<br>ouverte (à 90cmdu<br>plan de travail, 70cm<br>de large) | Possible petite<br>table pour 2<br>personnes           | Non, trop petite                          |       | Non, pas assez<br>large                                             |

Dans ces trois exemples la cuisine est fermée et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle ne se situe généralement pas à proximité de l'entrée du logement. Elle n'est pas en lien direct avec le séjour, il faut passer une ou deux portes et le couloir d'entrée pour arriver dans la pièce à vivre. Elle ne peut pas accueillir de table. Les pièces humides ne sont pas regroupées. Ces cuisines ont toutes une lumière naturelle par la présence d'une fenêtre qui ne se situe généralement pas dans le dos du plan de travail. Elles n'ont pas de lien avec un espace extérieur ni de pièce rattachées. La disposition générale est en L ou avec deux éléments linéaires parallèles.

**E. 2000-2010**

- Zac du port 1, 2009, Choisy-le-Roi
- Le Clos d'Albret, 2006, Cenon

## ZAC DU PORT 1, 2009, CHOISY-LE-ROI

Figure 33 : Plan de repérage de l'appartement étudié

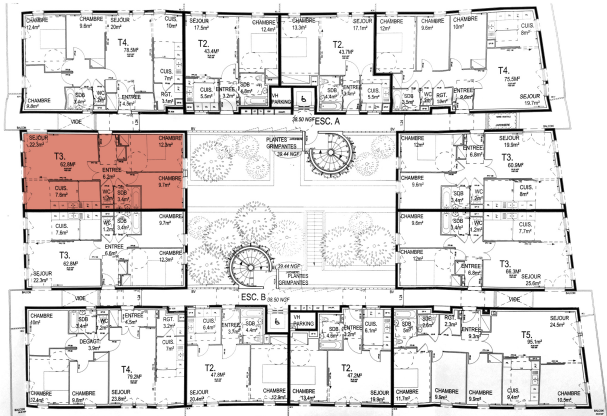
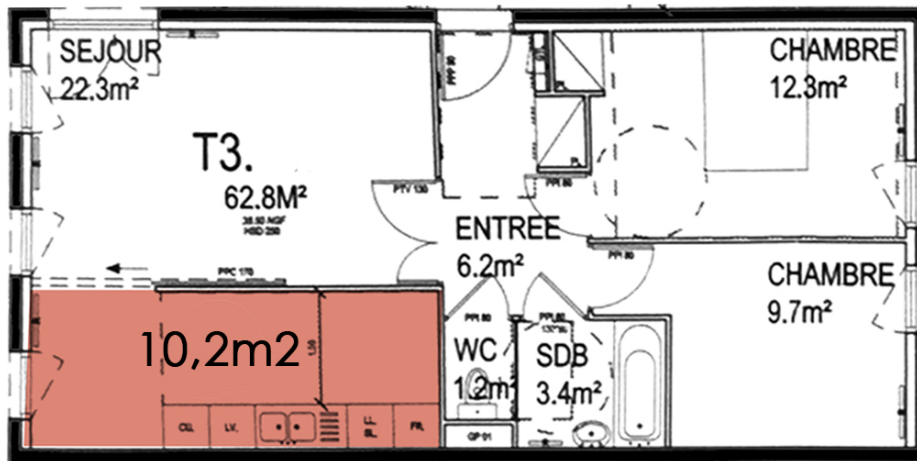


Figure 34 : Plan du T3 de l'opération



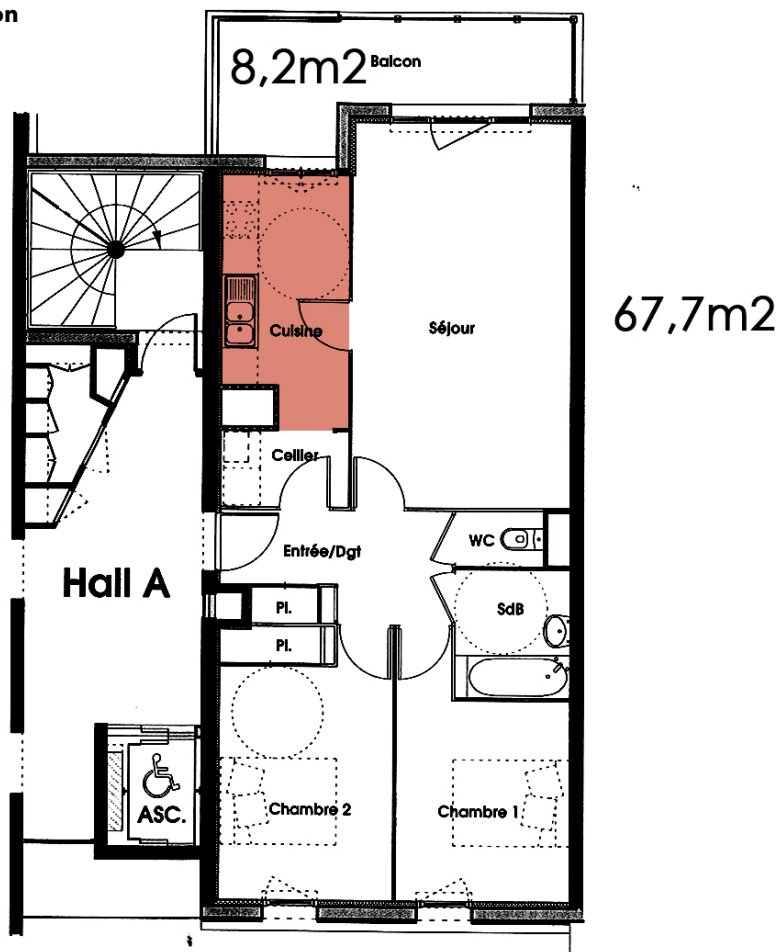


## LE CLOS D'ALBRET, 2006, CENON

Figure 35 : Plan de repérage de l'appartement étudié



Figure 36 : Plan du T3 de l'opération



**Tableau 54 : Analyse des cuisines entre 2000 et 2010**

|                               |                                                                                        | 2000-2010                                      |      |                                                                                          |        |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
|                               |                                                                                        | Choisy-le-Roi<br>Zac du Port                   | Orly | Cenon<br>Clos d'Albret                                                                   | Bègles |
| <b>Présentation générale</b>  | Séparation jour-nuit                                                                   | Oui                                            |      | Oui                                                                                      |        |
|                               | Regroupement pièces humides                                                            | Oui                                            |      | Non                                                                                      |        |
|                               | Accessible                                                                             | Oui (adaptable)                                |      | Oui (adaptable)                                                                          |        |
|                               | Dimension logement (m2)                                                                | 62,8                                           |      | 67,7                                                                                     |        |
| <b>Présentation cuisine</b>   | Typologie                                                                              | Fermée                                         |      | Fermée                                                                                   |        |
|                               | Dimension cuisine (m2)                                                                 | 10,2                                           |      | 8,2                                                                                      |        |
|                               | (Dimension cuisine avec accessibilité)                                                 | 10,2                                           |      | 8,2                                                                                      |        |
|                               | Proportion cuisine/logement (%)                                                        | 16                                             |      | 12                                                                                       |        |
|                               | Nombre de modules 60x60cm                                                              | 3,6m (plan en I), jusqu'à 6 modules            |      | 3,6m (plan en I), jusqu'à 6 modules                                                      |        |
| <b>Positionnement cuisine</b> | Proximité avec l'entrée du logement                                                    | Non                                            |      | Oui                                                                                      |        |
|                               | Lien avec le séjour                                                                    | Oui accès depuis celui-ci                      |      | Oui                                                                                      |        |
|                               | Fenêtre, si oui où                                                                     | Oui sur le côté par le bout où il y a la table |      | Oui sur le côté, juste devant le plan de travail                                         |        |
|                               | Pièce annexe (cellier, séchoir)                                                        | Non                                            |      | Oui (partition de la pièce)                                                              |        |
|                               | Lien avec espace extérieur                                                             | Non                                            |      | Oui, terrasse commune au séjour                                                          |        |
|                               | Table dans la pièce sauf si cuisine ouverte (à 90cm du plan de travail, 70cm de large) | Oui, maximum 4 places                          |      | Possible petite table pour 2 personnes, lorsque le logement n'est pas occupé par une PMR |        |

Dans ces deux exemples la cuisine est fermée et est accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle est en lien avec le séjour avec une porte. Elle peut accueillir une table mais la cuisine n'est alors plus accessible. Elles ont une lumière naturelle grâce à une fenêtre sur le côté de la pièce. Elles n'ont pas de lien avec un espace extérieur, la fonction de cellier est rattachée à l'espace cuisine. La disposition est en I.

**F. 2010 à aujourd'hui**

- Sebastopol, 2016, Choisy-le-Roi
- Résidence Marie Curie, 2017, Orly
- Résidence Grand Angle, 2015, Cenon
- Résidence Arborea, 2014, Bègles

Figure 37 : Plan de repérage de l'appartement étudié

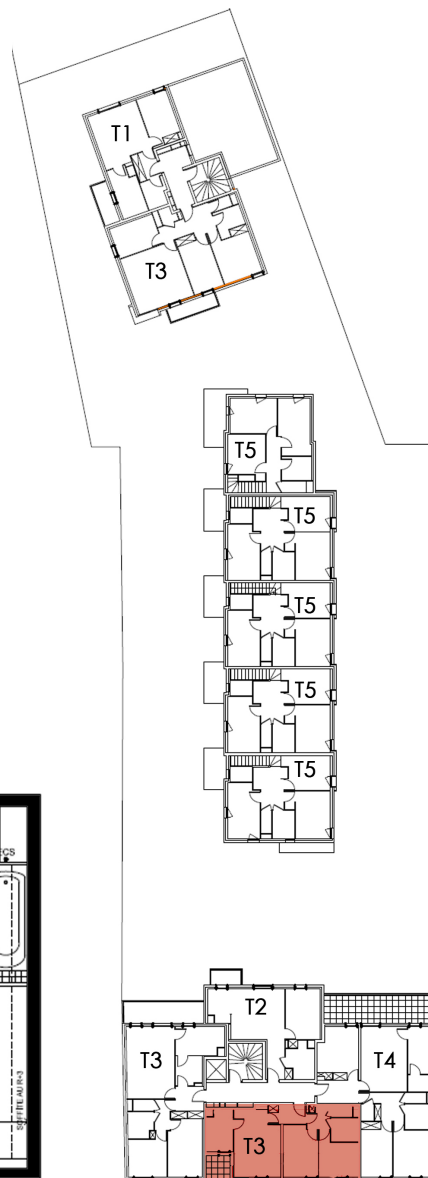
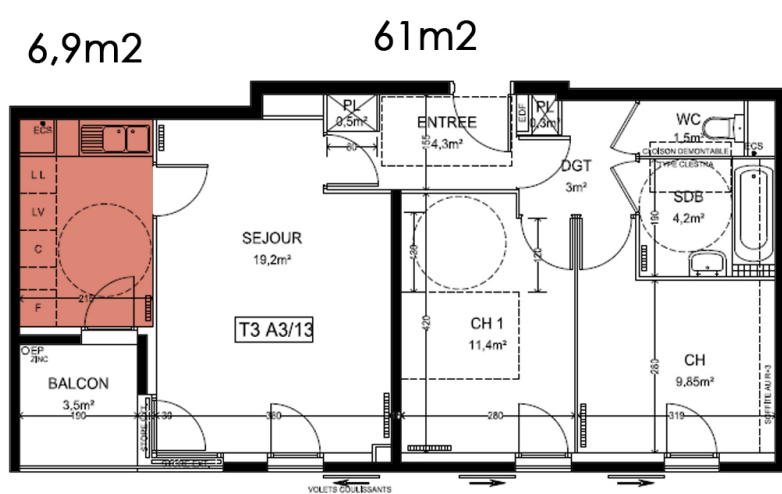


Figure 38 : Plan du T3 de l'opération



## RÉSIDENCE MARIE CURIE, 2017, ORLY

Figure 39 : Plan de repérage de l'appartement étudié

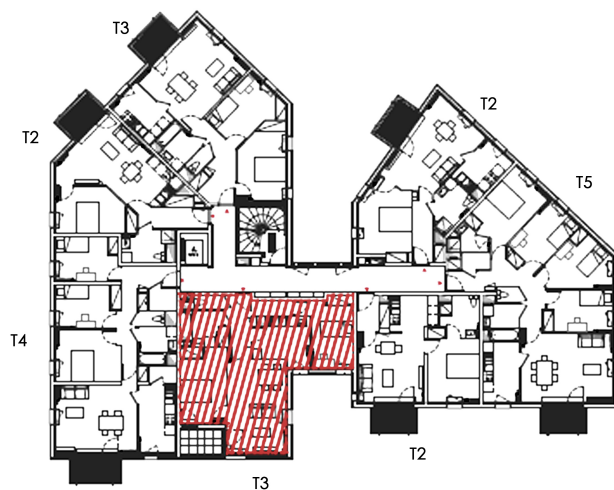
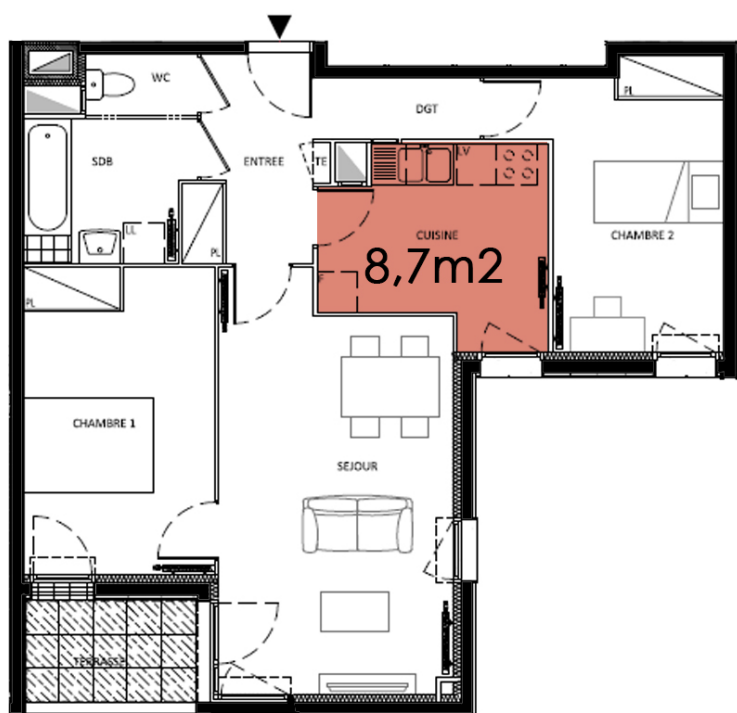


Figure 40 : plan du T3 de l'opération



67,10m<sup>2</sup>

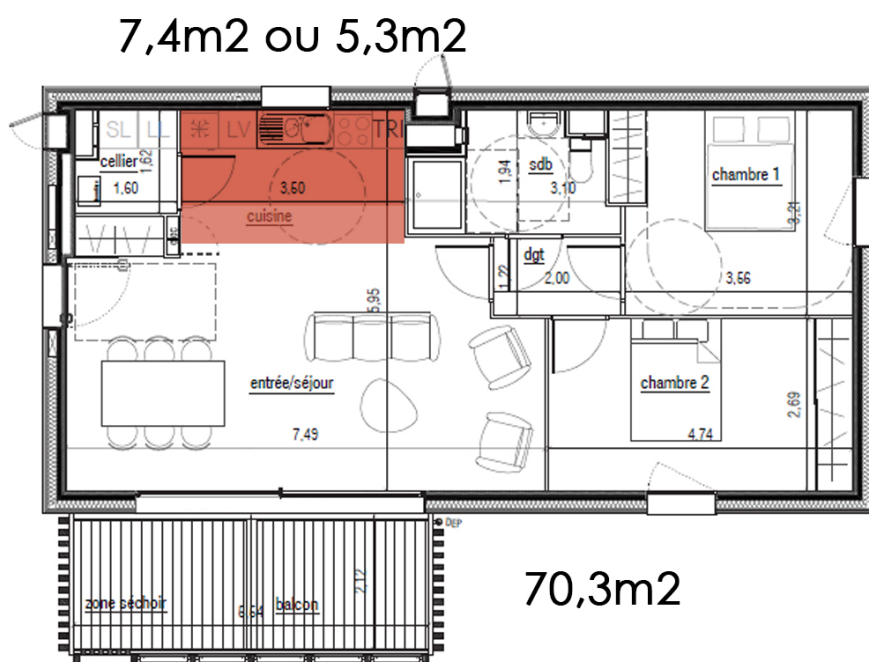


## RÉSIDENCE ARBOREA, 2014, BÈGLES

Figure 43 : Plan de repérage de l'appartement étudié



Figure 44 : Plan du T3 de l'opération





**Tableau 55 : Analyse des cuisines entre 2010 à aujourd'hui**

|                               |                                                                                       | <b>2010 - Aujourd'hui</b>           |                                    |                                     |                                      |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
|                               |                                                                                       | <b>Choisy-le-Roi</b><br>Sebastopol  | <b>Orly</b><br>Marie Curie         | <b>Cenon</b><br>Grand Angle         | <b>Bègles</b><br>Arborea             |
| <b>Présentation générale</b>  | Séparation jour-nuit                                                                  | Oui                                 | Oui                                | Oui                                 | Oui                                  |
|                               | Regroupement pièces humides                                                           | Oui                                 | Non                                | Non                                 | Oui                                  |
|                               | Accessible                                                                            | Oui (adaptable)                     | Oui (adaptable)                    | Oui                                 | Oui                                  |
|                               | Dimension logement (m2)                                                               | 67,1                                | 61                                 | 61,6                                | 70,3                                 |
| <b>Présentation cuisine</b>   | Typologie                                                                             | Fermée                              | Fermée                             | Ouverte                             | Ouverte                              |
|                               | Dimension cuisine (m2)                                                                | 8,7                                 | 6,9                                | 6                                   | 5,3                                  |
|                               | (Dimension cuisine avec accessibilité)                                                | 8,7                                 | 6,9                                | 8,4                                 | 7,4                                  |
|                               | Proportion cuisine/logement (%)                                                       | 13                                  | 11,3                               | 13,6                                | 10,5                                 |
|                               | Nombre de modules 60x60cm                                                             | 3,6m (plan en I), jusqu'à 6 modules | 4,2 (plan en L), jusqu'à 7 modules | 3,6m (plan en I), jusqu'à 6 modules | 3,5 (plan en I), jusqu'à 5?5 modules |
| <b>Positionnement cuisine</b> | Proximité avec l'entrée du logement                                                   | Oui                                 | Non                                | Oui                                 | Oui                                  |
|                               | Lien avec le séjour                                                                   | 2 portes + couloir                  | Oui accès depuis celui-ci          | Oui                                 | Oui                                  |
|                               | Fenêtre, si oui où                                                                    | Oui, derrière le plan de travail    | Porte fenêtre                      | Oui, derrière le dos                | Oui, en face, au dessus de l'évier   |
|                               | Pièce annexe (cellier, séchoir)                                                       | Non                                 | Non                                | Cellier                             | Cellier + Séchoir                    |
|                               | Lien avec espace extérieur                                                            | Non                                 | Oui, tersasse commune au séjour    | Non                                 | Non                                  |
|                               | Table dans la pièce sauf si cuisine ouverte (à 90cmdu plan de travail, 70cm de large) | Oui, maximum 4 places               | Non                                | Dans la grande pièce à vivre        | Dans la grande pièce à vivre         |

Dans ces quatre derniers exemples la cuisine est soit ouverte, soit fermée et est accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle se situe généralement à proximité de l'entrée du logement. Elle est le plus souvent en lien avec le séjour. Lorsqu'elle est fermée, si elle accueille une table la cuisine n'est alors plus accessible. Ces cuisines ont toutes une lumière naturelle par la présence d'une fenêtre mais cette lumière peut arriver dos au plan de travail. Lorsqu'elle est ouverte la cuisine a un cellier qui lui est rattaché. Elle n'est pas à priori en lien avec un espace extérieur. Sa disposition est en élément linéaire ou en L.

## **Conclusion : La cuisine, une permanence remarquable**

Les études de cas sont des exemples des aménagements disponibles de l'époque. Ils ne représentent pas toutes les variétés d'aménagement possible mais déjà quelques traits peuvent être tirés.

Depuis les exemples les plus anciens, la cuisine est le plus souvent placée à proximité de l'entrée de l'appartement. Elle est dans les années soixante et soixante-dix placée presque systématiquement à côté des autres pièces humides de l'appartement (cela permet de regrouper les gaines), puis à part égale, selon la disposition de l'habitation, éloignée ou rapprochée des pièces techniques. D'après les observations elle tend au fil des années à se rapprocher du séjour mais reste le plus souvent une pièce fermée. Diverse raisons l'expliquent : les odeurs, les bruits sont toujours des problématiques de la cuisine ouverte mais l'esthétique, et d'une certaine manière la symbolique (la cuisine est un espace de service), en sont une également. En effet, les locataires du parc social ne sont pas les meilleurs clients des cuisinistes (Chapitre III) parce qu'une cuisine menuisée coûte chère et que dans l'engagement du bail social, l'appartement s'il est quitté doit être rendu dans l'état des lieux. Un troisième paramètre intervient, depuis les années 2000 les plans indiquent une réduction du linéaire de travail réduisant les plans de la cuisine à un appareil électroménager par emplacement, la façade menuisée n'a donc plus vraiment de possibilité de s'intégrer. L'aménagement de la cuisine devient donc le résultat de l'alignement des appareils électroménagers, une façade discontinue qui pourrait donc être cachée par les cloisons de séparation !

En terme de dispositions, la cuisine du logement social s'articule dans les années soixante à quatre-vingt le plus souvent avec deux éléments linéaires qui se font face ou avec une disposition en L. Depuis la part est partagée entre un seul élément linéaire (permettent de positionner toutes les techniques sur un pan de mur) ou avec une disposition en L. Le double linéaire devient trop contraignant à mettre en place avec les normes d'accessibilités mais avant ça cet aménagement était aussi 'spatio-vore'. La disposition en U ou avec un îlot central n'a jamais été observée sur les plans étudiés. Ces systèmes sont eux aussi encombrant et multiplient les endroits d'arrivée des techniques. La même problématique que celle du cloisonnement précédent se pose alors, pour placer un îlot central il faudrait un élément agencé pour intégrer les électroménagers. Cette mise en place n'est donc pas préconisée dans le logement social.

Le plan de travail se réduit au fil des années pour n'accueillir plus que les éléments minimums d'une cuisine d'aujourd'hui alors que les images publicitaires continuent de développer des cuisines toujours plus larges, ouvertes, pleines de rangement

optimalisant les placards. La cuisine du logement social doit se contenter de son électroménager, les rangements eux doivent trouver une place en partie haute ou le long d'un mur (s'il y en a un). Dans le fonctionnement, le vide-ordures disparaît dans les années quatre-vingt pour laisser place petit à petit au tri sélectif. Les pièces annexes qui lui étaient rattachées dans les années soixante ont un moment disparu pour revenir sur les plans mais son utilité aujourd'hui assume souvent une fonction de buanderie.

En temps que pièce fermée elle bénéficie toujours d'une fenêtre à proximité contrairement à sa copine, la salle d'eau, et ce malgré la présence de ventilation mécanique. Alors, pourquoi la cuisine plutôt que la salle d'eau ? La salle d'eau est une pièce intime destinée à un usage individuel, quotidiennement mais liée à une notion de détente, revitalisation. La cuisine en revanche est une pièce de préparation de la nourriture, qui le plus souvent se déroule trois fois par jour. Elle est équipée jusqu'aux dents pour faciliter la tâche. La nourriture est aussi un plaisir, mais produire trois repas tous les jours peut devenir lassant. Malgré tout elle est un lieu de rassemblement familial, à travers les personnes qui s'y rencontre, prennent un verre d'eau ou concocte le repas à plusieurs en discutant. Pour cela il est important que cette pièce soit éclairée de lumière naturelle. En revanche, même lorsque les plans se dotent d'un espace extérieur, rattaché au séjour, rarement la cuisine permet d'y accéder.

Ces quelques exemples suffisent à démontrer qu'au cours d'une plage de temps de soixante ans, finalement, la cuisine n'a que très peu évolué dans le logement social. Il est indéniable que les dispositions intégrant les accessibilités des personnes à mobilité réduite agrandissent la pièce mais c'est alors au détriment de l'espace séjour qui s'est rapproché petit à petit pour ne former plus qu'un avec la cuisine. Cet espace reste un produit assez stable en terme de disposition et ce malgré les recherches de minimisation des pas pour celui qui prépare ou les images vendues dans la publicité, de cuisine cumulant sept mètres linéaires. La standardisation du mobilier de cuisine donne à placer différents modules minimaux qui restent les mêmes depuis une soixantaine d'année : l'évier, le réfrigérateur, le four, le lave vaisselle et le lave linge. Des changements subtils modifient les comportements comme le passage du vide ordure au tri sélectif, l'utilité du cellier pour le rangement. Mais globalement la cuisine reste fermée, éclairée d'une lumière naturelle par une fenêtre (souvent à l'extrémité du linéaire), elle ne permet pas d'y prendre un repas pour toute la famille, et sa disposition est en L ou en un élément linéaire.

## CONCLUSION

De nombreuses lois régissent l'univers social. Au fil du temps elles se sont améliorées, abrogées, construites ce qui a dessiné, dessine et dessinera le projet logement HLM de demain. Le projet général consiste à apporter le confort pour tous même ceux qui possèdent le moins. Par ce cadre juridique porté par l'État, il s'adapte à la société dans laquelle il évolue. Dans le contexte de la Reconstruction et par la suite de la production de masse, les problématiques liées à loger tout le monde avec le confort minimal ont tenu leurs promesses. Mais de nouvelles difficultés en sont apparues, les problèmes des cités alors stigmatisées et délaissées des services publics. Cette conception dite ségrégative a évolué et continue encore aujourd'hui avec un souhait de mixité prôné par la politique du logement. Ils ne sont plus pensés dans d'immenses opérations comprenant des centaines d'habitation. Les opérations se minimisent, elles s'intègrent dans les tissus urbains existants, prenant en compte le système de voirie, d'accès, s'intégrant dans des dents creuses. Les projets sont plus petits, en relation avec leurs constructions voisines. Pour continuer dans ce rôle incitateur, les ensembles mélangent différents financements pour les différents paliers sociaux et pour les accédants à la propriété.

Pourtant ces lois omniprésentes dans le logement social laissent la libre organisation des plans d'aménagement. Elles influencent les normes que chaque pièce doit respecter mais l'aménagement est libre, c'est l'architecte qui dessine l'ensemble et qui s'arrange pour que techniquement cela fonctionne, mais néanmoins très contenu par les cahiers de charges des bailleurs sociaux et les normes qui s'y rattache. Il organise l'appartement sans pouvoir véritablement généraliser sur le regroupement des pièces humides mais en observant une tendance à différencier l'espace jour et l'espace nuit et le rapprochement du séjour et de la cuisine. Le cadre législatif n'est pas significatif de la disposition générale d'un appartement, en revanche la loi de 2005 sur l'accessibilité a véritablement agi sur la conception planimétrique.

Au sein même de la société, les évolutions des techniques et des besoins influent sur la relation entre les habitants et le confort. Ce confort, accessible à tous grâce au logement social est véritablement lié aux pièces techniques de la cuisine, des sanitaires et des pièces d'eau. Ces pièces humides rassemblent tous les réseaux de l'habitation en un point et particulièrement celui de la cuisine. Elle est traversée par tous les branchements pour accueillir la préparation des repas. Le rapport à la nourriture et comportemental de la société devrait influencer sur cette pièce.

Les études de cas ont été faite sur les logements les plus produit : les T3, représentatifs de la composition de nombreux ménages. Elles ont pourtant été surprenantes, montrant une cuisine spatialement stable. L'attente principale aurait été de trouver une cuisine plus ouverte, en relation avec l'extérieur, permettant de s'y installer dedans comme dehors. Mais sa disposition est pérenne, elle est proche de l'entrée puis du séjour, elle intègre des électroménagers qui ont les mêmes fonctions que les soixante dernières années, elle comporte une fenêtre. Sa disposition se standardise au même titre que les meubles qui la dessine. Ces conclusions sont temporaires car la société continue d'avancer et les techniques aussi, les études de demain pourront amener à des conclusions différentes ou bien constater que la cuisine est immuable.

La salle d'eau, pièce humide elle aussi, pourrait être étudiée pour son évolution. Ce que Le Corbusier prônait dans son unité d'habitation avec l'arrivée de la ventilation mécanique, n'a pas été concluant pour la cuisine mais pour la salle d'eau oui, elle est désormais disposée au cœur de l'habitation, sans fenêtre. La loi sur l'accessibilité joue un rôle primordial dans cet espace nécessairement fermé, car synonyme d'intimité, elle a des dimensions et des dispositions bien différentes du bloc-eau des années soixante...

Mais pour en revenir à la cuisine et plus particulièrement à ce qu'elle reflète d'une société, plusieurs aspects sont à aborder. La technique a déjà apporté ses transformations au début des Trente Glorieuses et l'équipement des ménages c'est effectué en un éclair, et dans le même temps celui des cuisines. Mais comme il en ressort de cette étude, l'espace même de la cuisine n'a pratiquement pas évolué sur une durée de soixante ans. Pour autant les modes alimentaires de préparation des repas, de rassemblement familial autour de leur partage se sont beaucoup transformés. Sans jouer au devin, il est clair que l'espace de la cuisine suivra tôt ou tard cette évolution. Les cuisines ouvertes, aujourd'hui présentent dans de nombreux logements en sont sans doute un premier jalon. Une autre question peut être introduite quant à se demander si dans un temps futur la cuisine restera un espace dédié au sein du logement.

## BIBLIOGRAPHIE

AMZALLAG, Michel et TAFFIN, Claude, *Le Logement social*, 2<sup>e</sup> édition, L.G.D.J, France, mars 2010 (coll. *Politiques locales*)

BERNARD, Yvonne, *La France au logis : étude sociologique des pratiques domestiques*, Mardaga, Liege, 1992, cité par FIJALKOW, Yankel, *Sociologie du logement*, 2<sup>e</sup> édition, Editions La Découverte, Paris, 2016 (coll. *Repères*)

BONNET, Lucie, *Métamorphoses du logement social. Habitat et citoyenneté*, Presses Universitaires de Rennes, France, janvier 2016 (coll. *Le Sens social*)

CHOMBART DE LAUWE, Paul-Henry et Marie-José, *Famille et habitation*, CNRS, Paris 1975 (enquête réalisée auprès des architectes en 1959/1960)

CHAUVIN, Elisabeth et GENCY, Pierre, *Utopies domestiques. Intérieurs de la Reconstruction 1945-1955*, Piqupoq, Le Havre, 2014

CLARISSE, Catherine, *Cuisine, recettes d'architecture*, Les Éditions de l'Imprimeur, Paris, 2004 (coll. *Tranches de Villes*)

COLLET, Emmanuel, *La cuisine, mode de vie. De l'ombre à la lumière*, AAM Editions, 2007

CONRAN, Terence, *Cuisines. Organiser, aménager, décorer*, Octopus, Paris, 2003

FIJALKOW, Yankel, *Sociologie du logement*, 2<sup>e</sup> édition, Editions La Découverte, Paris, 2016 (coll. *Repères*)

FLAMAND, Jean-Paul, *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Editions La Découverte, Paris, 1989

GIEDION, Sigfried, *La mécanisation au pouvoir*, Edition Denoël, Paris, 1983 (coll. *Bibliothèques Médiations*)

KAUFMANN, Jean-Claude, *Familles à table*, Armand Colin, 2007 (coll. *AC Grand Public*)

KAUFMANN, Jean-Claude, *Casseroles, amour et crises. Ce que cuisiner veut dire*, Armand Colin, Paris, 2005 (coll. *Individu et Société*)

NEUFERT, Ernst, *Les Eléments du projet de construction*, 11<sup>e</sup> édition revue et augmentée, Dunod, Paris, 2014

PARISE, Fanny, *Habiter et consommer le logement social : une approche stratégique de l'habiter des classes populaires et moyennes sous contraintes de pouvoir d'achat*, Thèse en sociologie, Université Sorbonne Paris Cité, 2015  
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01127543/document> {en ligne, 05-07-18}

PLATZER, Michel, *Concevoir et construire des logements sociaux. Bâtiments d'habitation collectifs*, Le Moniteur, Paris, 2014

RABIN, Dominique, *La Maison sur mesure*, 2<sup>e</sup>éd., Le Moniteur, septembre 2010  
<https://fr.scribd.com/document/242203834/la-maison-sur-mesure-pdf>

REMY, Jean et VOYE, Liliane, *Ville, ordre et violence*, Presses Universitaires de France, 1981 (coll. *Espace et Liberté*), cité par FIJALKOW, Yankel, *Sociologie du logement*, 2<sup>e</sup> édition, Editions La Découverte, Paris, 2016 (coll. *Repères*)

ROUAUD, Jacques, *60 ans d'arts ménagers*, Syros Alternatives, Paris, 1989 (T.I), 1993 (T.II), (coll. *Design-Alternatives*, Gallimard)



## Sources électroniques :

DRIANT, Jean-Claude, « L'État », *Politique du Logement. Analyse et débat*, <http://politiquedulogement.com/dictionnaire-du-logement/e/etat/>, mai 2015, {en ligne, 05-08-18}

HADJIAN, Lucille, « Pourquoi la cuisine est une des pièces préférée des français », *ELLE Décoration*, <http://www.elle.fr/Deco/Pieces/Cuisine/cuisine-piece-preferee-sondage-3180304>, 14 septembre 2014, {en ligne, 18-08-18}

HALLAUER, Edith, « La cuisine et l'architecte. Parité, Lao Tseu et obésité », <http://strabic.fr/cuisine-et-architecture-catherine-clarisse>, 04 mars 2014, {en ligne, 07-02-17}

KAMOUN, Patrick, « L'histoire du logement social », *L'Union Sociale pour l'Habitat*, <https://www.union-habitat.org/frise-historique>, {en ligne, 30-01-18}

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, « Parc locatif des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », *Commissariat Général au Développement Durable*, [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/r/logement-social-parc-social.html?tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=22137&cHash=e2ce6ab17b7e154408295e3373810dc8](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/r/logement-social-parc-social.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=22137&cHash=e2ce6ab17b7e154408295e3373810dc8), 16 mars 2017 {en ligne, 06-07-18}

MINISTERE DE LA COHESION DU TERRITOIRE, « Le Sénat adopte le projet de loi Elan », <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-senat-adopte-le-projet-de-loi-elan>, 26 juillet 2018, {en ligne 04-08-18}

PEAN, Valérie, « La Cuisine, une pièce rapportée », *Chronique Grain De Sel pour l'émission Ca Ne Mange Pas De Pain !*, <http://www.agrobiosciences.org/alimentation-117/article/la-cuisine-une-piece-rapportee-chronique-originale#.W3mfAGbpOu4>, avril 2011, {en ligne, 07-02-17}

RAMBOURG, Patrick, interview recueillie par FOURNIER, Catherine, « La France, pays de la gastronomie : 'Ce n'est pas anodin si le mot restaurant est typiquement français' », *20 minutes*, <https://www.20minutes.fr/societe/629715-20101126-societe-la-france-pays-gastronomie-ce-anodin-si-mot-restaurant-typiquement-francais>, 26 octobre 2010, {en ligne 12-08-18}

SEINE SAINT DENIS TOURISME, « De la Belle Epoque aux HBM », <https://www.tourisme93.com/de-la-belle-epoque-aux-hbm.html>, {en ligne 28-07-18}

SERVICE PUBLIC DE LA DIFFUSION DU DROIT, *Droit français*

<https://www.legifrance.gouv.fr>

« Loi Borloo, version initiale »,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000428979&categorieLien=id>, 2004, {en ligne, 04-08-18}

VINCENDON, Sybille, Logement, « La loi Elan se passe des architectes », *Libération*, [http://www.liberation.fr/france/2018/05/17/logement-la-loi-elan-se-passe-des-architectes\\_1650548](http://www.liberation.fr/france/2018/05/17/logement-la-loi-elan-se-passe-des-architectes_1650548), 17 mai 2018, {en ligne, 04-08-18}

## **Filmographie :**

MUYL, Philippe, *Cuisine et dépendances*, France, 1993

## **Publicités :**

LES ACTUALITÉS FRANCAISES, *La cuisine de l'avenir*, 27 février 1957, <http://www.ina.fr/video/AFE85007295/la-cuisine-de-l-avenir-video.html>, {en ligne, 12-08-18}

VOGICA, *Publicité pour une cuisine*, années 1980, [https://www.youtube.com/watch?v=Jdtwk8\\_3dhY&frags=pl%2Cwn](https://www.youtube.com/watch?v=Jdtwk8_3dhY&frags=pl%2Cwn), {en ligne, 12-08-18}

MOBALPA, *Cuisines spot TV 2016*, 18 janvier 2016, <https://www.youtube.com/watch?v=9FAatMhYdZE&frags=pl%2Cwn>, {en ligne, 12-08-18}

IKEA, *Njut Cuisine Mix*, 23 avril 2012, <https://www.youtube.com/watch?v=GOC8z7RxjVE&frags=pl%2Cwn>, {en ligne, 12-08-18}

## **Conférences :**

PETUAUD-LETANG, Michel et XIRADAKIS, Jean-Pierre, conférence animée par MEYSIE, Philippe, *Architecture et cuisine : une histoire comparée ?*, <https://www.youtube.com/watch?v=Mo9lneOeiDw>, cycle de conférences Agora, Bordeaux, 22 septembre 2017, {en ligne, 07-12-17}

VOLDMAN, Danièle, *L'architecture de la reconstruction et des trente glorieuses*, <https://www.franceculture.fr/conferences/cite-de-larchitecture-et-du-patrimoine/larchitecture-de-la-reconstruction-et-des-trente>, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Cours Publics 2007-2008, {en ligne, 04-08-18}

## **Entretiens :**

DUMAS, Marie, Chef de Projet habitat adapté et spécifique sous la direction des politiques sociales de la qualité et des attributions (DPSQA), chez VALOPHIS en Ile de France, février et juillet 2018

LAJOUS, Jean-Luc, Directeur du Patrimoine chez Gironde Habitat à Bordeaux, 31 juillet 2018

LEFEUVRE, Eric, Architecte DPLG, juillet 2018

## Sources des tableaux :

### Chapitre I :

**Tableau 1 :** DGALN - Infocentre SISAL - 9 janvier 2017, sur [http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/bilan\\_des\\_logements\\_aides\\_2016\\_cle714de8.pdf](http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_des_logements_aides_2016_cle714de8.pdf), {en ligne, 06-08-18}

**Tableau 2 :** SDES, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits\\_editoriaux/Publications/Datalab\\_essentiel/2017/datalab-essentiel-127-parc-locatif-social-nov2017.pdf](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Datalab_essentiel/2017/datalab-essentiel-127-parc-locatif-social-nov2017.pdf), {en ligne, 05-08-18}

**Tableau 3 :** USH d'après statistiques fédérales, Enquêtes logement et Compte du logement 2015, France métropolitaine, logements ordinaires, sur <https://infoloc.files.wordpress.com/2017/10/les-hlm-en-chiffres-2017.pdf>, {en ligne, 05-08-18}

**Tableau 4 :** RPLS 2016, France entière, parc Hlm et Recensements 2013, sur <https://infoloc.files.wordpress.com/2017/10/les-hlm-en-chiffres-2017.pdf>, {en ligne, 05-08-18}

**Tableau 5 :** Insee, estimations de population, France métropolitaine, sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1906664?sommaire=1906743#tableau-TF14032G1>, {en ligne, 06-08-18}

**Tableau 6 :** Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil, sur [https://fr.wikipedia.org/wiki/Démographie\\_de\\_la\\_France](https://fr.wikipedia.org/wiki/Démographie_de_la_France), {en ligne, 06-08-18}

**Tableau 7 et 8 :** Insee, RP1962 dépouillement exhaustif - RP1968 sondage au 1/4 - RP1975 sondage au 1/5 - RP1982 sondage au 1/4 - RP1990 dépouillement exhaustif - RP1999 à RP2014 exploitations principales, France métropolitaine, sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303344?sommaire=3353488>, {en ligne, 06-08-18}

**Tableau 9 :** Recensement 2013, France entière, sur <https://infoloc.files.wordpress.com/2017/10/les-hlm-en-chiffres-2017.pdf>, {en ligne, 08-08-18}

**Tableau 10 :** CSL2016, Insee - comptes nationaux sur [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits\\_editoriaux/Publications/Datalab/2017/datalab-22-compte-logement-b.pdf](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/Datalab/2017/datalab-22-compte-logement-b.pdf), {en ligne, 06-08-18}

**Tableau 11 :** USH d'après RPLS 2016, parc Hlm, France entière et Recensement 2013, sur <https://infoloc.files.wordpress.com/2017/10/les-hlm-en-chiffres-2017.pdf>, {en ligne, 05-08-18}

**Tableau 12 :** USH d'après RPLS 2016, parc Hlm, France entière et Recensement 2013, sur <https://infoloc.files.wordpress.com/2017/10/les-hlm-en-chiffres-2017.pdf>, {en ligne, 05-08-18}

**Tableau 13 :** Recensements de la population et enquête Logement 2002, Insee, sur <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/IMG/pdf/insee-2.pdf>, {en ligne, 08-08-18}

**Tableau 14 et 15 :** PLATZER, Michel, *Concevoir et construire des logements sociaux. Bâtiments d'habitation collectifs*, Le Moniteur, Paris, 2014, tableau 14, p.81 et tableau 15, p.209

**Tableau 16 :** Insee, *enquête logement*, France métropolitaine sur, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2586024?sommaire=2586377>, {en ligne, 08-08-18}

### Chapitre II :

**Tableau 17 :** De 1953 à 1970 sur [https://www.persee.fr/doc/estat\\_0336-1454\\_1969\\_num\\_3\\_1\\_1875](https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1969_num_3_1_1875), {en ligne, 13-08-18} et de 1980 à 2012 sur <http://www.slate.fr/story/82825/chiffres-france-trente-ans-insee>, {en ligne, 13-08-18}

## Chapitre III :

**Tableau 18 à 22 :** QUALITEL, *Référentiel technique V9.0 NF Logement et NF logement HQE*, 1<sup>er</sup> mars 2014, sur [https://ecitydoc.com/download/nf-hqe-qualitel\\_pdf](https://ecitydoc.com/download/nf-hqe-qualitel_pdf), {en ligne, 13-08-18}

**Tableau 23 :** *Notice descriptive de travaux*, opération pour une résidence intergénérationnelle de 58 logements en périphérie de Bordeaux, 2017

## Chapitre IV :

**Tableau 24 et 25 :** SDES, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, Commissariat Général au Développement Durable, « Parc locatif des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/r/logement-social-parc-social.html?tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=22137&cHash=e2ce6ab17b7e154408295e3373810dc8](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/r/logement-social-parc-social.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=22137&cHash=e2ce6ab17b7e154408295e3373810dc8), 16 mars 2017 {en ligne, 06-07-18}

**Tableau 26 :** *Revenu moyen, âge moyen, pourcentage personnes âgées, pourcentage cadres, pourcentages employés/ouvriers, taille du ménage*, sur <http://www.kelquartier.com>, {en ligne, 16-07-18}

Population, superficie, nombre de logements total, nombre de logements sociaux, sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques>, {en ligne, 16-07-18}

**Tableau 27 :** SDES, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, Commissariat Général au Développement Durable, « Parc locatif des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/r/logement-social-parc-social.html?tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=22137&cHash=e2ce6ab17b7e154408295e3373810dc8](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/r/logement-social-parc-social.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=22137&cHash=e2ce6ab17b7e154408295e3373810dc8), 16 mars 2017 {en ligne, 06-07-18}

**Tableau 28 à 32 :** MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, *Chiffres clés du logement social*, Données issues du répertoire du parc locatif social (article L411-10 du code de la construction et de l'habitation) et du système national d'enregistrement de la demande locative sociale (article L441-2-1 du même code). sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/etat/soumettreEtatLogementChoixLocation.do> {en ligne, 16-07-18}

**Tableau 33 à Tableau 49 :** MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, Commissariat Général au Développement Durable, « Parc locatif des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », [http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/r/logement-social-parc-social.html?tx\\_ttnews%5Btt\\_news%5D=22137&cHash=e2ce6ab17b7e154408295e3373810dc8](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/r/logement-social-parc-social.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=22137&cHash=e2ce6ab17b7e154408295e3373810dc8), 16 mars 2017 {en ligne, 06-07-18}

## Chapitre V :

**Tableau 50 à 55 :** Données analysées sur les figures 17 à 47

## Sources des figures :

### Chapitre I :

**Figure 1 :** Wikimedia Commons, the free media repository, 2008 sur

[https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Vieux\\_pont\\_de\\_Gien\\_\(11\).JPG](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Vieux_pont_de_Gien_(11).JPG), {en ligne, 08-08-18}

**Figure 2 :** Reconstruction de la ville du Havre © Patrice Talvast Le Havre Historique Contemporain, sur <https://culturezvous.com/eglise-saint-joseph-auguste-perret-havre/>, {en ligne, 08-08-18}

**Figure 3 :** Jones, La Vadrouille #8 / Strasbourg: la Cité Rotterdam (et quelques alentours), avril 2015, sur <http://www.daduphoto.fr/blog/?p=82>, {en ligne, 08-08-18}

**Figure 4 :** ©Philippe Ruault, sur <https://www.lacatonvassal.com/index.php?idp=80>, {en ligne, 08-08-18}

### Chapitre II :

**Figure 5 :** Sur <https://www.museumangewandtekunst.de/en/press/the-frankfurt-kitchen.html> {en ligne, 12-08-18}

**Figure 6 :** CLARISSE, Catherine, *Cuisine, recettes d'architecture*, Les Éditions de l'Imprimeur, Paris, 2004 (coll. *Tranches de Villes*), p.76

**Figure 7 :** Sur <https://www.moma.org/collection/works/154996>, {en ligne, 12-08-18}

**Figure 8 :** CLARISSE, Catherine, *Cuisine, recettes d'architecture*, Les Éditions de l'Imprimeur, Paris, 2004 (coll. *Tranches de Villes*), p.122

**Figure 9 :** Archives De Koninck - Cubex, *Cubex advertising folder*, 1932 sur [https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:1932\\_DECONINCK-CUBEX.jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:1932_DECONINCK-CUBEX.jpg), {en ligne, 12-08-18}

**Figure 10 :** MARCIL, Julie, *Aménagement d'une cuisine : l'ABC d'une cuisine bien pensée !*, 2017, <https://www.renoassistance.ca/cuisine/amenagement-cuisine/>, {en ligne, 12-08-18}

**Figure 11 :** Photos Moulinox, sur <http://madame.lefigaro.fr/beaute/la-menagere-de-moins-de-50-ans-est-partie-a-la-retraite-150415-96125>, {en ligne, 13-08-18}

**Figure 12 :** Page publicitaire, Arts ménagers, février 1954, dans CLARISSE, Catherine, *Cuisine, recettes d'architecture*, Les Éditions de l'Imprimeur, Paris, 2004 (coll. *Tranches de Villes*), p.162

### Chapitre III :

**Figure 13 :** RENZO PIANO BUILDING WORKSHOP, *Plan type du 3<sup>e</sup> étage*, dans CLARISSE, Catherine, *Cuisine, recettes d'architecture*, Les Éditions de l'Imprimeur, Paris, 2004 (coll. *Tranches de Villes*), p.14

**Figure 14 :** QUALITEL, *Référentiel technique V9.0 NF Logement et NF logement HQE*, 1<sup>er</sup> mars 2014, sur [https://ecitydoc.com/download/nf-hqe-qualitel\\_pdf](https://ecitydoc.com/download/nf-hqe-qualitel_pdf), {en ligne, 13-08-18}

**Figure 15 :** 3F, *Habiter 2011*, Le Cherche-midi, 2011 cité par PLATZER, Michel, *Concevoir et construire des logements sociaux. Bâtiments d'habitation collectifs*, Le Moniteur, Paris, 2014 (p.213)

## Chapitre IV :

**Figure 16 :** *Carte gratuite des régions et départements de France 2015*, sur <https://france.comersis.com/carte-de-france-gratuite.php>, {en ligne, 16-08-18}

## Chapitre V :

**Figures 17 à 20, 25 à 27, 30 à 33, 40 à 43 :** Documents transmis par Valophis Habitat

**Figures 21 et 22 :** Documents transmis par les archives communales de Cenon

**Figures 23 et 24 :** Documents transmis par ICF Habitat

**Figures 26 et 27 :** Documents transmis par Gironde Habitat

**Figures 28 et 29 :** Documents transmis par les archives communales de Bègles

**Figures 34 et 35 :** Documents transmis par Clairsienne, groupe Action Logement

**Figures 38, 39 et 44 à 47 :** Documents transmis par Aquitanis

## TABLE DES MATIERES

# L'EVOLUTION DE L'ESPACE CUISINE DANS LE LOGEMENT SOCIAL DE 1950 A NOS JOURS EN FRANCE

|                     |   |
|---------------------|---|
| REMERCIEMENTS ..... | 3 |
|---------------------|---|

|                   |   |
|-------------------|---|
| INTRODUCTION..... | 4 |
|-------------------|---|

|                                                   |   |
|---------------------------------------------------|---|
| PARTIE 1 : LE LOGEMENT SOCIAL ET LA CUISINE ..... | 6 |
|---------------------------------------------------|---|

|                                                     |   |
|-----------------------------------------------------|---|
| CHAPITRE I : LE LOGEMENT SOCIAL, VUE GENERALE ..... | 7 |
|-----------------------------------------------------|---|

|                                                         |    |
|---------------------------------------------------------|----|
| A. Histoire générale.....                               | 7  |
| 1. Les grandes réformes du logement social .....        | 7  |
| a. Avant la Seconde Guerre Mondiale.....                | 8  |
| b. Après la Seconde Guerre Mondiale .....               | 9  |
| 2. Les régulateurs du logement social .....             | 13 |
| a. L'État, sa réglementation et son financement.....    | 13 |
| b. L'organisme HLM, sa gestion et son patrimoine.....   | 15 |
| 3. Les destinataires du logement social .....           | 18 |
| a. L'évolution de la taille des ménages.....            | 18 |
| b. La part financière des ménages dans le logement..... | 20 |
| c. L'appropriation du logement social.....              | 21 |
| B. Le projet du logement social.....                    | 24 |
| 1. Les commandes du logement social.....                | 24 |
| a. L'architecte, sa conception.....                     | 24 |
| b. La commande du bailleur social .....                 | 25 |
| c. La conception-réalisation .....                      | 25 |
| d. L'achat en VEFA.....                                 | 26 |
| 2. Les formes du logement social .....                  | 27 |
| 3. Les typologies du logement social.....               | 31 |
| a. Vocabulaire général.....                             | 31 |
| b. Les dispositions des logements.....                  | 31 |

|                                                                     |    |
|---------------------------------------------------------------------|----|
| CHAPITRE II : LA CUISINE : UN OBJET PERMANENT, CACHÉ OU PAS ? ..... | 36 |
|---------------------------------------------------------------------|----|

|                                                                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| A. Quelques traits majeurs d'histoire .....                                                                    | 36 |
| B. Cuisine et spatialité .....                                                                                 | 40 |
| 1. Ce qui compose la cuisine.....                                                                              | 40 |
| a. La standardisation .....                                                                                    | 40 |
| b. Les différentes organisations.....                                                                          | 41 |
| 2. Typologies .....                                                                                            | 42 |
| C. Cuisine et société : évolutions depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale : normalisation du confort..... | 45 |
| 1. La place du repas dans la famille.....                                                                      | 45 |
| a. Le lien entre repas et famille.....                                                                         | 45 |
| b. La matérialisation du repas : la table, la télévision .....                                                 | 46 |
| 2. Evolution des techniques.....                                                                               | 47 |



|                                                                                                                                       |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| a. Les matériaux .....                                                                                                                | 47         |
| b. L'électro-ménager.....                                                                                                             | 48         |
| c. Les « entrées » et les « sorties » .....                                                                                           | 49         |
| 3. Evolution des besoins .....                                                                                                        | 50         |
| a. L'évolution des techniques fait évoluer les besoins .....                                                                          | 50         |
| b. Les images .....                                                                                                                   | 51         |
| 4. Evolution des comportements.....                                                                                                   | 53         |
| a. Du « mangeur-consommateur » au « mangeur-grignoteur » .....                                                                        | 53         |
| b. La cuisine passion et la cuisine rapide .....                                                                                      | 53         |
| c. La cuisinière.....                                                                                                                 | 54         |
| <b>CHAPITRE III : CUISINE ET HISTOIRE : L'EVOLUTION DES NORMES, APPLICATION DANS LE LOGEMENT SOCIAL.....</b>                          | <b>56</b>  |
| A. Pourquoi dans le logement social ? Justification d'un choix.....                                                                   | 56         |
| B. Les normes .....                                                                                                                   | 58         |
| 1. L'hygiène.....                                                                                                                     | 58         |
| 2. Les techniques.....                                                                                                                | 59         |
| 3. L'accessibilité.....                                                                                                               | 62         |
| C. Qu'est-il mis à disposition pour la cuisine dans le logement social ? (quels mobiliers, quelles possibilités d'aménagement ?)..... | 63         |
| <b>Conclusion : Les HLM et la cuisine, une histoire riche en débat.....</b>                                                           | <b>66</b>  |
| <b>PARTIE 2 : LA CUISINE DANS LE LOGEMENT SOCIAL .....</b>                                                                            | <b>67</b>  |
| <b>CHAPITRE IV : CHOIX DES ETUDES DE CAS .....</b>                                                                                    | <b>68</b>  |
| A. Choix des villes.....                                                                                                              | 68         |
| B. Le choix des logements étudiés.....                                                                                                | 80         |
| 1. Récupération des données.....                                                                                                      | 80         |
| 2. Démarchage.....                                                                                                                    | 80         |
| C. Comparaison générale .....                                                                                                         | 82         |
| <b>CHAPITRE V : L'ESPACE CUISINE A TRAVERS DES PROJETS DE LOGEMENTS SOCIAUX.....</b>                                                  | <b>101</b> |
| A. 1960-1970.....                                                                                                                     | 101        |
| B. 1970-1980 .....                                                                                                                    | 108        |
| C. 1980-1990.....                                                                                                                     | 114        |
| D. 1990-2000.....                                                                                                                     | 118        |
| E. 2000-2010 .....                                                                                                                    | 124        |
| F. 2010 à aujourd'hui.....                                                                                                            | 129        |
| <b>Conclusion : La cuisine, une permanence remarquable .....</b>                                                                      | <b>136</b> |
| <b>CONCLUSION.....</b>                                                                                                                | <b>138</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>                                                                                                            | <b>140</b> |
| <b>ANNEXES.....</b>                                                                                                                   | <b>151</b> |

## ANNEXES

### Annexe 1 : Circulaire Guichard

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE.

5 avril 1973 page 3864.

Circulaire du 21 mars 1973.

Relative aux formes d'urbanisation dites «grands ensembles» et à la lutte contre la ségrégation sociale par l'habitat.

Le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme à Messieurs les préfets,

Après les efforts considérables accomplis pour augmenter la production massive de logements neufs, il est aujourd'hui indispensable de répondre plus efficacement aux aspirations à une meilleure qualité de l'habitat et de l'urbanisme, et de lutter contre le développement de la ségrégation sociale par l'habitat.

La présente directive définit quelques règles simples en matière d'urbanisme et d'attribution des aides au logement; ces règles doivent contribuer:

A empêcher la réalisation des formes d'urbanisation désignées généralement sous le nom de «grands ensembles», peu conformes aux aspirations des habitants et sans justification économique sérieuse;

A lutter contre les tendances à la ségrégation qu'entraîne la répartition des diverses catégories de logements entre les communes des agglomérations urbaines.

L'homogénéité des types et des catégories de logements réalisés, la monotonie des formes et de l'architecture, la perte de la mesure humaine dans l'échelle des constructions ou des ensembles eux-mêmes, l'intervention d'un maître d'ouvrage, d'un architecte ou d'un organisme gestionnaire sur de trop grands ensembles ne favorisent pas une bonne intégration des quartiers nouveaux dans le site urbain, ni celle des habitants nouveaux au sein de la commune qui les accueille.

A. -- Je vous demande donc de subordonner désormais toutes les décisions administratives de votre compétence au respect des conditions suivantes:

1. Une Z.A.C. d'habitation ne pourra être créée et son dossier de réalisation approuvé que si les deux conditions suivantes sont respectées:

a) Le nombre total des logements à usage de résidence principale à y réaliser doit être tel que la zone puisse être achevée dans un délai de cinq à six ans. Ce nombre n'excédera pas en toute hypothèse:

Pour les agglomérations urbaines de moins de 50.000 habitants (I.N.S.E.E.):

Le nombre de logements réalisés au cours des deux dernières années dans l'agglomération, et au plus 1.000 logements.

Pour les autres agglomérations urbaines (1) à l'exception des villes nouvelles:

(1) Y compris les secteurs d'urbanisation prévus par le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, qui ne sont pas inclus dans le périmètre I.N.S.E.E.

2.000 logements.

Cette règle doit éviter que le développement d'une agglomération se trouve déséquilibré par une concentration excessive sur un seul site; elle doit permettre la réalisation rapide, bien coordonnée et sans aléas d'opérations d'aménagement qui restent à l'échelle des capacités financières et des moyens techniques des collectivités locales et des organismes aménageurs.

b) Dans le cas des Z.A.C. de plus de 1.000 logements, la proportion des logements H.L.M. locatifs doit atteindre au moins 20 p. 100 et ne pas dépasser 50 p. 100 du nombre total des logements; on s'efforcera d'assurer une répartition du même ordre dans les Z.A.C. de moindre importance.

2. Dans les agglomérations de plus de 50.000 habitants, la répartition des aides au logement devra être faite de manière telle que les implantations des programmes relevant de chacune des catégories de financement ne se concentrent pas exclusivement dans certaines communes ou ne se réalisent pratiquement jamais dans certaines autres; il conviendra au contraire, dans le respect des dispositions des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, de veiller à une répartition territoriale entre les diverses communes telle que soient compensées les tendances actuelles à la ségrégation.

C'est ainsi que, dans les communes de plus de 10.000 habitants incluses dans ces agglomérations, on fera référence au rapport existant entre le nombre des logements H.L.M. locatives et le nombre total des logements commencés au cours des trois dernières années:

si ce rapport n'atteint pas un cinquième, l'implantation de logements H.L.M. locatives bénéficiera d'une priorité alors que le rythme de financement des autres catégories de logements sera ralenti (1), exception faite au profit de l'accession à la propriété de maisons individuelles;

(1) Toutefois, cette règle ne s'appliquera pas dans les agglomérations où l'étude du marché du logement aura conclu à la nécessité de ne construire qu'une faible proportion d'H.L.M. locatives.

si ce rapport excède un demi, l'implantation des autres catégories de logements bénéficiera d'une priorité alors que le rythme de financement des logements H.L.M. locatives sera ralenti.

Ces règles devront inspirer l'attribution des aides aux programmes implantés dans les autres communes de ces agglomérations urbaines importantes.

B. -- En complément de ces règles, les recommandations suivantes devront être suivies dans la mesure où des circonstances particulièrement contraignantes ne s'y opposent pas:

1. Dans tout programme de construction de plus de 300 logements aidés destinés à la location, une proportion d'au moins 20 p. 100 des logements sera prévue pour convenir par leur taille et leurs caractéristiques aux personnes âgées, aux isolés, aux handicapés physiques.

2. La participation des habitants des ensembles importants de logements à la définition et à la gestion de leur cadre de vie doit être encouragée. On veillera notamment à ce que les relations entre les habitants de ces ensembles et l'institution communale ne disparaissent pas au profit de l'organisme gestionnaire, notamment en limitant la taille des ensembles relevant d'une même gestion.

3. Le renouvellement et la diversité de l'architecture doivent être assurés, spécialement dans les constructions aidées. Vous encouragerez les maîtres d'ouvrage à faire appel aux techniques et aux concepts qui permettent de rompre avec l'uniformité et la monotonie, et les maîtres d'oeuvre à exprimer leur imagination et leur talent. Vous éviterez de financer des programmes de plus de 500 logements aidés qui feraient appel, sur un seul site, à un même architecte.

Dans les Z.A.C., et plus généralement dans tout ensemble de logements, le rapprochement ou l'intégration d'autres fonctions urbaines que l'habitat seront recherchés: activités de diverses natures, équipements publics, services collectifs, commerces, équipements de loisirs ou de culture, etc.

Les orientations de la circulaire ministérielle du 30 novembre 1971 relative aux formes d'urbanisation adaptées aux villes moyennes (dite «Tours et Barres») sont confirmées. Il convient en outre de s'en inspirer très largement pour les autres agglomérations urbaines, notamment en recherchant la réalisation d'une proportion importante d'habitats individuels dans les Z.A.C. d'extension périphérique.

4. C'est dans le même esprit que vous voudrez bien adapter ou corriger dans la mesure compatible avec les financements et les délais prévus les opérations d'aménagement et les programmes de logements déjà décidés et qui ne sont pas encore engagés de façon irréversible.

Paris, le 21 mars 1973.

## Annexe 2 : Evolution du budget des ménages

| Coefficients budgétaires par postes                        |                              |              |              |              |                    |                                     |            |
|------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|-------------------------------------|------------|
|                                                            | Coefficients budgétaires (%) |              |              |              | Valeurs<br>(Mds €) | Évolution annuelle<br>1960-2007 (%) |            |
|                                                            | 1960                         | 1975         | 1990         | 2007         | 2007               | Volume/hab.                         | Prix       |
| <b>Alimentation et tabac</b>                               | 37,6                         | 29,7         | 27,1         | 25,0         | 219,8              | 1,4                                 | 4,8        |
| Alimentation hors boissons                                 | 24,7                         | 19,5         | 17,1         | 14,4         | 126,4              | 1,5                                 | 4,4        |
| Boissons non alcoolisées                                   | 1,6                          | 1,1          | 1,1          | 1,3          | 11,2               | 2,9                                 | 3,6        |
| Restauration                                               | 5,1                          | 4,9          | 5,6          | 5,9          | 51,8               | 1,1                                 | 6,4        |
| Boissons alcoolisées                                       | 4,0                          | 2,8          | 2,0          | 1,6          | 14,4               | 0,7                                 | 4,4        |
| Tabac                                                      | 2,3                          | 1,4          | 1,4          | 1,8          | 15,9               | 0,4                                 | 6,3        |
| <b>Consommation liée au logement</b>                       | 16,4                         | 19,6         | 18,2         | 18,8         | 164,9              | 2,8                                 | 4,6        |
| Loyers réels                                               | 2,3                          | 3,8          | 4,0          | 5,2          | 45,3               | 2,8                                 | 6,3        |
| Services liés aux logements                                | 1,2                          | 1,8          | 2,0          | 2,7          | 23,4               | 2,2                                 | 6,7        |
| Chauffage, éclairage, eau                                  | 3,9                          | 4,9          | 4,8          | 4,7          | 41,0               | 2,9                                 | 4,6        |
| Gros équipement du logement                                | 4,1                          | 4,0          | 3,1          | 2,5          | 21,7               | 3,1                                 | 2,8        |
| Produits du bricolage                                      | 1,0                          | 1,2          | 0,9          | 0,9          | 7,7                | 2,3                                 | 4,7        |
| Produit pour l'entretien courant de la maison              | 4,0                          | 3,9          | 3,4          | 2,9          | 25,9               | 2,6                                 | 3,8        |
| <b>Transport</b>                                           | 11,3                         | 15,0         | 18,3         | 17,6         | 154,5              | 3,0                                 | 5,1        |
| Automobiles, motos, vélos                                  | 4,3                          | 6,4          | 8,9          | 7,7          | 67,8               | 4,2                                 | 4,2        |
| Carburants, lubrifiants                                    | 3,4                          | 4,3          | 4,2          | 4,1          | 35,8               | 2,6                                 | 4,9        |
| Services liés au transport individuel                      | 1,6                          | 2,4          | 3,1          | 3,3          | 29,1               | 1,2                                 | 7,9        |
| Transport collectif                                        | 2,1                          | 1,8          | 2,1          | 2,5          | 21,8               | 2,0                                 | 5,4        |
| <b>Textile, cuir et biens et services pour la personne</b> | 14,3                         | 13,2         | 11,5         | 9,0          | 79,5               | 1,7                                 | 4,4        |
| Articles d'habillement, chaussures                         | 12,0                         | 9,7          | 7,8          | 5,4          | 47,3               | 1,3                                 | 4,1        |
| Produits pour la personne                                  | 1,4                          | 2,6          | 2,6          | 2,6          | 22,8               | 3,5                                 | 4,9        |
| Services pour les soins personnels                         | 0,8                          | 0,9          | 1,1          | 1,1          | 9,3                | 1,3                                 | 6,5        |
| <b>Santé</b>                                               | 2,4                          | 2,4          | 3,4          | 4,2          | 36,7               | 4,7                                 | 3,5        |
| Biens de santé                                             | 1,0                          | 1,2          | 1,5          | 1,9          | 16,3               | 6,2                                 | 2,2        |
| Services de santé                                          | 1,4                          | 1,2          | 1,9          | 2,3          | 20,4               | 3,4                                 | 4,7        |
| <b>Biens et services pour la communication</b>             | 1,9                          | 2,9          | 4,0          | 5,9          | 52,2               | 10,6                                | -0,5       |
| Services de communication                                  | 0,8                          | 1,3          | 2,4          | 3,7          | 32,8               | 8,1                                 | 2,5        |
| Matériel électronique grand public                         | 1,1                          | 1,5          | 1,7          | 2,2          | 19,3               | 13,8                                | -4,1       |
| <b>Biens et services de loisirs</b>                        | 8,0                          | 9,0          | 9,2          | 9,7          | 85,6               | 2,2                                 | 5,3        |
| Biens pour les loisirs                                     | 3,5                          | 4,8          | 4,8          | 4,0          | 35,2               | 3,1                                 | 4,3        |
| Services de loisir hors tourisme                           | 2,1                          | 2,0          | 1,7          | 2,2          | 19,5               | 0,6                                 | 6,8        |
| Services liés au tourisme                                  | 1,8                          | 1,3          | 1,6          | 1,8          | 15,9               | 0,6                                 | 6,5        |
| Jeux de hasard                                             | 0,4                          | 0,6          | 0,7          | 1,0          | 9,2                | 3,3                                 | 5,6        |
| Dépenses en animaux domestiques                            | 0,2                          | 0,2          | 0,5          | 0,7          | 5,9                | 5,8                                 | 4,3        |
| <b>Services divers</b>                                     | 7,3                          | 8,3          | 9,3          | 11,1         | 97,2               | 2,1                                 | 5,9        |
| Services d'entretien et de réparation divers               | 1,2                          | 0,8          | 0,8          | 0,6          | 5,2                | -0,1                                | 5,7        |
| de biens de consommation                                   | 2,5                          | 3,5          | 4,0          | 4,7          | 41,7               | 3,2                                 | 5,4        |
| Services financiers et d'assurances                        | 2,0                          | 2,2          | 2,1          | 3,0          | 26,3               | 0,8                                 | 7,3        |
| Services domestiques et action sociale                     | 0,6                          | 0,6          | 0,7          | 0,9          | 8,0                | 1,7                                 | 6,2        |
| Éducation                                                  | 1,0                          | 1,2          | 1,6          | 1,8          | 15,8               | 3,0                                 | 5,5        |
| Autres services n.c.a.                                     | 0,9                          | 0,0          | -1,1         | -1,2         | -10,9              |                                     |            |
| <b>Solde territorial</b>                                   | 0,9                          | 0,0          | -1,1         | -1,2         | -10,9              |                                     |            |
| <b>Total budget consommation des ménages</b>               | <b>100,0</b>                 | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>879,4</b>       | <b>2,5</b>                          | <b>4,6</b> |
| <b>Budget des ménages</b>                                  | 92,7                         | 88,2         | 84,6         | 84,0         | 879,4              | 2,5                                 | 4,6        |
| Concepts spécifiques à la comptabilité nationale           | 7,3                          | 11,8         | 15,4         | 16,0         | 168,0              | 2,9                                 | 5,8        |
| Autoconsommation                                           | 2,1                          | 0,8          | 0,4          | 0,3          | 2,9                | -0,3                                | 3,1        |
| Loyers imputés                                             | 4,0                          | 7,6          | 10,8         | 14,1         | 147,8              | 3,9                                 | 6,4        |
| Sifim                                                      | 1,2                          | 3,4          | 4,3          | 1,7          | 17,3               | 3,7                                 | 4,2        |
| <b>Total dépenses de consommation des ménages</b>          | <b>100,0</b>                 | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>1047,4</b>      | <b>2,6</b>                          | <b>4,8</b> |
| Biens alimentaires à domicile                              | 32,0                         | 22,6         | 18,6         | 16,6         | 170,5              | 1,1                                 | 4,5        |
| Biens manufacturés                                         | 30,3                         | 31,4         | 29,8         | 25,8         | 269,9              | 3,2                                 | 3,5        |
| Énergie                                                    | 6,9                          | 8,2          | 7,6          | 7,7          | 77,2               | 2,5                                 | 4,8        |
| Services hors loyers                                       | 24,7                         | 26,8         | 29,8         | 31,7         | 336,7              | 1,8                                 | 5,9        |
| Loyers                                                     | 6,1                          | 11,0         | 14,1         | 18,3         | 193,1              | 3,4                                 | 6,4        |
| <b>Total dépenses de consommation des ménages</b>          | <b>100,0</b>                 | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>1047,4</b>      | <b>2,6</b>                          | <b>4,8</b> |
| Total dépenses de consommation des ménages                 | 85,9                         | 81,0         | 79,8         | 77,1         | 1047,4             | 2,6                                 | 4,8        |
| Dépenses assurées par la collectivité                      | 14,1                         | 19,0         | 20,2         | 22,9         | 311,3              | 3,0                                 | 5,6        |
| <b>Total consommation effective</b>                        | <b>100,0</b>                 | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>1358,7</b>      | <b>2,6</b>                          | <b>4,9</b> |

Source : comptabilité nationale, comptes définitifs jusqu'en 2006, compte semi-définitif sur 2007.

### **Annexe 3 : Extrait du mail-type envoyé aux organismes sociaux lors du démarchage**

A l'attention du service...

Bonjour,

Je suis étudiante en architecture et dans le cadre de ma dernière année d'étude je rentre dans l'exercice du mémoire.

Le thème que j'ai choisi concerne les cuisines dans le logement social de 1950 à nos jours. Le sujet de la cuisine concerne l'évolution de cet espace en temps que pièce, lieu de vie, lieu de techniques et scènes d'appropriation. Je m'intéresse à ce thème dans un contexte précis, celui du logement social. En effet dans ce cadre-là de nombreuses règles, normes y sont appliquées et finalement me permettraient de partir sur une base plus fixe que dans du logement collectif général.

Ce que je cherche à comprendre c'est pourquoi la cuisine a-t-elle été pensée d'une telle façon dans les années 50 et d'une autre façon dans les années 2010. Ou alors est-ce que cela est identique ? Les différentes mentalités qui ont traversées la fin du 20<sup>e</sup> siècle ont elles eues un impact sur l'évolution de cette pièce ? A travers l'augmentation de la société de consommation : l'évolution de ce qu'on mange, l'évolution de la façon dont on peut le préparer, l'évolution de l'électroménager... Egalement l'évolution de ce que représente le terme « famille-type », en lien avec le rôle de la femme derrière les fourneaux. Le rapport entre ce que l'on montre / ce que l'on cache, ce que l'on veut montrer / ce que l'on veut cacher tout en s'appuyant sur les normes qui induisent de plus en plus des aménagements-types.

De manière à appuyer mes recherches, je me tourne vers ... pour récupérer des documents-types liés à des bâtiments représentant les années traversant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle et les années 2000. Plus spécifiquement je souhaiterais des plans des logements avec quelques dimensions et surfaces. J'ai donc trouvé dans votre organisme des bâtiments qui m'intéressent :

-...

-...

Toutes mes recherches sont dans un but uniquement scolaire et ne seront utilisées que dans ce sens.

Seriez-vous d'accord pour me transmettre des données de ce type ? Est-il possible d'avoir un rendez-vous pour expliquer un peu plus ma démarche et éventuellement récupérer ces documents ?

Merci de votre aide, en attendant, veuillez agréer madame monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Alix Lefeuvre

Faculté d'architecture ULiege

[Numéro de téléphone]